

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 43
- Présents : 39
- Pouvoirs : 04

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Rapport de présentation
sur l'avancée du schéma
de mutualisation des services
2018-2020

N° 002479

Question N°1 à l'O.J.

Réf. : Direction Générale des Services
Rubrique dématérialisation : 5.7.11
Intercommunalité

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, a rendu obligatoire l'élaboration d'un schéma de mutualisation des services entre l'intercommunalité et ses communes-membres ;
- ces dispositions, codifiées à l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que, chaque année, lors du Rapport d'Orientation Budgétaire ou, à défaut, lors du vote du Budget Primitif, l'avancement du schéma de mutualisation fasse l'objet d'une communication du Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ;
- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a adopté son schéma de mutualisation 2016-2020, par délibération en date du 4 avril 2016.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBARCEL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COIT * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBEAUVE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Sébastien FREY, Vice-Président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-enc1D00247910

Monsieur le Rapporteur expose que le présent rapport fait état de la mise en œuvre du schéma de mutualisation des services au cours de l'année 2017 ainsi que son actualisation, pour la période 2018-2020, il en ressort :

- qu'une direction mutualisée des systèmes d'information avec la Ville d'Agde a été organisée avec la mise à disposition de la Direction du Service Informatique (DSI) de la Ville d'Agde à hauteur de 50 % ;
- qu'une étude relative à la mutualisation des ressources humaines entre la CAHM et la Ville d'Agde, ainsi que des offres de prestations de services aux communes-membres ou autres collectivités partenaires qui le souhaitent, est en cours de réalisation et sera rendue fin avril 2018 ;
- que les prochaines mutualisations des services devraient concerner la médecine professionnelle, la formation, certains champs des ressources humaines, les systèmes d'information.

Le Conseil Communautaire en prend acte.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation,
Après en avoir délibéré,*

- **PREND ACTE** du rapport de présentation 2018/2020 du Vice-Président délégué de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur l'avancée du schéma de mutualisation des services, tel que prévu à l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales annexé à la présente délibération ;
- **CHARGE** le Président de la CAHM de transmettre le rapport de présentation 2018 sur l'avancée du schéma de mutualisation des services 2018/2020 aux communes-membres.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

The image shows a circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM). The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE" around the perimeter and a central emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "Gilles D'ETTORE". Above the signature, the words "Le Président," are written in a cursive script.

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 43
- Présents : 39
- Pouvoirs : 04

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :
9 - AVR. 2018
Mise en ligne le :
9 - AVR. 2018

OBJET :

Budget du Syndicat
Intercommunal d'Adduction
d'Eau Potable
Florensac-Pomérols :
approbation du Compte de
Gestion pour l'exercice 2016,
adoption du Compte
Administratif 2016 et reprise des
résultats de 2016 au Budget
annexe de l'«Eau» 2018

N° 002481

Question N°2 à l'O.J.

Réf : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budget
et compte

- ✓ Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1252 portant transfert au 1^{er} janvier 2017 des compétences « eau » et « assainissement collectif » à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et prenant acte des conséquences sur les syndicats intercommunaux et mixtes ;
- ✓ Et en application des dispositions de l'article L5216-6 du CGCT, la Communauté d'Agglomération est substituée de plein droit au Syndicat intercommunal d'eau de Florensac et Pomérols.

Monsieur le Vice-Président précise que cette substitution s'effectue dans les conditions prévues au deuxième alinéa de l'article L 5211-41.

Ainsi, l'ensemble des biens, droits et obligations du Syndicat intercommunal d'eau de Florensac et Pomérols sont transférés à la Communauté d'agglomération qui est substituée de plein droit au dit Syndicat dans toutes les délibérations et tous les actes de ce dernier à la date du 1^{er} janvier 2017.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien TREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM : Gérard DUTTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CHAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Remy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * CAZOUZS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUVE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-kmctD09248110

Monsieur le Rapporteur indique qu'à la demande de la Préfecture, il convient d'approuver le Compte de Gestion et d'adopter le Compte Administratif 2016 du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Florensac-Pomerols.

La balance du Compte Administratif 2016 s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	146 759,26 €	140 525,14 €
Reports de l'exercice 2015		46 098,60 €
Résultat cumulé	146 759,26 €	186 623,74 €

- **Excédent de fonctionnement :** 39 864,48 €

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	0,00 €	25 837,21 €
Reports de l'exercice 2015		141 067,52 €
Résultat cumulé	0,00 €	166 904,73 €

- **Solde d'exécution positif d'investissement :** 166 904,73 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2016 du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Florensac-Pomerols du Comptable public ;
- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2016 du Budget du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Florensac-Pomerols est en concordance avec le Compte de Gestion 2016 établi par le Comptable et certifié par le Comptable supérieur de la Direction Départementale des Finances Publiques ;
- **APPROUVE** chaque chapitre du Compte Administratif 2016 du Budget du Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Florensac-Pomerols :

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE FLORENSAC-POMÉROLS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	82 670,39 €	À L'UNANIMITÉ
012	Charges de personnel, frais assimilés	38 091,66 €	
66	Charges financières	160 000,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 837,21 €	
TOTAL.....		146 759,26 €	
Recettes			VOTE
74	Dotations, subventions et participations	140 525,14 €	À L'UNANIMITÉ
002	Excédent d'exploitation reporté de 2015	46 098,60 €	
TOTAL.....		186 623,74 €	

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE FLORENSAC-POMÉROLS			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
23	Immobilisations en cours	0,00 €	À L'UNANIMITÉ
TOTAL.....		0,00 €	
Recettes			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	25 837,21 €	À L'UNANIMITÉ
001	Solde d'exécution positif de 2015	141 067,52 €	
TOTAL.....		66 904,73 €	

- **DE REPRENDRE** les résultats de clôture 2016 dudit Syndicat au Budget Primitif 2018 du Budget Annexe de l'« Eau ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Reprises anticipées des résultats
de l'exercice 2017, des restes
à réaliser de l'exercice 2017,
et affectations provisoires
des résultats de fonctionnement
et reprise des résultats 2016
des syndicats de l'eau
et l'assainissement

N° 002482

Question N°3 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le vice-président expose qu'en application de l'instruction M14 et M4, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Il précise que, les résultats pouvant être estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Conseil Communautaire, peut procéder à la reprise anticipée pour la totalité de la part du résultat excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, et toujours sous la réserve d'une régularisation, dans la plus proche décision modificative suivant le compte administratif, et avant la fin de l'exercice 2018, des éventuels écarts :

- entre le résultat évalué et le résultat constaté ;
- entre le besoin de financement estimé et le besoin de financement constaté.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THEROM, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Nurielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180321-fmc109024820

Conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement compte tenu des restes à réaliser.

Monsieur le Rapporteur propose donc de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Excédent global de Fonctionnement (résultat à affecter)	+ 3 838 257,96 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution cumulé d'Investissement (+ ou -)	+ 1 274 200,52 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	5 172 826,43 €
Recettes	2 551 077,41 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (R-D)	- 2 621 749,02 €
Besoin (SI -) ou excédent (SI +) de financement	- 1 347 548,50 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement en 1068 (sur les 3 838 257,96 €)	+ 2 300 000,00 €
2) Excédent de fonctionnement reporté en R002 (sur les 3 838 257,96 €)	+ 1 538 257,96 €

Il est à noter qu'un écart dans les résultats de clôture apparaît en fonctionnement et en investissement entre le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion 2017. En effet, si la CAHM a repris, dans sa DM n° 1 du Budget principal du 26 juin 2017 les résultats de clôture des Budgets annexes des PAEHM de « La Crouzette » et les « Pradels », ainsi que des ADS, conformément à la délibération n° 2255 du 26 juin 2017, le Comptable Public ne pourra passer ces écritures qu'après le vote des Comptes de Gestion 2017 de ces 3 budgets. En accord avec lui et conformément à la Décision Modificative n° 1 de 2017 du Budget principal, ces résultats de clôtures sont intégrés dans le résultat de clôture 2017 du budget principal.

En fonctionnement : + 113 838,48 € et en investissement + 18 497,74 €.

Monsieur le Comptable Public nous a précisé qu'il reprendrait ces résultats après le vote des Comptes de Gestion 2017 de ces budgets.

« TRANSPORT HÉRAULT MÉDITERRANÉE » :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution positif d'Investissement	30 284,87 €

PAEHM « LE PUECH » À PORTIRAGNES :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	- 75 051,21 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution positif d'Investissement	294 558,18 €

PAEHM « LES ROCHES BLEUES » À SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2016	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2016	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 54 845,00 €

PAEHM « LA CAPUCIERE » À BESSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	- 1 500,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 2 886 583,98 €

PAEHM « LES CLAIRETTES » À ADISSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 56 515,33 €

PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE » À SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 308 359,88 €

PAEHM « L'AUDACIEUX » À FLORENSAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	124 209,55 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 516 075,18 €
Besoin (SI -) ou excédent (SI +) de financement	- 516 075,18 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement en 1068 (sur les 124 209,55 €)	+ 124 209,55 €
2) Excédent de fonctionnement reporté en R002 (sur les 124 209,55 €)	+0,00 €

PAEHM « LA MEDITERRANEENNE » À AGDE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	297 276,83 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-1 149 607,22 €
Besoin (SI -) ou excédent (SI +) de financement	- 1 149 607,22 €
AFFECTATION PROVISoire DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement en 1068 (sur les 297 276,83 €)	+ 297 276,83 €
2) Excédent de fonctionnement reporté en R002 (sur les 297 276,83 €)	+0,00 €

PAEHM « LE ROUBIE » À PINET :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 723 684,93 €

PAEHM « JACQUES CŒUR » À MONTAGNAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 33 772,25 €

PAEHM « PLEIN SUD » À TOURBES :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution positif d'Investissement	1 046 891,42 €

« HAMEAU AGRICOLE » DE SAINT-THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	- 266 355,78 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 476 309,32 €

« ORDURES MENAGERES » :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Excédent de Fonctionnement	385 755,42 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution d'Investissement	0,00 €

« EAU » :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	1 416 373,64 €
Résultat du SIAEP Florensac Pomerols	39 864,48 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT TOTAL AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement total	1 456 238,12 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution positif d'Investissement	444 903,67 €
Solde d'exécution positif d'Investissement du SIAEP Florensac Pomerols	166 904,73 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution positif d'Investissement	611 808,40 €

Monsieur le Comptable Public a intégré dans le résultat de clôture 2017 du Budget « Eaux » de la CAHM, les résultats de clôture, en fonctionnement et en investissement, du Compte Administratif 2016 du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau potable Florensac-Pomérols. Ce résultat sera intégré afin de le reprendre de façon anticipée au Budget Primitif de l'« Eau » 2018.

« ASSAINISSEMENT » :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2017	
Résultat de Fonctionnement	3 318 849,84 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 3 608 066,81 €
Résultat du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Pinet Pomerols (SIAPP)	+ 82 822,10 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017	
Solde d'exécution négatif d'Investissement cumulé	- 3 525 244,71 €

Monsieur le Comptable Public a intégré dans le résultat de clôture 2017 du Budget « Assainissement » de la CAHM, les résultats de clôture, en fonctionnement et en investissement, du Compte Administratif 2017 du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Pinet-Pomérols. Ce résultat sera donc intégré afin de reprendre de façon anticipée au Budget Primitif du Budget « Assainissement » 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et administration générale en date du 14 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

- **S'ENGAGE**, si le (les) compte(s) administratif(s) fait (font) apparaître une différence avec le(s) montant(s) reporté(s) par anticipation au(x) budget(s) 2018, à procéder à leur(s) régularisation dans la plus proche décision modificative suivant le vote du (des) compte(s) administratif(s) 2017 et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2018 ;
- **PREND ACTE** de la reprise anticipée des restes à réaliser de l'exercice 2017 de la section d'investissement du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ➤ **Budget principal de la CAHM :**

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget principal de la CAHM :
 - Excédent de fonctionnement..... + 3 838 257,96 €
 - Solde d'exécution positif d'investissement..... + 1 274 200,52 €
- ✓ de préciser que, en accord avec le Comptable Public, et conformément à la Décision Modificative n° 1 de 2017 du Budget principal, les résultats de clôture de l'exercice 2016 des budgets annexes des PAE « La Crouzette » à Saint-Thibéry, « Les Pradels » à Pomerols et du Budget annexe des « ADS », en fonctionnement : + 113 838,48 € et en investissement + 18 497,74 €, sont intégrés dans le résultat de clôture 2017 du budget principal, alors que le Comptable ne les intégrera qu'après le vote du Compte de Gestion 2017.

- ✓ d'affecter provisoirement le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 3 838 257,96 € comme suit :
 - Excédent de fonctionnement reporté..... 1 538 257,96 €
 - Affectation à la section d'investissement..... 2 300 000,00 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **Budget annexe « Transport Hérault Méditerranée » :**

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Solde d'exécution positif d'investissement..... 30 284,87 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **Budget annexe PAEHM « Le Puech » à Portiragnes :**

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM « Le Puech » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... - 75 051,27 €
 - Solde d'exécution positif d'investissement..... 294 558,18 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **Budget annexe PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry :**

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint-Thibéry :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... -54 845,00 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan :**

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM « La Capucière à Bessan » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... - 1 500,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 2 886 583,98 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan :**

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM « Les Clairettes » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... -56 515,33 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **Budget annexe PAEHM « Parc Technologique » à Saint-Thibéry :**

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM du « Parc Technologique » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 308 359,88 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **Budget annexe PAEHM « L'Audacieux » à Florensac :**

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM de « L'Audacieux » :
 - Excédent de fonctionnement..... 124 209,55 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 516 075,18 €
- ✓ d'affecter provisoirement le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 124 209,55 € comme suit :
 - Excédent de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Affectation à la section d'investissement..... 124 209,55 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ Budget annexe PAEHM « La Méditerranéenne » à Agde :

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM de « La Méditerranéenne » :
 - Excédent de fonctionnement..... 297 276,83 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 1 149 607,22 €
- ✓ d'affecter provisoirement le résultat excédentaire de la section de fonctionnement qui s'élève à 297 276,83 € comme suit :
 - Excédent de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Affectation à la section d'investissement..... 297 276,83 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ Budget annexe PAEHM « Le Roubié » à Pinet :

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM « Le Roubié » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 723 684,93 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ Budget annexe PAEHM « Jacques Cœur » à Montagnac :

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM « Jacques Cœur » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 33 772,25 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ Budget annexe PAEHM « Plein Sud » à Tourbes :

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du PAEHM « Plein Sud » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... + 1 046 891,42 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ Budget annexe « Hameau Agricole de Saint-Thibéry » :

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe du « Hameau agricole de Saint-Thibéry » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... - 266 355,78 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement..... - 476 309,32 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ Budget annexe « Ordures Ménagères » :

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe des « Ordures Ménagères » :
 - Excédent de fonctionnement reporté..... 385 755,42 €
 - Solde d'exécution d'investissement..... 0,00 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ Budget annexe « Eau » :

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe de « l'Eau » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 1 416 373,64 €
 - Résultat du SIEU Pinet-Pomerols..... 39 864,48 €
 - Résultat de fonctionnement total..... 1 456 238,12 €
 - Solde d'exécution positif d'investissement..... 444 903,67 €

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ Budget annexe « Assainissement » :

- ✓ de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2017 du Budget annexe de « l'Assainissement » :
 - Résultat de fonctionnement reporté..... 3 318 849,85 €
 - Solde d'exécution négatif d'investissement.....- 3 608 066,81 €
 - Résultat du Syndicat Intercommunal
d'Assainissement Pinet-Pomerols (SIAPP)..... + 82 822,10 €
 - Solde d'exécution négatif total.....- 3 525 244,71€

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget principal
de la CAHM, versement d'une
participation au budget annexe
du « transport Hérault
Méditerranée », constitution
de dotations aux provisions
et reversement de la taxe de
séjour à l'office de tourisme
communautaire Cap d'Agde
Méditerranée

N° 002483

Question N°4 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles
D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine
VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme
Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme
Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine
RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF
* LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN
L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith
FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD,
Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRACNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-
THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian
JANTELL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONDÈRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Coriane SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette
BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD *
PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain CRENIER * PORTIRACNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-
THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Vincent
CAUDY, M. Alain LEBRUB donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M.
Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400919-20180321-4mc1D00248300

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget principal
de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et précise que le vote s'effectue par chapitre et par
opération, sur la colonne « propositions nouvelles ».

La balance générale du Budget Primitif 2018 de la CAHM se présente de la façon suivante :

		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement	55 604 788,37 €	54 066 530,41 €
REPORTS	Résultat de fonctionnement reporté		1 538 257,96 €
	Total Section de Fonctionnement.....	55 604 788,37 €	55 604 788,37 €

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement	19 515 327,45 €	20 862 875,95 €
REPORTS	Restes à réaliser de 2017	5 172 826,43 €	2 551 077,41 €
	Solde d'exécution reporté		1 274 200,52 €
	Total Section d'investissement.....	24 688 153,88 €	24 688 153,88 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission finances et administration générale en date du 14 mars 2018,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 mars 2018,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2018 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM		
Section de Fonctionnement		
Dépenses		
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle
011	Charges à caractère général	7 680 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 600 000,00 €
014	Atténuation des produits	18 664 618,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 745 785,32 €
66	Charges financières	793 745,05 €
67	Charges exceptionnelles	59 640,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	250 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 711 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	3 100 000,00 €
TOTAL.....		55 604 788,37 €

VOTE
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS 3 Abstentions : MM. A. Rivière (procurateur A. Jalabert) et R. Monédéro

Recettes			VOTE
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle	
013	Atténuations de charges	75 000,00 €	À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS 3 Abstentions : MM. A. Rivière (procurateur A. Jalabert) et R. Monédéro
70	Produits services, domaine et ventes diverses	2 955 427,00 €	
73	Impôts et taxes	39 457 553,00 €	
74	Dotations et participations	10 462 403,41 €	
75	Autres produits de gestion courante	28 990,00 €	
77	Produits exceptionnels	44 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 043 157,00 €	
002	Résultat anticipé reporté 2017	1 538 257,96 €	
TOTAL.....		55 604 788,37 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM		
Section d'Investissement		
Dépenses		
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle
Chapitre 20	Immobilisations corporelles (sauf 204)	115 000 ,00 €
Chapitre 204	Subventions d'Equipement versées	605 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	994 500,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	159 100,00 €
Opération 1003	Site Métiers d'Art d'Agde et de Pézenas	350 000,00 €
Opération 1201	Aides à l'habitat privé (part ANAH)	1 700 000,00 €
Opération 1301	Aides à l'habitat privé (part CAHM)	350 000,00 €
Opération 1401	Quartier Canalet	400 000,00 €

À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS 3 Abstentions : MM. A. Rivière (procurateur A. Jalabert) et R. Monédéro

BUDGET PRIMITIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CAHM		
Section d'Investissement		
Dépenses		
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle
Opération 1601	Pépinières d'entreprises	1 820 300,00 €
Opération 1602	Fonds logement social	100 000,00 €
Opération 1603	Appel à projet Côte Ouest	230 000,00 €
Opération 1604	Maison des projets	606 200,00 €
Opération 1605	Embellissement cœurs de village	100 000,00 €
Opération 1701	Bagnas	14 000,00 €
Opération 1702	Bergerie Castelnau de Guers	290 000,00 €
Opération 1703	PAEHM	1 000 000,00 €
Opération 1801	Pôle d'échange multimodal	100 000,00 €
Opération 1802	Espace Lachaud	130 000,00 €
Opération 209	Réseau Médiathèques	5 000,00 €
Opération 230	Bâtiments communautaires	845 000,00 €
Opération 407	Parc public – subventions CAHM	600 000,00 €
Opération 412	Château Laurens	2 155 000,00 €
Opération 506	SIG	36 300,00 €
Opération 508	Subv. d'équip versées aux communes	475 000,00 €
Opération 602	Parc public – subventions Etat	700 000,00 €
Opération 701	Aggl'Haut débit	730 000,00 €
Opération 801	Systèmes d'information	300 000,00 €
Opération 901	Piscine de Pézenas	225 000,00 €
Opération 903	Abbatiale de Saint-Thibéry	898 000,00 €
	Total des dépenses d'équipement	16 033 400,00 €
Chapitre 16	Remboursement d'emprunts	2 438 770,45 €
Chapitre 040	Opérations d'ordres entre sections	1 043 157,00 €
Total des propositions nouvelles.....		19 515 327,45 €
Restes à réaliser de 2017.....		5 172 826,43 €
Total des dépenses d'investissement cumulées.....		24 688 153,88 €

VOTE
À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS 3 Abstentions : MM. A. Rivière (procuration A. Jalabert) et R. Monédéro

Recettes			VOTE
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle	
Chapitre 13	Subventions d'investissements sur opérations non affectées	66 531,00 €	À L'UNANIMITÉ DES VOTANTS 3 Abstentions : MM. A. Rivière (procuration A. Jalabert) et R. Monédéro
Opération 1201	Aides à l'habitat privé (part ANAH)	1 700 000,00 €	
Opération 1202	NATURA 2000	8 666,00 €	
Opération 1601	Pépinières d'entreprises	861 666,67 €	
Opération 1602	Fonds logement social	500 000,00 €	
Opération 1603	Appel à projet Côte Ouest	46 705,69 €	
Opération 1701	Bagnas	24 534,00 €	
Opération 1702	Bergerie Castelnau de Guers	60 000,00 €	
Opération 412	Château Laurens	1 000 001,00 €	
Opération 602	Parc public – subventions Etat	700 000,00 €	
Opération 701	Aggl'Haut débit	364 097,87 €	
Opération 903	Abbatiale de Saint-Thibéry	115 600,00 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	5 878 137,28 €	
	Total des recettes d'équipement	11 325 939,51 €	
Chapitre 10	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA) (hors 1068)	1 125 936,44 €	
Chapitre 10	Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)	2 300 000,00 €	
Chapitre 024	Produits des cessions	300 000,00 €	
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 711 000,00 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	3 100 000,00 €	
Total des propositions nouvelles.....		20 862 875,95 €	
Restes à réaliser de 2017.....		2 551 077,41 €	
Solde d'exécution positif reporté.....		1 274 200,52 €	
Total des recettes d'investissement cumulées.....		24 688 153,88 €	

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la participation au Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » pour un montant de 900 000 euros ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE MAINTENIR** le régime de droit commun pour les dotations aux provisions conformément à la délibération n°1618 du 29 juin 2015, à savoir que les dotations soient semi-budgétaires ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **DE PROVISIONNER :**

- 100 000 Euros au titre du contentieux relatif aux travaux du Centre aquatique de l'Archipel en Agde,
- 150 000 Euros par an pour assurer un équilibre de la zone d'activité du PAEHM de « La Capucière » à Bessan,
- Dit que ces « dotation aux provisions pour risques » sont retracées au chapitre 68.

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ACTER** le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Communautaire « Cap d'Agde Méditerranée », déduction faite de la part départementale ;
- **DIT QUE** les crédits nécessaires à ce reversement sont inscrits au Chapitre 014, article 7398 – « Reversement, restitution et prélèvements divers ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :
9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :
9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
« Transport Hérault
Méditerranée »

N° 002484

Question N°5 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du « Transport Hérault Méditerranée » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 3 558 000,00 euros
- Section d'Investissement..... 83 000,00 euros

Monsieur le Rapporteur expose que l'année 2018 sera marquée par la mise en place du nouveau contrat de Délégation de Service Public au 1^{er} mars 2018. Sont prévus au budget la réévaluation du service rendu et l'inscription du reliquat du marché du schéma directeur des modes doux. Pour équilibrer ce budget, il a été nécessaire de prévoir une subvention d'équilibre de 900 000 € provenant du Budget principal.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du « Transport Hérault Méditerranée ».

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Geraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée PONAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400811-20180321-4mc1D0024840

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du « Transport Hérault Méditerranée »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du « Transport Hérault Méditerranée » de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	3 366 890,00 €	À L'UNANIMITÉ
012	Charges de personnel, frais assimilés	128 394,87 €	
014	Atténuation de produit	10 000,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	52 715,13 €	
Total.....		3 558 000,00 €	
Recettes			VOTE
73	Produits issus de la fiscalité	2 400 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
74	Subventions d'exploitation	961 000,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	18 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	179 000,00 €	
Total.....		3 558 000,00 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
21	Immobilisations corporelles	1 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
23	Immobilisations en cours	82 000,00 €	
Total.....		83 000,00 €	
Recettes			VOTE
021	Virement de la section d'exploitation	52 715,13 €	À L'UNANIMITÉ
001	Résultat anticipé reporté 2017	30 284,87 €	
Total.....		83 000,00 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018
Mis en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
PAEHM « Le Puech »
à Portiragnes

N° 002485

Question N°6 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith IABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BERTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

08_DE-034-283400818-20180321-4inc100024850

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE PUECH » à Portiragnes et précise que le vote s'effectue par chapitre.

delib. n° 002485 du Lundi 26 Mars 2018

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « LE PUECH » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 1 622 675,28 euros
- Section d'Investissement..... 1 825 075,28 euros

Monsieur le Rapporteur expose qu'en 2018, 52 600 € inscrits pour la réalisation d'une étude concernant le projet d'extension au Nord.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « LE PUECH ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « LE PUECH »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « LE PUECH » à Portiragnes de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LE PUECH »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	52 600,00 €	À L'UNANIMITÉ
66	Charges financières	9 987,03 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 485 036,98 €	
002	Résultat anticipé reporté de 2017	75 051,27 €	
Total.....		1 622 675,28 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 622 675,28 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		1 622 675,28 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LE PUECH »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTE
Dépenses			
16	Emprunt	202 400,00 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	1 622 675,28 €	
Total.....		1 825 075,28 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt et dettes assimilées	45 480,12 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	1 485 036,98 €	
001	Résultat anticipé reporté de 2017	294 558,18 €	
Total.....		1 825 075,28 €	

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA GEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
PAEHM « Les Roches Bleues »
à Saint-Thibéry

N° 002486

Question N°7 à l'O.J.

Ref. : Finances, Observatoire fiscal

Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente)**, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Rimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBÉRY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOUQS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBÉRY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LÉBAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

89_CE-034-243400819-20180321-Ann100024860

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES ROCHES BLEUES » à Saint-Thibéry et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « LES ROCHES BLEUES » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 954 845,00 euros
- Section d'Investissement..... 1 009 690,00 euros

Monsieur le Rapporteur expose qu'en 2018, 900 000 € prévus sur ce Budget, dont 800 000 € d'acquisitions sur ce futur parc industriel de 20 hectares.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « LES ROCHES BLEUES ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « LES ROCHES BLEUES »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « LES ROCHES BLEUES » à Saint-Thibéry de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LES ROCHES BLEUES »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	900 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
042	Opérations d'ordre entre sections	54 845,00 €	
Total.....		954 845,00 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	954 845,00 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		954 845,00 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LES ROCHES BLEUES »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	954 845,00 €	À L'UNANIMITÉ
001	Résultat anticipé reporté de 2017	54 845,00 €	
Total.....		1 009 690,00 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	954 845,00 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	54 845,00 €	
Total.....		1 009 690,00 €	

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
PAEHM « La Capucière »
à Bessan

N° 002487

Question N°8 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA CAPUCIERE » à Bessan et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « LA CAPUCIERE » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 13 820 562,87 euros
- Section d'Investissement..... 17 190 146,85 euros

Monsieur le Rapporteur expose que plus de 4,3 M€ sont prévus en 2018, dont 4 M€ pour l'aménagement et divers et 200 000 € pour le solde des acquisitions de terrains. L'emprunt prévisionnel inscrit pour équilibrer le budget sera atténué des premières recettes significatives issues du programme de commercialisation.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « LA CAPUCIERE ».

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBEAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243406819-20180321-4mc1D0024870

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

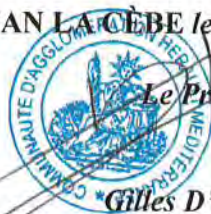
Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « LA CAPUCIERE »

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « LA CAPUCIERE » à Bessan de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	4 373500,00 €	À L'UNANIMITÉ
66	Charges financières	80 039,33 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	9 365 523,54 €	
002	Résultat anticipé reporté de 2017	1 500,00 €	
Total.....		13 820 562,87 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	13 820 562,87 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		13 820 562,87 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	483 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	13 820 562,87 €	
001	Résultat anticipé reporté de 2017	2 886 583,98 €	
Total.....		17 190 146,85 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt	7 824 623,31 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	9 365 523,54 €	
Total.....		17 190 146,85 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
PAEHM « Les Clairettes »
à Adissan

N° 002488

Question N°9 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES CLAIRETTES » à Adissan et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « LES CLAIRETTES » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 59 515,33 euros
- Section d'Investissement..... 116 030,66 euros

Monsieur le Rapporteur expose que le Budget annexe « LES CLAIRETTES » est un budget de reconduction du Budget 2017.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2017 du PAEHM « LES CLAIRETTES ».

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Rimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine CROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

89_DE-034-24340618-20180321-rec1D0024880

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « LES CLAIRETTES »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « LES CLAIRETTES » à Adissan de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	3 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
042	Opérations d'ordre entre sections	56 515,33 €	
Total.....		59 515,33 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	59 515,33 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		59 515,33 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	59 515,33 €	À L'UNANIMITÉ
001	Résultat anticipé reporté de 2017	56 515,33 €	
Total.....		116 030,66 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt	59 515,33 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	56 515,33 €	
Total.....		116 030,66 €	

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
PAEHM « Le Parc
Technologique » à Saint-Thibéry

N° 002489

Question N°10 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : T.I.I. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE PARC TECHNOLOGIQUE » à Saint-Thibéry et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « LE PARC TECHNOLOGIQUE » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 318 359,88 euros
- Section d'Investissement..... 626 719,76 euros

Monsieur le Rapporteur expose qu'en 2018, 10 000 € d'enveloppe ont été prévus au Budget.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « LE PARC TECHNOLOGIQUE ».

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBÉRY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Remy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBÉRY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_OE-034-243400819-20180321-4mc1D0024890

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « LE PARC TECHNOLOGIQUE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « LE PARC TECHNOLOGIQUE » à Saint-Thibéry de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			VOTE
Dépenses			
011	Charges à caractère général	10 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
042	Opérations d'ordre entre sections	308 359,88 €	
Total.....		318 359,88 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	318 359,88 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		318 359,88 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	318 359,88 €	À L'UNANIMITÉ
001	Résultat anticipé reporté de 2017	308 359,88 €	
Total.....		626 719,76 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt et dettes assimilées	318 359,88 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	308 359,88 €	
Total.....		626 719,76 €	

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
PAEHM « L'Audacieux »
à Florensac

N° 002490

Question N°11 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal

Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'AUDACIEUX » à Florensac et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « L'AUDACIEUX » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 567 447,18 euros
- Section d'Investissement..... 1 083 522,36 euros

Monsieur le Rapporteur expose qu'en 2018, sont prévus au budget, 32 000 €, dont 20 000 € de petits travaux, 5 000 € de communication et 7 000 € de taxes foncières.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « L'AUDACIEUX ».

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente)**, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTTOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMÉROIS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LÉBAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-934-263400819-20180321-encf000249081

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

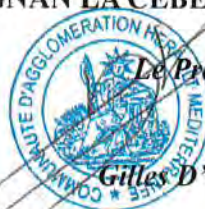
*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « L'AUDACIEUX »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « L'AUDACIEUX » à Florensac de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « L'AUDACIEUX »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	32 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	535 447,18 €	
Total.....		567 447,18 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre transfert entre sections	567 447,18 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		567 447,18 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « L'AUDACIEUX »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	567 447,18 €	À L'UNANIMITÉ
001	Résultat anticipé reporté de 2017	516 075,18 €	
Total.....		1 083 522,36 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt et dettes assimilées	423 865,63 €	À L'UNANIMITÉ
10 (1068)	Excédents de fonctionnement capitalisés	124 209,55 €	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	535 447,18 €	
Total.....		1 083 522,36 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe
du PAEHM

« La Méditerranéenne » à Agde

N° 002491

Question N°12 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain CRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LÉBAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243408813-20180321-inc1206245130

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA MEDITERRANÉENNE » à Agde et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 4 646 894,46 euros
- Section d'Investissement..... 5 988 929,68 euros

Monsieur le Rapporteur expose qu'il est prévu pour 2018 la finalisation des acquisitions foncières ainsi que les diagnostics sur les bâtiments acquis.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2017 du PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

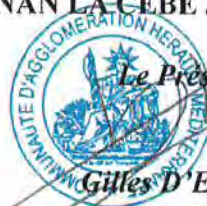
Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE » à Agde de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	483 500,00 €	À L'UNANIMITÉ
66	Charges financières	34 652,07 €	
67		10 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	4 118 742,39 €	
Total.....		4 646 894,46 €	
Recettes			VOTE
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
042	Opérations d'ordre entre sections	4 641 894,46 €	
Total.....		4 646 894,46 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
16	Emprunts et dettes assimilés	197 428,00 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	4 641 894,46 €	
001	Résultat anticipé reporté de 2017	1 149 607,22 €	
Total.....		5 988 929,68 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	1 572 910,46 €	À L'UNANIMITÉ
10 (1068)	Excédents de fonctionnement capitalisés	297 276,83 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	4 118 742,39 €	
Total.....		5 988 929,68 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
PAEHM « Le Roubié » à Pinet

N° 002492

Question N°13 à l'O.J.

Réf. : Finances ? Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * ACDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBEAUE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

95_DE-034-243400819-20180321-4mc1D0024920

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE ROUBIÉ » à Pinet et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM «LE ROUBIÉ » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement.....	2 752 135,93 euros
- Section d'Investissement.....	3 475 820,86 euros

Monsieur le Rapporteur expose que pour 2018, sont inscrits 2 M€, dont 1,9 M€ pour les travaux et 100 000 € de solde d'acquisitions.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « LE ROUBIÉ ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « LE ROUBIÉ »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « LE ROUBIÉ » à Pinet de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			VOTE
Dépenses			
011	Charges à caractère général	2 028 451,00 €	À L'UNANIMITÉ
042	Opérations d'ordre entre sections	723 684,93 €	
Total.....		2 752 135,93 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	2 752 135,93 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		2 752 135,93 €	

BUDGET PRIMITIF 2017 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTE
Dépenses			
040	Opérations d'ordre entre sections	2 752 135,93 €	À L'UNANIMITÉ
001	Résultat anticipé reporté de 2017	723 684,93 €	
Total.....		3 475 820,86 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt	2 752 135,93 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	723 684,93 €	
Total.....		3 475 820,86 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
PAEHM « Jacques Cœur »
à Montagnac

N° 002493

Question N°14 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « JACQUES CŒUR » à Montagnac et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « JACQUES COEUR » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 913 772,25 euros
- Section d'Investissement..... 947 544,50 euros

Monsieur le Rapporteur expose que pour 2018 sont prévus 600 000 € d'acquisitions foncières et 280 000 € pour les études techniques et le début de l'aménagement.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « JACQUES CŒUR ».

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * ACDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOTT * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine CROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUVE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-201803214mc1D00249319

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « JACQUES CŒUR »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « JACQUES CŒUR » à Montagnac de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « JACQUES CŒUR »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	880 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
042	Opérations d'ordre entre sections	33 772,25 €	
Total.....		913 772,25 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	913 772,25 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		913 772,25 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « JACQUES CŒUR »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	913 772,25 €	À L'UNANIMITÉ
001	Résultat anticipé reporté de 2017	33 772,25 €	
Total.....		947 544,50 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt	913 772,25 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	33 772,25 €	
Total.....		947 544,50 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA GÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018
Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe PAEHM
« Plein Sud » à Tourbes

N° 002494

Question N°15 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles
D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * ACDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine
VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme
Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme
Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine
RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF
* LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN
L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith
FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD,
Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-
THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian
JANTEU * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLÉMOT, Mme Corinne STIWER * BESSAN : Mme Yvette
BOUTELLER * CAZOUIS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD *
PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-
THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent
GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M.
Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400019-20180321-rec100724948

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du
Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « PLEIN SUD » à Tourbes et précise que le vote s'effectue par
chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du PAEHM « PLEIN SUD » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 100 919,58 euros
- Section d'Investissement..... 1 228 509,31 euros

Monsieur le Rapporteur expose qu'en 2018, l'emprunt de 1 M€ sera remboursé. Il appartiendra à l'Assemblée
délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « Plein Sud ».

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du PAEHM « TOURBES ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « PLEIN SUD »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « PLEIN SUD » à Tourbes de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « PLEIN SUD »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	14 500,00 €	À L'UNANIMITÉ
66	Charges financières	5 721,27 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	80 698,31 €	
Total.....		100 919,58 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	100 919,58 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		100 919,58 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « PLEIN SUD »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTE
Dépenses			
16	Emprunts et dettes assimilées	1 080 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	100 919,58 €	
Total.....		1 180 919,58 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt	53 329,85 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	80 698,31 €	
001	Résultat anticipé reporté de 2017	1 046 891,42 €	
Total.....		1 180 919,58 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente)**, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe du
« Hameau Agricole » de Saint-
Thibéry

N° 002495

Question N°16 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal

Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVALLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBÉRY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain CRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBÉRY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-934-243400819-20180321-4mc1000749580

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe du « HAMEAU AGRICOLE » de Saint-Thibéry et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 du « HAMEAU AGRICOLE » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 877 771,10 euros
- Section d'Investissement..... 1 348 080,42 euros

Monsieur le Rapporteur expose qu'en 2018 s'effectuera finalisation de la mise en location de tous les lots du Hameau Agricole, non encore affectés, soit 5 lots, ainsi que la mise en service de l'aire de lavage.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 du « HAMEAU AGRICOLE ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du « HAMEAU AGRICOLE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du « HAMEAU AGRICOLE » de Saint-Thibéry de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DU « HAMEAU AGRICOLE »			VOTE
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			À L'UNANIMITÉ
011	Charges à caractère général	10 000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	19 400,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	582 015,32 €	
002	Résultat anticipé reporté de 2017	266 355,78 €	
Total.....		877 771,10 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	877 771,10 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		877 771,10 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU « HAMEAU AGRICOLE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTE
Dépenses			
040	Opérations d'ordre entre sections	871 771,10 €	À L'UNANIMITÉ
001	Résultat anticipé reporté de 2017	476 309,32 €	
Total.....		1 348 080,42 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt	766 065,10 €	À L'UNANIMITÉ
040	Opérations d'ordre entre sections	582 015,32 €	
Total.....		1 348 080,42 €	

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :
9 - AVR. 2018
Mise en ligne le :
9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe des
« Ordures Ménagères »

N° 002496

Question N°17 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique, matérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles
D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine
VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme
Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme
Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine
RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF
* **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN
L'ÉVÊQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith
FABRE, MM : Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS :** M. Robert CAIRAUD,
Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-
THIBERY :** M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Christian
JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BERTAJOU, Rémy CLÉMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Yvette
BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD *
PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain CRENIER * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-
THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent
GAUDY, M. Alain LÉBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M.
Armand RIVIERE * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400818-20180321-mc1D0024960

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe des
« ORDURES MÉNAGÈRES » et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 des « ORDURES MÉNAGÈRES » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 19 874 037,42 euros
- Section d'Investissement..... 0,00 euros

Monsieur le Rapporteur expose que ce budget créé en 2014 permet de retracer la gestion du service de collecte et
traitement des ordures ménagères et du service des encombrants.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 des « ORDURES MÉNAGÈRES ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 des « ORDURES MENAGÈRES »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe des « ORDURES MENAGÈRES » de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DES « ORDURES MENAGERES »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
014	Atténuations de produits	2 385 755,42 €	À L'UNANIMITÉ
65	Autres charges de gestion courante	17 488 282,00 €	
Total.....		19 874 037,42 €	
Recettes			VOTE
73	Impôts et taxes	19 488 282,00 €	À L'UNANIMITÉ
002	Résultat anticipé reporté de 2015	385 755,42 €	
Total.....		19 219 980,55 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DES « ORDURES MENAGERES »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
Total.....0,00 €			À L'UNANIMITÉ
Recettes			VOTE
Total.....0,00 €			À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Adhérents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe
« Eau potable »

N° 002497

Question N°18 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique, dématérialisation : 7.1.1, Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUTTOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-mc1D0024970

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe de l'« EAU POTABLE » et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 de l'« EAU POTABLE » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 8 872 484,02 euros
- Section d'Investissement..... 9 777 298,71 euros

Monsieur le Rapporteur expose qu'il est à noter que conformément à la volonté des élus communautaires, ce budget est prévu et est comptablement exécuté avec une analytique par commune.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 de l'« EAU POTABLE ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 de l'« EAU POTABLE »*

- ✓ **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2017 du Budget annexe de l'« EAU POTABLE » de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DE « L'EAU POTABLE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			VOTE
Dépenses			
011	Charges à caractère général	2 906 844,00 €	À L'UNANIMITÉ
012	Charges de personnel, frais assimilés	982 966,00 €	
014	Atténuation des produits	812 686,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	952 900,00 €	
66	Charges financières	125 600,00 €	
67	Charges exceptionnelles	64 997,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 597 578,02 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 428 913,00 €	
Total.....		8 872 484,02 €	
Recettes			VOTE
70	Vente de produits fabriqués, prestations	6 950 214,90 €	À L'UNANIMITÉ
75	Autres produits de gestion courante	300 000,00 €	
77	Produits exceptionnels	40 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	126 031,00 €	
002	Résultat anticipé reporté de 2017	1 456 238,12 €	
Total.....		8 872 484,02 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DE « L'EAU POTABLE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTE
Dépenses			
20	Immobilisations incorporelles	820 092,00 €	À L'UNANIMITÉ
21	Immobilisations corporelles	2 406 078,00 €	
23	Immobilisations en cours	5 625 298,71 €	
Opération 100	Réseau cœur de station	0,00 €	
Opération 101	Réseau CABEM	387 000,00 €	
Opération 102	Raccordements cœur de ville	75 200,00 €	
Total des dépenses d'équipement		9 313 668,71 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	301 621,00 €	
458102	NEZ – enfouissement des réseaux	7 978,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	126 031,00 €	
041	Opérations patrimoniales	28 000,00 €	
Total.....		9 777 298,71 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DE « L'EAU POTABLE »			VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			À L'UNANIMITÉ
13	Subventions d'investissement	1 350 657,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	4 452 364,29 €	
Total des recettes d'équipement		5 803 021,29 €	
10 (1068)	Dotations, fonds divers et réserves (réserves)	300 000,00 €	
458102	NEZ – enfouissement des réseaux	7 978,00 €	
021	Virement de la section d'exploitation	1 597 578,02 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 428 913,00 €	
041	Opérations patrimoniales	28 000,00 €	
001	Résultats anticipé reporté de 2017	611 808,40 €	
Total.....		9 777 298,71 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe
« Assainissement collectif »

N° 002498

Question N°19 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscale
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOUQS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine CROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUVE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_OE-034-243400819-20180321 4mc100024980

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe de l'« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 de l'« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement.....	11 139 478,95 euros
- Section d'Investissement.....	19 908 890,54 euros

Monsieur le Rapporteur expose Il est à noter que conformément à la volonté des élus communautaires, ce budget est prévu et est comptablement exécuté avec une analytique par commune.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 de l'« ASSAINISSEMENT COLLECTIF ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 de l'« ASSAINISSEMENT COLLECTIF »*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe de l'« ASSAINISSEMENT COLLECTIF » de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DE « L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			VOTE
Dépenses			
011	Charges à caractère général	2 597 204,46 €	À L'UNANIMITÉ
012	Charges de personnel, frais assimilés	762 715,26 €	
014	Atténuation des produits	451 100,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	101 240,00 €	
66	Charges financières	1 147 030,56 €	
67	Charges exceptionnelles	212 580,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 346 955,67 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	4 520 653,00 €	
Total.....		11 139 478,95 €	
Recettes			VOTE
70	Vente de produits fabriqués, prestations	6 150 012,11 €	À L'UNANIMITÉ
74	Subventions d'exploitation	645 341,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	49 500,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	975 776,00 €	
002	Résultat anticipé reporté de 2017	3 318 849,84 €	
Total.....		11 139 478,95 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DE « L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTE
Dépenses			
20	Immobilisations incorporelles	1 513 260,04 €	À L'UNANIMITÉ
21	Immobilisations corporelles	2 784 001,00 €	
23	Immobilisations en cours	4 709 506,10 €	
Opération 100	Réseau cœur de station	1 700 000,00 €	
Opération 101	Réseau CABEM	2 200 000,00 €	
Opération 102	Raccordements cœur de ville	218 652,00 €	
Total des dépenses d'équipement		4 118 652,00 €	
13	Subventions d'investissement	121 400,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 845 554,27 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	975 776,00 €	
041	Opérations patrimoniales	219 708,52 €	
001	Solde d'exécution négatif reporté de 2017	3 525 244,71 €	
Total.....		19 908 890,54 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DE « L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF »			VOTE
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes			
13	Subventions d'investissement	2 817 339,25 €	À L'UNANIMITÉ
16	Emprunts et dettes assimilées	10 688 737,68 €	
21	Immobilisations corporelles	219 708,52 €	
Total des recettes d'équipement		13 725 785,45 €	
458101	PORT – travaux réseaux	87 816,00 €	
458102	NEZ – enfouissement de réseaux	7 971,90 €	
021	Virement de la section d'exploitation	1 346 955,67 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	4 520 653,00 €	
041	Opérations patrimoniales	219 708,52 €	
Total.....		19 908 890,54 €	

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits

Le Président,



Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2018 du Budget annexe
« GEMAPI »

N° 002499

Question N°20 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

Monsieur le Vice-Président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2018 du Budget annexe « GEMAPI » et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2018 « GEMAPI » se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement.....	1 841 967,00 euros
- Section d'Investissement.....	5 309 454,00 euros

Monsieur le Rapporteur expose que depuis le 1^{er} janvier 2018, le bloc de compétence relatif à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations est transféré de plein droit à la Communauté d'Agglomération. Il est décidé de créer dès 2018 ce budget annexe qui permettra d'identifier les coûts de ce service.

Il appartient à l'Assemblée délibérante d'approuver le Budget Primitif 2018 « GEMAPI ».

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLÉ, M. Gérard REY * KUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rami BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLÉMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOUZS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_OE-034-2(3400819-20180321) (mci10002499)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 14 mars 2018
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 « GEMAPI »*

➤ **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe « GEMAPI » de la façon suivante :

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA « GEMAPI »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			VOTE
Recettes			
011	Charges à caractère général	266 110,00 €	À LA MAJORITÉ 8 Contre : V. Gaudy (procuration M. Mur) ; N. Martinez ; P. Marhuenda ; M. Le Goff ; A. Rivière (procuration A. Jalabert) ; R. Monédéro
012	Charges de personnel, frais assimilés	214 160,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	19 916,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	1 341 781,00 €	
Total.....		1 841 967,00 €	
Recettes			VOTE
73	Impôts et taxes	1 800 000,00 €	À LA MAJORITÉ 8 Contre : V. Gaudy (procuration M. Mur) ; N. Martinez ; P. Marhuenda ; M. Le Goff ; A. Rivière (procuration A. Jalabert) ; R. Monédéro
74	Dotations et participations	41 967,00 €	
Total.....		1 841 967,00 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA « GEMAPI »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			VOTE
Dépenses			
23	Immobilisation en cours	543 600,00 €	À LA MAJORITÉ 8 Contre : V. Gaudy (procuration M. Mur) ; N. Martinez ; P. Marhuenda ; M. Le Goff ; A. Rivière (procuration A. Jalabert) ; R. Monédéro
Opération 403	Digues	689 500,00 €	
Opération 505	Protection Littoral Vias-Ouest	3 511 200,00 €	
Opération 509	Epanchoirs	565 104,00 €	
Total.....		5 309 454,00 €	
Recettes			VOTE
23	Subventions d'investissement	10 000,00 €	À LA MAJORITÉ 8 Contre : V. Gaudy (procuration M. Mur) ; N. Martinez ; P. Marhuenda ; M. Le Goff ; A. Rivière (procuration A. Jalabert) ; R. Monédéro
Opération 403	Digues	368 480,00 €	
Opération 505	Protection Littoral Vias-Ouest	2 688 658,40 €	
Opération 509	Epanchoirs	381 621,80 €	
16	Emprunt	185 912,80 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 341 781,00 €	
Total.....		5 309 454,00 €	

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Création d'une Zone
d'Aménagement Concerté
sur l'extension du Parc
d'activités « La Source »
sur la commune de Vias :
définition du périmètre
d'opération

N° 002500

Question N°21 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 2.1.4. Création
d'une zone

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de sa compétence développement économique, veille à développer de façon cohérente ses parcs d'activités économiques sur son territoire.

Ainsi, afin de répondre au mieux aux attentes des entreprises en recherche d'une implantation et ainsi stimuler la création d'emplois, la Communauté d'agglomération étudie la possibilité d'étendre le PAEHM « La Source » à Vias.

En conséquence, par délibération n°2009 du 24 octobre 2016, le Conseil Communautaire a approuvé le projet d'extension du PAEHM « La Source » identifié comme faisant partie des zones d'activités recensées sur le territoire intercommunal et gérées par la CAHM au 1^{er} janvier 2017.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBEAU donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400018-20180321-fmc1D0025001

Monsieur le Rapporteur expose que le projet consiste à proposer un schéma d'aménagement en deux phases avec une première extension de la zone sur le secteur Nord, d'une surface d'environ 8,9 ha en traitant immédiatement l'intégration paysagère du site ainsi que son accessibilité. Il intègre les parcelles section CH n°16, section CH n°23 à section CH n°25, section CH n°27 à section CH n°41, section CH n°44, section CH n° 243 à section CH n°244, section CH n°267 à section CH n°269 :

Dans le cadre de ses compétences en matière d'aménagement de l'espace communautaire, le projet portant sur la création et la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté d'« intérêt communautaire » de l'extension Nord de la Source a fait l'objet d'une délibération spécifique n° 2350 du 25 septembre 2017.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la validation du périmètre de cette opération qui constituera l'emprise de référence nécessaire à l'individualisation de ce programme au sein d'un Budget annexe dont la création fait l'objet d'une seconde délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau Communautaire du 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE VALIDER** le périmètre de l'opération joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son représentant à signer les pièces se rapportant au dossier.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

Mise en ligne le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Création et adoption du Budget
Primitif 2018 du Budget annexe
du PAEHM

« Extension de la Source » à Vias

N° 002501

Question N°22 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.1. Budgets
et comptes

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith IABRE, MM. Gérard DUFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTILLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain CRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBEAUME donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

88_DE-03E-243400819-20180321-000100250103

Monsieur le Vice-Président expose que par délibération n°... de ce présent Conseil communautaire, l'Assemblée délibérante a reconnu la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur « l'Extension du Parc d'activités Economiques La Source » sur la commune de Vias dénommé « EXTENSION DE LA SOURCE ».

Il indique qu'en comptabilité « M14 », les opérations d'aménagement et de cessions de terrains doivent être retracées au sein d'un Budget annexe spécifique afin d'identifier le coût et les ressources liées à ces opérations.

Il précise que ce Budget annexe étant un Service Public Administratif, il doit donc faire l'objet d'une demande d'assujettissement de T.V.A.

Ainsi, monsieur le Vice-Président présente à cet effet le Budget annexe « EXTENSION DE LA SOURCE » et propose aux membres Conseil Communautaire de se prononcer d'une part sur la création de son Budget Primitif 2018 et d'autre part de procéder à un vote par chapitre de celui-ci dont la balance générale du BP 2018 se présente de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement..... 460 000,00 euros
- Section d'Investissement..... 460 000,00 euros

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Administration générale en date du 23 mars 2017,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2018 du PAEHM « EXTENSION DE LA SOURCE »,*

- **APPROUVE** chaque chapitre du Budget Primitif 2018 du Budget annexe du PAEHM « EXTENSION DE LA SOURCE » à Vias de la façon suivante :

➤

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « EXTENSION DE LA SOURCE NORD » à VIAS			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses			VOTE
011	Charges à caractère général	460 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		460 000,00 €	
Recettes			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	460 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		460 000,00 €	

BUDGET PRIMITIF 2018 DU PAEHM « EXTENSION DE LA SOURCE NORD » à VIAS			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	460 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		460 000,00 €	
Recettes			VOTE
16	Emprunt et dettes assimilées	460 000,00 €	À L'UNANIMITÉ
Total.....		460 000,00 €	

Pour l'exercice 2018, 400 000 € d'acquisitions foncières et 60 000 € d'études ont été prévus au Budget.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :
9 - AVR. 2018
Mise en ligne le :
9 - AVR. 2018

OBJET :
Adoption des taux
d'imposition 2018 :
Cotisation Foncière des
Entreprises - Taxe Foncière sur
les Propriétés Non Bâties -
Taxe d'Habitation -
Taxe d'Enlèvement des Ordures
Ménagères

N° 002502

Question N°23 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.2.1. Vote des
taux des contributions directes et
exonérations

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles
D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine
VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal CUILHOU, M. Christian THERON, Mme
Céraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme
Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine
RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF
* **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN
L'ÉVÊQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOCEL-SINGER, Mme Edith
FABRE, MM. ; Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMÉROL :** M. Robert CAIRAUD,
Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-
THIBERY :** M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Christian
JANTEU * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLAMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Yvette
BOUTELLER * **CAZOULES D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD *
PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **SAINT-
THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent
GAUDY, M. Alain LEBLAUD donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M.
Armand RIVIERE * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PRÉFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-434-243400616-20180321-4nc100925921

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et après analyse du Budget Primitif 2018 du Budget principal et du
Budget Primitif 2018 du Budget annexe des « ordures Ménagères », monsieur le Président propose aux membres du
Conseil Communautaire, conformément aux avis de la Commission des Finances et administration générale réunie le
mercredi 14 mars 2018 et du Bureau communautaire réuni le lundi 19 mars 2018 les votes des taux suivants :

✓ **Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises :**

La Loi de finances pour 2010 a définitivement supprimé la Taxe Professionnelle. Cette dernière est désormais
remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) composée :

- de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

Il précise que si la CVAE est obtenue en multipliant la valeur ajoutée de chaque entreprise par un taux égal à
1,5 %, taux unique appliqué sur l'ensemble du territoire national, la Cotisation Foncière des Entreprises
correspond à l'ancienne part de cotisation de Taxe Professionnelle assise sur les valeurs foncières. La
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit donc en voter le taux.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises était de 33,40 % en 2017, il est proposé de maintenir ce taux
d'imposition pour l'année 2018.

✓ **Taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :**

Cette fraction de taux à voter a pour origine le transfert des frais de gestion liés aux parts départementale et régionale de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties qui nous ont été transférées lors de la réforme fiscale.

Le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties était de 3,45 % en 2017, il est proposé de maintenir ce taux d'imposition pour l'année 2018.

✓ **Taux de la Taxe d'Habitation :**

En 2011, les communautés d'agglomération ont récupéré la part de Taxe d'Habitation perçue auparavant par les départements. Le taux ainsi transféré à la CAHM était de 10,88 %.

Ce taux était de 10,88 % en 2017, il est proposé de maintenir ce taux d'imposition pour l'année 2018.

✓ **Taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :**

Par délibération du 11 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et est, également, devenue membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde au 1^{er} juin 2003.

Dans ces conditions et dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, c'est la CAHM qui fixe chaque année le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en perçoit directement le produit. Elle reverse ensuite une participation au SMICTOM de Pézenas-Agde.

Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères était de 15,44 % en 2017, il est proposé de maintenir ce taux d'imposition pour l'année 2018.

Monsieur le Président invite donc, les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le maintien des taux d'imposition des quatre taxes 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et administration générale réuni le 14/03/2018,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19/03/2018 ?

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE MAINTENIR** le Taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises à 33,40 % pour l'exercice 2018 ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE MAINTENIR** le Taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 3,45 % pour l'exercice 2018 ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE MAINTENIR** le Taux d'imposition de la Taxe d'Habitation à 10,88 % pour l'exercice 2018 ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE MAINTENIR** le Taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 15,44 % pour l'exercice 2018.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :
12 AVR. 2018

OBJET :

Compétence «Eau» et
Assainissement» de la CAHM ;
approbation des tarifs annuels
applicables au 1^{er} avril 2018

N° 002503

Question N°24 à l'O.J.

Réf. : Finances, Observatoire fiscal
Rubrique dématérialisation : 7.1.3. Tarifs
des services publics

- ✓ Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-5 III, L. 5216-5, et les articles L. 2224-7 à L2224-12-5 ;
- ✓ Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;
- ✓ Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
- ✓ Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral 2002-I-5799 du 17 décembre 2002 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- ✓ Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 actant la prise des compétences eau potable et assainissement par la CA Hérault Méditerranée au 01/01/2017 ;

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARQUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Rimée PONAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOUIS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBEAUME donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. J. MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement

RECU EN PREFECTURE

Le 12 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

08_DE-034-243400R19-20180321.4mc1D0025031

- ✓ Considérant que, l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2016 acte la prise des compétences eau potable et assainissement par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée au 1/01/2017 ;
- ✓ Considérant que le transfert de compétence entraîne, de plein droit, le transfert de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert ;
- ✓ Considérant que les modes de gestion des services d'eau et d'assainissement collectif sont actuellement différents sur le territoire :
 - Le service d'eau potable des communes de 7 sont gérées en régie,
 - Le service d'eau potable des communes de 5 sont gérées en DSP,
(5 services sont assurés par le Syndicat des Eaux de la Vallée de l'Hérault et 3 au Syndicat du Bas Languedoc),
 - Le service d'assainissement collectif des communes de 10 sont gérées en régie,
 - Le service d'assainissement collectif des communes de 10 sont gérées en DSP.
- ✓ Considérant que chaque service communal ou syndical possède actuellement son propre patrimoine et son exploitation spécifique ;
- ✓ Considérant que la CAHM va réaliser des travaux de mise à niveau sur chaque commune en fonction des besoins des services ;
- ✓ Considérant que la CAHM, autorité organisatrice des services d'eau et d'assainissement, est seule compétente pour définir les tarifs facturés à l'usager ;
- ✓ Considérant que la CAHM peut décider de tarifs différents en fonction des différences de situation appréciables, en rapport avec les conditions d'exploitation du service ;
- ✓ Considérant que la CAHM souhaite conserver des tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif différents par commune, le temps d'homogénéiser la qualité et le niveau de service ;
- ✓ Considérant qu'à terme, la CAHM souhaite harmoniser les tarifs applicables en fonction des modes de gestion.

En conséquence, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer :

- sur les tarifs annuels d'eau potable hors taxe et taxe Agence de l'Eau suivants, applicables au 1^{er} avril 2018 :

REGIE EAU			
Commune	Part fixe	Part variable	Prix €/m³ 120 m³
Bessan	25,47 €	1,15 €	1,36 €
Castelnau de Guers	40,00 €	1,03 €	1,36 €
Florensac	28,20 €	0,71 €	0,95 €
Lézignan la Cèbe	32,00 €	1,05 €	1,32 €
Pézenas	42,00 €	1,22 €	1,57 €
Pomérols	28,00 €	0,65 €	0,88 €
Saint-Thibéry	31,50 €	0,99 €	1,25 €

DSP EAU			
Commune	Part fixe	Part variable	Prix €/m³ 120 m³ part communale
Agde	20,00 €	0,35 €	0,52 €
Aumes	30,25 €	0,34 €	0,59 €
Nézignan l'Evêque	18,55 €	0,37 €	0,52 €
Portiragnes	-	0,45 €	0,45 €
Saint-Pons de Mauchiens	10,00 €	0,60 €	0,68 €

- sur les tarifs annuels d'assainissement collectif suivants, applicables au 1^{er} avril 2018 :

REGIE ASSAINISSEMENT			
Commune	Part fixe	Part variable	Prix €/m ³ factures 120 m ³
Adissan	25,00 €	0,85 €	1,06 €
Bessan	54,00 €	1,67 €	2,12 €
Castelnau de Guers	45,00 €	1,82 €	2,20 €
Caux	15,00 €	1,10 €	1,23 €
Cazouls d'Hérault	30,00 €	1,00 €	1,25 €
Florensac	28,20 €	0,51 €	0,75 €
Lézignan la Cèbe	25,00 €	1,05 €	1,26 €
Nizas	30,00 €	1,00 €	1,25 €
Saint-Thibéry	30,00 €	1,14 €	1,39 €
Tourbes	30,00 €	0,95 €	1,20 €

DSP ASSAINISSEMENT			
Commune	Part fixe	Part variable	Prix €/m ³ factures 120 m ³
Agde	20,00 €	0,46 €	0,63 €
Aumes	20,17 €	0,65 €	0,82 €
Montagnac	10,00 €	0,45 €	0,58 €
Nézignan l'Evêque	10,00 €	0,63 €	0,71 €
Pézenas	10,00 €	0,32 €	0,40 €
Pinet-Pomérols	18,50 €	0,50 €	0,65 €
Portiragnes	10,00 €	0,46 €	0,54 €
Saint-Pons de Mauchiens	10,00 €	0,60 €	0,68 €
Vias	20,00 €	1,45 €	1,62 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Oui l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ DES VOTANTS

1 abstention : M. A. Rivière

- **D'APPROUVER** les tarifs pour l'Eau potable tels que sus exposés et de les appliquer à partir du 1^{er} avril 2018 ;
- **D'APPROUVER** les tarifs pour l'Assainissement collectif tels que sus exposés et de les appliquer à partir du 1^{er} avril 2018 ;
- **DIT QUE** la présente délibération sera notifiée aux communes-membres et le comptable de la CAHM.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Association « Occitanie Europe »
adhésion de la CAHM

N° 002504

Question N°25 à l'O.J.

Réf. : Financement européens
Rubrique dématérialisation : 7.10. Adhésion

Monsieur le Président rappelle que la Région Occitanie, regroupant plusieurs niveaux de collectivités d'un même territoire à savoir la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée, Toulouse Métropole, les Conseils Départementaux de l'Ariège, l'Aude, du Gers, de la Haute-Garonne et de l'Hérault, la Communauté d'agglomération du SICOVAL, l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, s'est dotée d'une Maison de la Région à Bruxelles, l'association « Occitanie Europe » qui a vocation :

- de contribuer à la promotion des politiques et des actions menées par ses membres auprès des institutions, organes européens.
- d'optimiser la captation des financements européens liés aux politiques sectorielles de la Commission Européenne.
- de favoriser une participation des membres au processus décisionnel bruxellois à travers un dialogue constant avec les représentants des institutions et organes européens.
- d'assurer une dimension européenne à des projets stratégiques pour le territoire.

Pour répondre à ces multiples enjeux, les services rendus par l'équipe « Occitanie Europe » se structurent autour de quatre axes :

- une diffusion de l'information sur les appels à projet et possibilité d'aides financières pour nos projets.
- une interaction avec les institutions européennes et les acteurs du processus décisionnel bruxellois
- un accompagnement ciblé
- la promotion et la visibilité des politiques que nous conduisons.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal CUILHOU, M. Christian THERON, Mme Geraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOTT * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLIS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Émilie POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE NAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard NONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBEAUD donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DS_034-243400819_20180321_msc100025040

« Occitanie Europe » identifiera :

- les relais pertinents au sein des institutions et des organes européens pour défendre nos intérêts,
- alertera sur les appels à propositions et les recherches de partenariat.

Compte-tenu de ces éléments et de la valeur ajoutée que peut amener l'adhésion à cette association pour la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'opportunité d'adhérer à l'association « Occitanie Europe » et de confirmer l'engagement financier de la CAHM pour un montant annuel de 10 000 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu le Bureau Communautaire du 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ADHÉRER** à l'association « Occitanie Europe » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer les pièces se rapportant au dossier ;
- **DE PRÉLEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Service de propreté-voirie
acquisitions de deux balayeuses :
autorisation de signature
des marchés

N° 002505

Question N°26 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine HERVELLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-4mc100025050

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du renouvellement de matériel vieillissant du service propreté-voirie, il a été décidé de faire l'acquisition de deux nouvelles balayeuses.

Monsieur le Rapporteur expose qu'au vu du montant estimatif de ces achats (420 000 € HT), il convient de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il précise que le dossier de consultation comprendra une tranche ferme et une tranche optionnelle répartie de la façon suivante :

- ✓ Tranche ferme : achat d'une balayeuse de voirie à vitesse rapide pour un montant de 210 000 € HT ;
- ✓ Tranche optionnelle : achat d'une balayeuse de voirie à vitesse rapide pour un montant de 210 000 € HT.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour l'acquisition de deux balayeuses ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR, 2018

OBJET :

Service de propreté-voirie –
acquisitions de deux
micro-bennes :
autorisation de signature
des marchés

N° 002506

Question N°27 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien TREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBEAUME donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400619-20180321-enc10025060

Monsieur le Vice-Président rappelle que le service propreté voirie a besoin de faire l'acquisition de deux micro-bennes pour le service de propreté urbaine.

Monsieur le Rapporteur expose qu'au vu du montant estimatif de ces achats (130 000 € HT), il convient de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-1.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Il précise que le dossier de consultation comprendra une tranche ferme et une tranche optionnelle répartie de la façon suivante :

- ✓ Tranche ferme : achat d'une micro benne de 5 m³ pour un montant de 65 000 € HT ;
- ✓ Tranche optionnelle : achat d'une micro benne de 5 m³ pour un montant de 65 000 € HT

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à intervenir, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour l'acquisition de deux micro bennes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget Principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :
9 - AVR. 2018

OBJET :
Construction d'une bergerie
sur Castelnau de Guers :
autorisation de signature
des marchés

N° 002507

Question N°28 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.I.I.
Délibération relative aux marchés publics

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat avec les communes de Castelnau de Guers et de Florensac, a choisi de soutenir le développement de la filière agro-pastorale afin de favoriser la reconquête d'espaces en déprise, préserver et valoriser les espaces ruraux et naturels et encourager le maintien des activités agricoles.

A ce titre, il a été décidé sur la commune de Castelnau de Guers de procéder à la construction d'une bergerie, qui sera par la suite louée à un éleveur et son troupeau.

Monsieur le Rapporteur expose que le montant estimatif du bâtiment d'élevage s'élève à la somme de 269 313 € HT et qu'en date du 19 février 2018, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée, conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 22 mars 2018, propose de retenir, les entreprises suivantes :

- Lot 1 « Fondations, gros œuvre, carrelage faïence » : SARL « MEDITRAG », domiciliée ZAC Le Causse - BP 17, 9 Avenue du 3^{ème} Millénaire (34630 Saint-Thibéry) pour un montant de 59 315,57 € HT ;
- Lot 2 « Charpente, ossature bois, bardage, menuiserie bois » : SARL « FRANCIS MALIGES », domiciliée 695 Avenue de la Méridienne (48100 Marvejols) pour un montant de 109 959, 00 € HT ;
- Lot 4 « cloisons, plafonds, peinture » : SARL « MEDITRAG », domiciliée ZAC Le Causse - BP 17 - 9, Avenue du 3^{ème} Millénaire (34630 Saint-Thibéry) pour un montant de 12 314,39 € HT.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBÉRY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBÉRY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

Il indique que le lot 3 « *électricité-chauffage-plomberie* » a été déclaré infructueux pour absence d'offres et qu'une nouvelle consultation sera lancée

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à retenir lesdites entreprises et à autoriser monsieur le Président à signer les marchés, conformément à l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres ainsi que le marché à intervenir pour le lot 3 « *électricité-chauffage-plomberie* », estimé à la somme de 21 542 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie

Vu l'avis de la CAO réunie en date du 22 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les marchés avec :
 - la SARL « **MEDITRAG** » pour le lot 1 « *Fondations, gros œuvre, carrelage faïence* » pour un montant de 59 315,57 € HT ;
 - la SARL « **FRANCIS MALIGES** » pour le lot 2 « *Charpente, ossature bois, bardage, menuiserie bois* » pour un montant de 109 959,00 € HT ;
 - et la SARL « **MEDITRAG** » pour le lot 4 « *cloisons, plafonds, peinture* » pour un montant de 12 314,39 € HT.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché à intervenir pour le lot 3 « *électricité-chauffage-plomberie* » conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer, toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Travaux de réhabilitation de la
canalisation d'adduction d'eau
entre le puit et le réservoir
sur la commune de Saint-Pons-
de-Mauchiens :
attribution du marché
au Groupement
SOLATRAG/BANO
et autorisation de signature
du marché

N° 002508

Question N°29 à l'O.J.

Réf. : Commande publique
Rubrique dématérialisation : I.I.I.

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROL : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOUZ D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400611-20180321-4ncfD09025080

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la prise de compétence « eau et assainissement » la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a lancé une consultation sous forme de procédure adaptée ouverte pour les travaux de réhabilitation de la canalisation d'adduction d'eau entre le puit et le réservoir sur la commune de Saint Pons de Mauchiens.

Monsieur le Rapporteur expose qu'à l'issue de cette consultation, il a été décidé de retenir l'offre du groupement d'entreprises « SOLATRAG – BANO » pour un montant global de 459 028.00 € HT, comprenant l'offre de base pour 414 665 € et la prestation supplémentaire éventuelle concernant la réfection complète du chemin communal pour un montant de 44 363 € HT.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché avec le mandataire du groupement, l'Entreprise « SOLATRAG ».

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer, avec l'Entreprise « SOLATRAG », mandataire du groupement « SOLATRAG / BANO » le marché concernant les travaux de réhabilitation de la canalisation d'adduction d'eau entre le puit et le réservoir sur la commune de Saint Pons de Mauchiens pour un montant global de 459 028,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire :
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur les Budgets annexes « eau » et « assainissement » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Maintenances et surveillances
des installations des eaux usées
et eaux potables ;
lancement des consultations
et autorisation de signature
des accords-cadres

N° 002509

Question N°30 à l'O.J.

Réf. :

Rubrique dématérialisation : L.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * ACDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOUBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOUQS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_OE-034-243406819-20180321-4mc100025099

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'agglomération a en charge l'entretien et l'exploitation des ouvrages permettant le traitement et la distribution des eaux usées et eaux potables et qu'à ce titre des prestations de maintenance et de surveillance de ces installations sont nécessaires.

Ainsi, par délibérations en date du 25 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de lancer deux consultations, sous forme d'appel d'offres ouvert, relatives à la maintenance et à la surveillance des installations en eaux usées et eaux potables sur son territoire.

Monsieur le Rapporteur expose que suite à l'évolution des besoins en cours de procédure, les cahiers des charges relatifs à ces consultations doivent être modifiés. Ainsi, par décision du 9 mars 2018, le pouvoir adjudicateur a décidé, après avis de la Commission d'Appel d'Offres du 22 février 2018, de déclarer les deux procédures sans suite.

Il est donc proposé de relancer ces deux consultations sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'autoriser monsieur le Président à signer les nouveaux accords-cadres à intervenir sans minimum ni maximum.

Il précise que les montants estimatifs de ces deux accords-cadres restent inchangés :

- ✓ Maintenance et surveillance des installations en « eaux usées » :
Montant estimatif : 150 000 € HT par an, décomposé comme suit :
 - Lot N°1 : « *secteur sud* » (Bessan, Saint-Thibéry et Florensac) pour un montant estimatif annuel de 100 000 Euros H.T. ;
 - Lot N°2 : « *secteur nord* » (Nizas, Adissan, Cazouls d'Hérault, Tourbes, Lézignan la Cèbe et Castelnau de Guers) pour un montant estimatif annuel de 50 000 Euros H.T.
- ✓ Maintenance et surveillance des installations en « eaux potables » :
Montant estimatif : 150 000 € HT par an, décomposé comme suit :
 - Lot 1 : « *secteur sud* » (Bessan, Saint-Thibéry, Florensac et Pomérols) pour un montant estimatif annuel de 75 000 Euros H.T. ;
 - Lot 2 : « *secteur nord* » (Pézenas, Lézignan la Cèbe et Castelnau de Guers) pour un montant estimatif annuel de 75 000 Euros H.T.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE RELANCER** les deux consultations relatives à la maintenance et à la surveillance des installations d'eaux usées et eaux potables sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 25-1.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer les accords-cadres à intervenir, sans minimum ni maximum, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur les Budgets annexes « Eau » et « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Extension du réseau d'eau
potable - Raccordement de la
commune de Portiragnes
au réseau de la Cabème
(commune de Cers) ;
lancement de la consultation de
maîtrise d'œuvre et autorisation
de signature des marchés

N° 002510

Question N°31 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : L.I.1.

Délibération relative aux marchés publics

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THIRON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COTY * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALÀ * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Kimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Cwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

39_DE-034-243400819-20180321-nrc-100025100

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre du transfert de la compétence « eau potable », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est maître d'ouvrage des projets relatifs aux travaux de réseaux d'eau potable.

Monsieur le Rapporteur expose que la commune de Portiragnes a prévu une Zone d'Aménagement concerté à vocation d'habitat et qu'afin de permettre le lancement de cette opération il convient de sécuriser l'alimentation en eau potable de toute la commune, actuellement assurée par la nappe astienne, par le raccordement du réseau d'eau potable à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée sur la commune de Cers.

Ainsi, une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre va être lancée sous forme de procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 sur la base d'un montant estimatif des travaux de 3 000 000 € HT.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre à venir.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE LANCER** une consultation sous forme de procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour la maîtrise d'œuvre concernant le raccordement du réseau potable de la commune de Portiragnes au réseau de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe « eau potable » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 . AVR. 2018

OBJET :

Marché d'études pour
la protection du littoral sur les
communes de Vias-Plage
et de Valras-Plage ;
attribution et signature
des marchés

N° 002511

Question N°32 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLONOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert GIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-245400819-20180321-fmc1D00251103

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la commune de Valras-Plage sont toutes les deux confrontées à la problématique d'érosion de leur littoral et qu'elles ont des projets de travaux se trouvant dans deux cellules sédimentaires voisines avec des besoins en sable et un même stock de dragage identifié à ce jour, le site des « Orpellières ».

Ainsi, la Communauté d'agglomération et la commune de Valras ont décidé de se regrouper pour qu'une réflexion soit menée à une échelle plus large. Un groupement de commande a été constitué entre les deux collectivités pour mutualiser les études et les travaux nécessaires à la lutte contre cette érosion marine dans un objectif de simplification des procédures, d'optimisation des coûts et des conditions de réalisation des prestations.

La Communauté d'agglomération, coordonnateur du groupement a lancé en date du 5 février 2018, une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le dossier de consultation prévoyait deux lots :

- Lot 1 « mission de maîtrise d'œuvre » : AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR ;

- Lot 2 « *expertise naturaliste* » : les investigations et analyses naturalistes permettent d'évaluer l'état initial, les enjeux environnementaux et l'impact des travaux sur les milieux naturels terrestres et maritimes, de proposer des mesures d'évitement, de réduction et en dernier recours de compensation.

Monsieur le rapporteur expose que la Commission d'Appel d'Offres, réunie en date du 22 mars 2018 a décidé de retenir :

- ✓ Pour le lot 1 « *mission de maîtrise d'œuvre* », le Cabinet « ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT » pour un montant global de 435 815,00 € HT correspondant à une Tranche Ferme de 165 725,00 € HT, une Mission complémentaire de 25 850,00 € HT et une Tranche Optionnelle de 244 240,00 € HT ;
- ✓ Pour le lot 2 « *expertise naturaliste* », le Cabinet « ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT » pour un montant global de 78 510,00 € HT correspondant à une Tranche Ferme de 56 100,00 € HT et une Tranche Optionnelle de 22 410,00 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités autoriser monsieur le Président à signer les marchés, conformément aux choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Vu le choix de la CAO réunie en date du 22 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- ✓ **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer le marché avec le Cabinet « ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT » pour le lot 1 « *mission de maîtrise d'œuvre* » pour un montant global de 435 815,00 € HT correspondant à une Tranche Ferme de 165 725,00 € HT, une Mission complémentaire de 25 850,00 € HT et une Tranche Optionnelle de 244 240,00 € HT, ainsi que le marché avec le Cabinet « ARTELIA EAU ET ENVIRONNEMENT » pour le lot 2 « *expertise naturaliste* » pour un montant global de 78 510,00 € HT correspondant à une Tranche Ferme de 56 100,00 € HT et une Tranche Optionnelle de 22 410,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer, toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Construction de la pépinière
d'entreprises «Héliopôle»
à Bessan ;
autorisation de signature
des marchés

N° 002512

Question N°33 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I.I.

Délibération relative aux marchés publics

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre NARHUENDÉ, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROL : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOUQS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_0E-034-243400815-20180321-kmc120025120

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a décidé d'implanter sur le Parc d'Activités Economiques de « la Capucière » à Bessan une pépinière d'entreprises et qu'à ce titre un concours d'architecte a été organisé.

Le cabinet « BF ARCHITECTURE », attributaire du marché a donc constitué un dossier de consultation d'entreprises pour la construction du bâtiment, estimé à la somme de 3 153 966,07 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose qu'en date du 12 décembre 2017, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée, conformément aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et qu'à l'issue de celle-ci, la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 8 mars 2018 après négociation propose de retenir les entreprises suivantes :

- ✓ Lot 1 « VRD » : Entreprise « BRAULT TP » domiciliée route de Lespignan (34 500 Béziers) pour un montant de 197 792,70 € HT ;
- ✓ Lot 2 « gros œuvre » : Entreprise « OLACIA » domiciliée ZAE quartier des entreprises (34 290 Montblanc) pour un montant de 1 064 300,00 € HT ;

- ✓ Lot 3 « *Etanchéité Photovoltaïque* » : Entreprise « SEM ETANCHEITE » domiciliée rue Joliot Curie (34 500 Béziers) pour un montant de 234 901,36 € HT ;
- ✓ Lot 4 « *enduits façades* » : Entreprise « PORTIRAGNES FACADES » domiciliée ZAE du Puech (34 420 Portiragnes) pour un montant de 108 056,70 € HT ;
- ✓ Lot 5 « *résille* » : Entreprise « INNOBETON » domiciliée ZI Capiscol, 7 rue Paul Langevin (34 500 Béziers) pour un montant de 292 662,00 € HT ;
- ✓ Lot 6 « *menuiseries extérieures* » : Entreprise « S.ALU » domiciliée, 6 Boulevard Gambetta (34 340 Marseillan) pour un montant de 194 726,00 € HT ;
- ✓ Lot 7 « *cloisons-isolation-faux plafond* » : Entreprise « REVERTE PLAC-CAUX » domiciliée, 42 Avenue de la Gare (34720 Caux) pour un montant de 194 442,77 € HT ;
- ✓ Lot 8 « *cloisons mobiles* » : Entreprise « ALGAFLEX » domiciliée 400 RD 520 (38147 Saint Blaise du Buis) pour un montant de 33 900,00 € HT ;
- ✓ Lot 9 « *menuiseries intérieures* » : Entreprise « MENUISERIE RIQUIER » domiciliée ZA Saint-Michel, 15 Allée Sadi Carnot (34770 Gigan) pour un montant de 72 910,37 € HT ;
- ✓ Lot 10 « *revêtement de sols durs et souples* » : Entreprise « SARL BALESTER MAP SOLS » domiciliée 140 rue Merlot (34130 Mauguio) pour un montant de 70 609,19 € HT ;
- ✓ Lot 11 « *plomberie-sanitaires-VMC* » : Entreprise « PAGES » domiciliée 45 route de Corneilhan (34 500 Béziers) pour un montant de 271 467,74 € HT ;
- ✓ Lot 12 « *électricité courant fort et faible* » : Entreprise « EFC PAROIRE CADET » domiciliée 1 rue Michel Dessalles (34 530 Montagnac) pour un montant de 172 800,00 € HT ;
- ✓ Lot 13 « *gestion technique du bâtiment* » : Entreprise « CEGELEC » domiciliée 335 rue Louis Delaunay (66 000 Perpignan) pour un montant de 13 000,00 € HT ;
- ✓ Lot 14 « *peinture* » : Entreprise « MOUYSET » domiciliée ZAE des Sept Fonts, 1 Impasse du Bourras (34 300 Agde) pour un montant de 52 366,02 € HT ;
- ✓ Lot 15 « *métallerie-serrurerie* » : entreprise « SARL SICMA » domiciliée 20 Avenue Jean Foucault (34 500 Béziers) pour un montant de 68 968,80 € HT ;
- ✓ Lot 16 « *ascenseur* » : Entreprise « OTIS » domiciliée ZAC de Tournezy, 164 rue Maurice Le Boucher (34 070 Montpellier) pour un montant de 20 300,00 € HT ;
- ✓ Lot 17 « *espaces verts* » : Entreprise « CHAVARDES » domiciliée route de Vias (34 300 Agde) pour un montant de 8 200,70 € HT.

Monsieur le Vice-Président précise que le montant total des lots attribués s'élève à la somme de 3 071 404,35 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à retenir lesdites entreprises et à autoriser monsieur le Président à signer les marchés, conformément à l'avis des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propriété voirie
Vu l'avis de la CAO réuni en date du 8 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

➤ **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés avec :

- l'Entreprise « BRAULT TP » pour le lot 1 « *VRD* » pour un montant de 197 792,70 € HT ;
- l'Entreprise « OLACIA » pour le lot 2 « *Gros œuvre* » pour un montant de 1 064 300,00 € HT ;

- l'Entreprise « SEM ETANCHEITE » pour le lot 3 « *Etanchéité Photovoltaïque* » pour un montant de 234 901,36 € HT ;
 - l'Entreprise « PORTIRAGNES FACADES » pour le lot 4 « *enduits façades* » pour un montant de 108 056,70 € HT ;
 - l'Entreprise « INNOBETON » pour le lot 5 « *résille* » pour un montant de 292 662,00 € HT ;
 - l'Entreprise « S.ALU » pour le lot 6 « *menuiseries extérieures* » pour un montant de 194 726,00 € HT ;
 - l'Entreprise « REVERTE PLAC-CAUX » pour le lot 7 « *cloisons-isolation-faux plafond* » pour un montant de 194 442,77 € HT ;
 - l'Entreprise « ALGAFLEX » pour le lot 8 « *cloisons mobiles* » pour un montant de 33 900,00 € HT ;
 - l'Entreprise « MENUISERIE RIQUIER » pour le lot 9 « *menuiseries intérieures* » pour un montant de 72 910,37 € HT ;
 - l'Entreprise « SARL BALESTER MAP SOLS » pour le lot 10 « *revêtement de sols durs et souples* » pour un montant de 70 609,19 € HT ;
 - l'Entreprise « PAGES » pour le lot 11 « *plomberie-sanitaires-VMC* » pour un montant de 271 467,74 € HT ;
 - l'Entreprise « EFC PARGOIRE CADET » pour le lot 12 « *électricité courant fort et faible* » pour un montant de 172 800,00 € HT ;
 - l'Entreprise « CEGELEC » pour le lot 13 « *gestion technique du bâtiment* » pour un montant de 13 000,00 € HT ;
 - l'Entreprise « MOUYSET » pour le lot 14 « *peinture* » pour un montant de 52 366,02 € HT ;
 - l'Entreprise « SARL SICMA » pour le lot 15 « *métallerie-serrurerie* » pour un montant de 68 968.80 € HT ;
 - l'Entreprise « OTIS » pour le lot 16 « *ascenseur* » pour un montant de 20 300,00 € HT ;
 - l'Entreprise « CHAVARDES » pour le lot 17 « *espaces verts* » pour un montant de 8 200,70 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer, toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget annexe du PAEHM « La Capucière » de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 --AVR. 2018

OBJET :

Fourniture de matériel
informatique :
convention constitutive d'un
groupement de commande avec
la ville d'Agde et certaines
communes du territoire
intercommunal

N° 002513

Question N°34 à l'O.J.

Réf. : Commande publique

Rubrique dématérialisation : I.I. Actes
spéciaux

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal CUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COTT * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALÀ * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith IABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBÉRY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURNES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULES D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBÉRY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBEAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Robert CAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propriété voirie

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400818-20180321-4mc100025138

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre de la mutualisation des services et dans un souci de rationalisation des dépenses publiques, la Ville d'Agde, le Centre Communal d'Actions Sociales d'Agde et la Caisse des Ecoles souhaitent constituer un groupement de commande pour la fourniture de matériels informatiques avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et les communes du territoire intercommunal qui le souhaitent.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Communautaire d'adhérer au groupement de commande pour la fourniture de matériels informatiques et de désigner la mairie d'Agde comme coordonnateur de ce groupement.

Il indique qu'après avoir sollicité l'ensemble des communes-membres, les communes de Caux ; Cazouls d'Herault ; Lézignan la Cèbe ; Montagnac ; Nizas ; Pinet ; Saint-Thibéry et Pomérols souhaitent faire partie de ce groupement.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la commande publique, propreté voirie
Vu le choix des membres de la Commission d'Appel d'Offres,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ADHERER** au groupement de commande pour la fourniture de matériels informatiques avec les communes dont les noms figurent dans la convention constitutive du groupement ;
- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 -.-AVR. 2018

OBJET :

Modification du tableau
des emplois

N° 002514

Question N°35 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines

Rubrique dématérialisation : 4.1.6.

Délibération relative au personnel titulaire

Monsieur le Président expose qu'afin de suivre les projets opérationnels de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et les besoins d'accompagnement en matière de management, il est proposé de recruter un Directeur Général Adjoint chargé des Services Techniques.

Par conséquent, il est nécessaire de créer un poste supplémentaire d'Ingénieur principal et de modifier le Tableau des Emplois de la CAHM.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

*Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires
relatives à la Fonction Publique Territoriale ;*

*Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en
application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;*

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien TREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÈRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain CRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS AU 26 MARS 2018

EMPLOIS PERMANENTS

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CC
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Directeur territorial	A	2
Attaché territorial principal	A	5
Attaché Territorial	A	14
Rédacteur Territorial	B	10
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	7
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	6
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	C	17
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	C	30
Adjoint administratif	C	43
Emplois permanents à temps non complet		
Adjoint administratif 58 h 30 / mois	C	1

FILIERE ANIMATION		
Emplois permanents à temps complet		
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	B	1
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	C	2
Adjoint d'animation	C	2
FILIERE CULTURELLE		
Emplois permanents à temps complet		
Conservateur territorial de bibliothèques en chef	A	1
Conservateur territorial de bibliothèques de 2 ^{ème} classe	A	1
Bibliothécaire Territorial	A	1
Assistant territorial de conservation principal de 1 ^{ère} classe	B	2
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	B	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	10
Adjoint territorial du patrimoine	C	16

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CC
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
Emplois permanents à temps complet		
Assistant socio-éducatif principal	B	1
Assistant socio-éducatif	B	2
FILIERE TECHNIQUE		
Emplois permanents à temps complet		
Ingénieur en chef hors classe	A	1
Ingénieur en chef	A	3
Ingénieur principal	A	6
Ingénieur	A	6
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	12
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	9
Technicien Territorial	B	3
Agent de Maîtrise Principal	C	29
Agent de Maîtrise	C	33
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	102
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	25
Adjoint technique	C	170
FILIERE SPORTIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Educateur APS hors classe	B	1
Total emplois permanents à temps complet		584

Emplois permanents à temps non-complet		
Attaché territorial 91 h/ mois	A	1
Adjoint administratif (91 h / mois)	C	2
Adjoint administratif (28h/hebdomadaire)	C	1
Adjoint technique (87 h / mois)	C	1
Adjoint technique (86,67 h / mois)	C	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe (30 h /mois)	C	1
Total emplois permanents à temps non complet		9
Emplois fonctionnels à temps complet		
Directeur Général des Services	A	1
Directeur Général Adjoint	A	2
Emplois fonctionnels à temps non complet		
Directeur Général Adjoint (65 % d'un temps complet)	A	1
Total emplois fonctionnels		4

**EMPLOIS NON PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CC
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Temps complet		
Attaché contractuel Art. 3-3 2° (transfert création services communs)	A	1
Adjoint Administratif	C	10
FILIERE TECHNIQUE		
Temps complet		
Adjoint technique	C	8
Adjoint technique saisonnier	C	90
Temps incomplet		
Adjoint technique	C	2
Total emplois NON permanents		111

**EMPLOIS PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CC
FILIERE CULTURELLE		
Temps complet		
Attaché de Conservation du patrimoine – CDI (transfert de compétence tourisme)	A	1
Assistant de Conservation du patrimoine – CDI (transfert de compétence tourisme)	B	1
FILIERE TECHNIQUE		
Temps incomplet		
Adjoint technique 130 heures hebdomadaires – CDI (élargissement périmètre commune Tourbes)	C	1
Total emplois non titulaires permanents		3

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé est inscrit au Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Compétence « promotion
tourisme » - renouvellement de
la mise à disposition de 12 agents
de la CAHM à l'office de
tourisme communautaire
« Cap d'Agde Méditerranée »
pour une durée de trois ans

N° 002515

Question N°36 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines.
Rubrique dématérialisation : 4.1.6.
Délibération relative à la mise à
disposition de personnel

Monsieur le Président rappelle qu'au vu de ses compétences obligatoires en matière de développement économique « promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme », le Conseil Communautaire a approuvé par délibération du 24 octobre 2016 :

- un office de tourisme unique, dont le siège se situe au Cap d'Agde.
- un statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).
- la mise en place d'un nouvel Office de Tourisme Communautaire « Hérault Méditerranée par transformation de l'Office de Tourisme Agde/Le Cap d'Agde, en élargissant son périmètre de compétences aux 20 communes de l'Agglomération.
- 3 Bureaux d'Information Touristique (BIT) à Pézenas, Portiragnes et Vias.

Monsieur le Rapporteur expose que pour ce faire, l'Office de Tourisme Communautaire Hérault Méditerranée, Etablissement nouvellement créé reprend le personnel des offices de tourisme de Pézenas Val d'Hérault, Portiragnes et Vias.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBARCEL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILMOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre WARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith YABRE, MM. ; Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée PONAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphino GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243406819-20180321-enc1D6025150

Il précise que l'office de tourisme relevant du statut d'Etablissement Public Industriel et Commercial ne peut recruter directement des fonctionnaires.

Aussi, les agents concernés transférés à la CAHM le 1^{er} janvier 2017, ont été mis à disposition auprès de l'Office de Tourisme Communautaire. Ces mises à disposition étaient fixées pour une durée de un an contre remboursement du coût des salaires correspondant.

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de renouveler douze mises à dispositions pour une durée de trois ans dans les mêmes conditions que précédemment.

Conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le Président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur l'approbation desdites mises à disposition qui font l'objet de conventions de mise à disposition d'une part, et à autoriser son Président à les signer d'autre part.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 23 mars 2018,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 23 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la mise à disposition de douze agents de la CA Hérault Méditerranée auprès de l'Office de Tourisme Communautaire Cap d'Agde Méditerranée à partir du 1^{er} avril 2018 pour une durée de trois ans ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer les conventions de mises à disposition ;
- **D'INSCRIRE** au Budget de la CAHM les recettes correspondantes ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à l'Office du Tourisme Communautaire Cap d'Agde Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :
9 - AVR. 2018

OBJET :

Modification des ratios
d'avancement de grades
des agents de la CAHM

N° 002516

Question N°37 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique dématérialisation : 4.1.6.
Délibération relative au personnel titulaire
ou stagiaire

- Vu le 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la Loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Monsieur le Président expose qu'actuellement les avancements de grade soumis à taux de promotion au sein de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sont tous fixés à 100 %. Ainsi, dans le cadre du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) et de l'évolution des carrières des agents C1 à C2, il est nécessaire d'adapter les ratios de la CAHM à ce nouveau contexte statutaire et de maintenir un équilibre entre les effectifs des grades de ces deux échelles.

Il est donc proposé de fixer un ratio de 33 % pour les avancements aux grades suivants :

- adjoint administratif principal 2^{ème} classe,
- adjoint technique principal 2^{ème} classe,
- adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe,
- adjoint d'animation principal 2^{ème} classe,
- opérateur des APS (Activités physiques et Sportives) qualifié

Ces ratios concerneront les avancements de grade à l'ancienneté et suite à examen avec une priorité aux agents ayant réussi à l'examen professionnel.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain CRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

N° 002516 - 19/04/2018 - 10h02:56

Il est aussi proposé d'établir le choix en fonction de l'avis de la hiérarchie, de la manière de servir évaluée dans le cadre de l'entretien professionnel et de l'ancienneté des agents concernés.

Monsieur le Rapporteur précise que les ratios proposés à l'Assemblée délibérante ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique réuni le 23 mars 2018. Par conséquent, monsieur le Rapporteur propose de modifier et de fixer les taux mentionnés dans le tableau ci-après pour la procédure d'avancement de grade dans la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

La liste intégrale de ces ratios d'avancement devient la suivante :

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX %
CATEGORIE A	FILIERE ADMINISTRATIVE	
Administrateur territorial	Administrateur hors classe	100
	Attaché Hors classe	100
Attaché territorial	Attaché principal	100
	FILIERE TECHNIQUE	
Ingénieur en chef territorial	Ingénieur Général	100
	Ingénieur en chef hors classe	100
Ingénieur territorial	Ingénieur hors classe	100
	Ingénieur principal	100
Conseiller des APS	Conseiller principal des APS	100
Conservateur des bibliothèques	FILIERE CULTURELLE	
Attaché de conservation du patrimoine	Conservateur des bibliothèques en chef	100
	Attaché principal de conservation du patrimoine	100
Bibliothécaire	Bibliothécaire principal	100
CATEGORIE B	FILIERE ADMINISTRATIVE	
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	100
	FILIERE CULTURELLE	
Assistant de conservation	Assistant conservation principal de 1 ^{ère} classe	100
	Assistant conservation principal 2 ^{ème} classe	100
	FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif principal	100
	FILIERE TECHNIQUE	
Technicien	Technicien principal 1 ^{ère} classe	100
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	100
CATEGORIE B	FILIERE SPORTIVE	
Educateur des APS	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	100
	Educateur des APS principal 2 ^{ème} classe	100
	FILIERE ANIMATION	
Animateur	Animateur principal 1 ^{ère} classe	100
	Animateur principal 2 ^{ème} classe	100
CATEGORIE C	FILIERE ADMINISTRATIVE	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	33
	FILIERE ANIMATION	
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	33
	FILIERE CULTURELLE	
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	33
	FILIERE TECHNIQUE	
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	100
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	33
	FILIERE SPORTIVE	
Opérateur des APS	Opérateur des APS principal	100
	Opérateur des APS qualifié	33

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 23 mars 2018,*

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ADOPTER** le tableau de fixation du taux de promotion aux grades d'avancement ;

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA GÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Approbation de la modification
du règlement des frais
de déplacement du personnel
de la CAHM

N° 002517

Question N°38 à l'O.J.

Réf. : Ressources humaines
Rubrique dématérialisation : 4.5.1.
Délibération relative aux frais de
déplacement

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles
D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine
VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme
Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme
Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine
RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre NARHUENDA, Mme Murielle LE COFF
* **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN
L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith
FABRE, MM ; Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD,
Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-
THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian
JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette
BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD *
PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-
THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent
CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M.
Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-434-243400015-201803214mc1D0002517F

Monsieur le Président expose que le Décret n°2006-781 du 03 juillet 2006 modifiant le Décret n°2001-654 du 19
juillet 2001 relatif aux conditions et modalités de règlement des frais occasionnés par le personnel des Collectivités
Locales et Etablissements Publics prévoit d'adopter un règlement propre à chaque structure pour le remboursement des
frais de déplacement de ses agents.

Il rappelle que lors de sa séance du 30 novembre 2007 le Conseil Communautaire a adopté le règlement des frais de
déplacement des agents de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Afin d'intégrer l'évolution des coûts, notamment, des frais d'hébergement particulièrement dans les grandes
agglomérations, il est proposé de modifier le règlement des frais de déplacement en permettant d'avoir recours au
service d'agences de voyage lors de déplacements hors du département.

Après en avoir donné lecture, monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur
l'approbation du règlement annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis du Comité Technique réuni le 23 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le règlement de remboursement des frais de déplacement des agents de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée joint en annexe de la présente.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Travaux fibre optique sur le territoire intercommunal - raccordement sites avec la commune de Nézignan l'Evêque
modification de la délibération n°002269 du 26 juin 2017 pour ajouter un 8^{ème} site « stade-vestiaire »

N° 002518

Question N°39 à l'O.J.

Réf. : Informatique et systèmes
d'information

Rubrique dématérialisation : 7.8. Fonds de concours

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith YABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Himée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADÉL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard NONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LÉBAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Guy AMIEL, Vice-Président aux finances et à l'optimisation budgétaire

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400818-20180321-4nc100025180

Monsieur le Vice-Président expose qu'il convient de modifier la délibération n°2269 du 26 juin 2017 approuvant le fonds de concours de la commune de Nézignan l'Evêque concernant les travaux de fibre optique sur son territoire intercommunal et le raccordement de sites publics.

Comme prévu dans le schéma directeur Très Haut Débit, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a procédé en 2016 à des travaux afin de desservir la mairie de Nézignan l'Evêque en fibre optique et de raccorder 7 sites publics pour un montant total de 25 997,79 € HT.

Pour se faire, le Conseil Communautaire a approuvé par délibération n°2269 du 26 juin 2017 la perception d'un du fonds de concours versé à la commune de Nézignan l'Evêque en vue de participer au financement des travaux de fibre optique mais le montant était mentionnait en TTC au lieu de HT. A cela, la Communauté d'Agglomération souhaite ajouter un huitième site communal à raccorder, « le stade-vestiaire ».

Par conséquent, il est proposé d'autoriser la perception d'un fonds de concours, hauteur de 50 % du montant HT des travaux précités, versé par la commune de Nézignan l'Evêque soit, 12 998,90 € HT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux finances et à l'optimisation budgétaire,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE MODIFIER** la délibération n° 2269 adoptée en séance du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 ;
- **D'APPROUVER** la perception d'un fonds de concours versé par la commune de Nézignan l'Evêque en vue de participer au financement des travaux de fibre optique, à hauteur de 50 % du montant HT des travaux, soit 12 998,90 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Hameau agricole
de Saint-Thibéry :
cession des lots n°11 et n°12
d'une superficie totale de
3 457 m² à M. CARRIER
Béranger

N° 002519

Question N°40 à l'O.J.

Réf. : Coordination prospective
et gestion des projets

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénations

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM ; Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Cwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALES * SAINT-THIBÉRY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADÉL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBÉRY : Mme Joséphine CROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Sébastien FREY, vice-président délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_0E-024-24500819-20180321-Annex1D0025190

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- que par délibération en date du 24 janvier 2011, le Hameau agricole de Saint-Thibéry a été reconnu d'intérêt communautaire. Sa vocation première est de permettre aux agriculteurs de construire des bâtiments d'exploitation agricole pour le stockage du matériel agricole et le cas échéant et sous réserves, l'habitation de l'exploitant ;
- que ce projet situé au lieu-dit « Le Petit Séverac » à l'Ouest de la RD 13 (Agde-Pézenas) et au Nord de la D125 (route de Valros) concerne un espace foncier d'environ 27 501 m² qui permet la création de 12 parcelles distribuées par une voirie centrale avec point de retournement dont les surfaces répondent aux attentes des agriculteurs-candidats au projet dont, une parcelle accueille par ailleurs une aire de lavage et de remplissage des pulvérisateurs ;
- qu'une attention particulière a été portée sur la qualité de l'aménagement et en particulier le paysage car ce Hameau est situé en limite de la ZAC à vocation d'habitat « La Caritat » et par conséquent des bâtiments d'habitation peuvent être annexés aux hangars agricoles.
- que ce Hameau agricole a été réalisé dans le cadre d'une procédure de lotissement, autorisé par un permis d'aménager délivré le 18 juillet 2013.

Monsieur le Rapporteur expose que monsieur CARRIER Béranger, agriculteur spécialisé dans la production agricole de type grande culture (la Sécurité Sociale Agricole atteste son statut de chef d'exploitation) souhaite se porter acquéreur du lot n°11 de 1 729 m² et du lot n°12 de 1 728 m², soit une superficie totale de 3 457 m².

Il précise qu'afin de garantir la pérennité agricole du Hameau sur le long terme et éviter ainsi toute spéculation foncière, la Communauté d'agglomération a prévu la signature d'un bail à construction pour une durée de 18 ans avec un loyer qui se découpe en deux parties, le prix à terme pour cette cession étant de 138 280 € HT :

- un loyer principal formant la contrepartie du bail : le bail à construction est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 0,83 € HT (soit 1 € TTC) sur 18 ans,
- un supplément de loyer à valoir sur la vente du terrain par le bailleur :
40 € HT/m² qui sera versée au bailleur par le preneur sur toute la durée du bail et suivant le calendrier ci-après :
 1. à concurrence de 25 % de la somme le jour de la signature du bail,
 2. à concurrence de 67,5 % de la somme, que le preneur s'oblige à payer au bailleur, en son domicile, en 18 annuités,
 3. à concurrence de 7,5 % de la somme, que le preneur s'oblige à payer au bailleur en une seule fois, payable au jour de l'acte authentique de vente au terme du bail.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution des lots n°11 et n°12 à monsieur CARRIER Béranger demeurant à « la Grimaude », route de Valros (34630 Saint-Thibéry) suivant les conditions susvisées du bail.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à l'élaboration et suivi du schéma de mutualisation,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ATTRIBUER** à monsieur CARRIER Béranger demeurant à « la Grimaude », route de Valros (34630 Saint-Thibéry) :
 4. le lot n°11 d'une superficie de 1 729 m²,
 5. le lot n°12 d'une superficie de 1 728 m².
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le bail à construction ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession.
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Hameau agricole de Saint-Thibéry.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Animation des sites Natura 2000
- « Aqueduc de Pézenas » ;
« Grande Maïre » ; « Carrières
de Notre Dame de
l'Agenouillade » ; « cours
inférieur de l'Hérault » ;
demandes de subventions auprès
de l'Europe au titre du FEADER
et de l'Etat auprès du MTES
pour la période du 1er avril 2018
au 31 mars 2019

N° 002520

Question N°41 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : 7.5. Demandes
de subventions

Madame la Vice-Présidente rappelle que depuis 2009, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a délibéré pour prendre la maîtrise d'ouvrage de la phase « animation » des documents d'objectifs (ou plan de gestion spécifique) des sites Natura 2000 suivants :

- l'« Aqueduc de Pézenas » (FR 910 2005),
- la « Grande Maïre » à Portiragnes (FR910 1433)
- les « Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade » à Agde (FR 910 1416),
- le « Cours inférieur de l'Hérault » sur Agde, Bessan, Florensac et Saint-Thibéry (FR 910 1486).

qui définissent les orientations de gestion, les modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour maintenir les habitats naturels et les espèces qui y vivent dans un état de conservation favorable.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe KUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBÉRY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJO, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBÉRY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_BE_034-243400818-20180321-4mrc1090252090

Madame le Rapporteur expose qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'État et de l'Europe pour l'animation et la mise en œuvre des quatre documents d'objectifs des sites Natura 2000 déclinés ci-dessus pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et pouvoir, ainsi, financer les jours de travail réalisés en régie par les techniciens en charge du site (*demandes de subventions, assistance aux contrats Natura 2000 et mise en œuvre, animation de réunions, bilans annuels, manifestations, mise à jour du document d'objectifs, suivis, veille environnementale...*) et en prestation (*suivi d'espèces et sensibilisation sur les chiroptères*).

Les dépenses pour ces 4 sites sont estimées à 47 870,76 € TTC, le plan de financement se décompose comme suit :

- 30 158,58 € (63 %) de l'Europe au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- 17 712,18 € (37 %) et l'Etat (Ministère de la Transition Écologique et Solidaire)

Madame le Rapporteur précise que dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens et des programmes nationaux et régionaux en découlant, il n'y a pas d'autofinancement à prévoir pour la structure chargée de l'animation des sites Natura 2000.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'Europe et de l'Etat pour l'animation et la mise en œuvre des quatre documents d'objectifs des sites Natura 2000 pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et ainsi financer le travail réalisé par les services de la Communauté d'agglomération ainsi que des prestations particulières par des organismes experts.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEADER) pour financer l'animation et la mise en œuvre des quatre documents d'objectifs des sites Natura 2000 de l'« *Aqueduc de Pézenas* », la « *Grande Maïre à Portiragnes* », les « *Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade à Agde* » et le « *Cours inférieur de l'Hérault* » pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (MTES) pour financer l'animation et la mise en œuvre des quatre documents d'objectifs des sites Natura 2000 de l'« *Aqueduc de Pézenas* », la « *Grande Maïre à Portiragnes* », les « *Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade à Agde* » et le « *Cours inférieur de l'Hérault* » pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que sus-exposé ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant aux dossiers d'animation des quatre sites NATURA 2000 ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Site Natura 2000 – Animation
du site « Est et Sud de Béziers » :
demandes de subventions auprès
de l'Europe au titre du FEADER
et de l'Etat auprès du MTES
pour la période
du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

N° 002521

Question N°42 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : 7.5.1.
Demandes de subventions

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Himée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine CROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

09_DE-034-243400819-201803214mc100025210

Madame la Vice-Présidente rappelle que le document d'objectifs (ou plan de gestion) du site Natura 2000 « Est et sud de Béziers » (FR 911 2022) a été validé lors du Comité de pilotage du 30 janvier 2014, date à laquelle la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été élue, animatrice principale du site et la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée co-animatrice. Ce mode de co-gestion est unique et témoigne du partenariat fort des deux agglomérations dans l'intérêt des enjeux tant environnementaux, qu'économiques et sociaux et qui définit les orientations de gestion, les modalités de mise en œuvre et les moyens financiers pour maintenir dans un état de conservation favorable les espèces d'oiseaux reconnues d'Intérêt communautaire.

Madame le Rapporteur précise que cette Zone de Protection Spéciale, désignée par arrêté du Ministère de l'Écologie au titre de la Directive européenne « Oiseaux » d'une surface de 6 000 ha environ, est un haut lieu pour la conservation d'espèces patrimoniales et protégées où l'on retrouve l'Outarde canepetière, l'Édicnème criard, le Rollier d'Europe, le Guépier d'Europe pour la partie plaine du site et sur le littoral et ses zones humides périphériques, les Gravelots à collier interrompu, le Blongios nain, la Talève sultane...

Madame le Rapporteur expose qu'il convient de solliciter une subvention auprès de l'État et de l'Europe pour l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Est et Sud de Béziers » pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 et pouvoir, ainsi, financer les jours de travail réalisés en régie par les techniciens en charge du site (demandes de subventions, assistance aux contrats Natura 2000 et mise en œuvre, animation de réunions, bilans annuels, manifestations, mise à jour du document d'objectifs, suivis, veille environnementale...) et en prestation (suivi de l'Outarde canepetière, étude spécifique sur le Rollier d'Europe en vue de mieux connaître l'espèce, ses effectifs et trouver des mesures de gestion appropriée).

Les dépenses pour ce site sont, à présent, estimées à 18 011,61 € TTC et le plan de financement se décompose ainsi :

- 11 347,31 € (63 %) de l'Europe au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
- 6 664,29 € (37 %) et l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire)

Madame le Rapporteur précise que dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds européens et des programmes nationaux et régionaux en découlant, il n'y a pas d'autofinancement à prévoir pour la structure chargée de l'animation des sites Natura 2000.

L'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter les subventions nécessaires auprès de l'État et de l'Europe pour l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Est et Sud de Béziers » pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, cogéré avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée et ainsi financer le travail réalisé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Europe (FEADER) pour financer l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 « Est et Sud de Béziers » pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (MTES) pour financer l'animation et la mise en œuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 « Est et Sud de Béziers » pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019 ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement tel que sus-exposé ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces s'y rapportant ainsi que les marchés à intervenir ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Postes d'animatrice pour
les actions « éducation et
sensibilisation à l'environnement
en milieu scolaire et du matériel
pédagogique nécessaire
aux animations » :
demande de subvention au titre
de l'accord-cadre de coopération
pour la gestion durable de l'eau
et des milieux aquatiques
2017-2021

N° 002522

Question N°43 à l'O.J.

Ref. : Environnement, espaces naturels

Rubrique dématérialisation : 7.5.1.

Demandes de subventions

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Céraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Nurielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy ANIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain CRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur :

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_AU-934-243488813-20180321-4mz1D002522/01

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée propose des animations d'éducation et de sensibilisation en milieu scolaire avec le concours de deux animatrices.

Madame le Rapporteur précise que les actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement sur la thématique de l'Eau en milieu scolaire (temps d'animation et matériel) sont subventionnées par l'Agence de l'Eau uniquement dans le cadre d'un contrat. Ainsi, ces actions sont identifiées dans le nouvel Accord-Cadre 2017-2021 (fiche CAHMI-8-1) et financées en contrepartie du respect du calendrier des opérations inscrites à l'Accord-Cadre.

Madame le Rapporteur indique que pour l'année scolaire 2017/2018, 46 classes ont suivi des animations liées à l'eau et que pour l'année scolaire 2018/2019, la sélection des projets pédagogiques des classes candidates et donc des animations qui seront dispensées, sera organisée fin septembre 2018.

D'après les estimations faites à partir du coût des animations des années précédentes, le coût du temps d'animation sur la thématique de l'eau dispensé par les animatrices est financé à hauteur de 50 % de 24 360 € par l'Agence de l'Eau pour l'année scolaire 2018/2019.

Elle souligne que pour réaliser ses missions, l'achat de matériel pédagogique est nécessaire, le montant de l'enveloppe prévisionnel est de 130 euros, subventionné à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à autoriser son Président à solliciter une demande de financement auprès de l'Agence de l'Eau Méditerranée & Corse d'une part, pour les actions de sensibilisation sur le thème de l'eau et d'autre part, pour le matériel pédagogique y afférant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour les actions de sensibilisation à l'environnement pour l'année scolaire 2018/2019 ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN-LA-CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Réalisation de campagnes
d'analyses d'eau et de sédiments
et réalisation d'un plan de
gestion du site Natura 2000
« carrières de Notre Dame
de l'Agenouillade » :
demande de subvention au titre
de l'accord-cadre de coopération
pour la gestion durable de l'eau
et des milieux aquatiques
2017-2021

N° 002523

Question N°44 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels

Rubrique dématérialisation : 7.5.1.

Demandes de subventions

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUTTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Coriane SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOUIS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LÉBAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_OE434-243400819-20180321-4mcfD0025239

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de sa compétence « gestion et protection des espaces naturels d'intérêt communautaire » est l'animatrice de cinq sites Natura 2000 dont celui « des mares temporaires de Notre Dame de l'Agenouillade » défini comme site d'intérêt communautaire par la directive habitat (site Natura 2000 FR 9101416 « Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade »).

Madame le Rapporteur précise, également, qu'une étude du fonctionnement hydrologique des mares de Notre Dame de l'Agenouillade a été menée par la Communauté d'agglomération en 2013 via le Bureau d'études BRL, en vue de la réalisation d'un plan de gestion du site. Cette étude a mis en avant plusieurs sources potentielles de pollution des mares dont la route adjacente au site (le chemin de Notre Dame à Saint Martin) d'où les eaux de ruissellement qui les alimentent et qui peuvent présenter une contamination des eaux et des sédiments et par voie de conséquence avoir un impact sur la biocénose.

De ce fait, l'Agence de l'Eau et la CAHM ont décidé de travailler sur la réduction des impacts au travers de la convention d'application multi-thématique 2017/2018 de l'accord-cadre de coopération pour une gestion durable de l'eau et des milieux aquatiques 2017/2021.

Par conséquent, il est proposé d'établir en 2018 un plan de gestion du site de Notre Dame de l'Agenouillade (à minima sur la base du cahier des charges du plan de gestion de l'Agence de l'Eau) dont les objectifs seront à minima mettre à jour et/ou définir :

- l'état initial du site
- les enjeux
- les pressions et l'analyse de leur impact
- un plan d'action en fonction du résultat

Ce plan de gestion, qui sera mené par un Bureau d'études, a pour finalité de définir un programme d'action et des propositions d'aménagements ou de travaux afin de réduire les impacts avérés par l'étude.

D'autre part, comme le préconisait BRL en 2013, afin de disposer de données complémentaires pour la réalisation du plan de gestion, il est proposé de réaliser deux campagnes d'analyses d'eau et une campagne d'analyse sur les sédiments sur 12 des 23 mares du site qui permettront de mesurer l'impact des différentes sources de pollution potentielles identifiées par BRL (route, agriculture, assainissement etc.).

Madame le Rapporteur indique que les analyses d'eau et de sédiments ainsi que la réalisation du plan de gestion du site Natura 2000 « Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade » sont estimés respectivement à 13 000 € HT et à 37 000 € H.T, soit 50 000 € HT au total, avec un financement prévisionnel à hauteur de 40 000 €, soient 80 % par l'Agence de l'Eau.

Madame la Vice-Président souligne que le plan de gestion doit être finalisé d'ici la fin de l'année 2018 pour être financé par l'Agence de l'Eau et invite donc l'Assemblée délibérante à autoriser son Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour financer la réalisation de campagnes d'analyses d'eau et de sédiments et la réalisation d'un plan de gestion du site Natura 2000 « Les Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade » et à approuver le plan de financement tel que sus-exposé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente déléguée à l'environnement,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse pour financer la réalisation d'un plan de gestion du site Natura 2000 « Les Carrières de Notre Dame de l'Agenouillade » pour l'exercice 2018 ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que sus-exposé ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CA Hérault Méditerranée à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant aux campagnes d'analyses et au plan de gestion sus-exposés ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal 2018 de la CAHM.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 AVR. 2018

OBJET :

Commission locale de l'eau
du schéma d'aménagement
et gestion des eaux (SAGE)
des bassins versants de la lagune
de Thau et de l'étang d'Ingril :
désignation d'un second
représentant de la CAHM

N° 002524

Question N°45 à l'O.J.

Réf. : Environnement, espaces naturels
Rubrique dématérialisation : 5.3.1. EPCI

- Suite à la mise en place du Conseil communautaire en date du 14 avril 2014 et en application des statuts et arrêtés préfectoraux de chacun des organismes, sociétés et structures, les membres du Conseil communautaire élisent des représentants auprès de chacun d'eux ;
- Vu la délibération du 14 décembre 2015 désignant madame CHAUDOIR Gwendoline, membre titulaire au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'INGRIL
- Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rappelé que le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de représentants.

Madame la Présidente rappelle que la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'Etang d'INGRIL a été constituée par arrêté préfectoral du 27 avril 2009 dont la composition assure une représentation équilibrée des différents intérêts en présence de notre territoire et a permis d'initier de nombreux chantiers.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYELA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy ANIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain CRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LÉBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Mme Gwendoline CHAUDOIR, vice-présidente déléguée à l'environnement

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

89_OE-031-2A3400R19-20180321-4mcc100025240

Madame le Rapporteur expose que dans le cadre de la disparition du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées des communes de Pinet-Pomérois qui fait suite à la prise de compétence afférente par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, le siège dévolu à la représentativité de ce syndicat au sein de la CLE du SAGE des bassins versants de la Lagune de Thau et de l'Etang d'Ingril n'est plus pourvu.

Ainsi, les compétences correspondantes dudit syndicat ayant été reprises en totalité par la Communauté d'Agglomération, la CAHM a donc été saisie afin de désigner nominativement son second représentant titulaire dans cette instance aux côtés de madame CHAUDOIR.

Madame le Rapporteur précise que monsieur GAIRAUD Robert siégeait jusque-là au titre dudit Syndicat.

En conséquence, l'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur la candidature de M. GAIRAUD qui participera aux travaux de l'instance de la CLE du SAGE des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'INGRIL.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DÉCIDE** de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à l'élection du représentant de la CAHM ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DESIGNE** au scrutin public à main levée monsieur Robert GAIRAUD, représentant titulaire au sein de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'Etang d'INGRIL ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à la l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault et au Conseil Départemental de l'Hérault.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Création d'une deuxième
aire de grands passages
pour les gens du voyage :
approbation du Conseil
Communautaire et demandes
de subventions auprès de l'Etat
au titre du DSIL et du
Département de l'Hérault

N° 002525

Question N°46 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville
Rubrique dématérialisation : 8.4
Aménagement du territoire

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien TREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Nurielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain CRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUVE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-434-243406R18-20180321-InciD00252500

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage révisé par Arrêté préfectoral n°DDT'M34-2011-12-0819 du 27 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une Aire permanente d'accueil des gens du voyage sur Agde et une Aire de grands passages pour les gens du voyage d'une capacité maximale de 100 caravanes sur la parcelle cadastrée n°112 section DA, sise lieu-dit le Devois à Vias 34450.

Monsieur le Rapporteur expose que pour être en conformité avec le nouveau Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Hérault pour la période 2018-2024, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit créer une deuxième aire de grands passages définitive sur son territoire, d'une capacité de 200 places environ. Afin, de se conformer aux prescriptions du schéma départemental, la Communauté d'agglomération souhaite créer pour la saison estivale 2018, cette deuxième Aire de grands passages des gens du voyage.

Pour se faire plusieurs terrains appartenant à des personnes privées ainsi qu'à la commune de Bessan ont été soumis à l'approbation de monsieur le Préfet de l'Hérault en vue de leur agrément en tant qu'aire officielle de grands passages pour les gens du voyage :

- 19 parcelles appartenant à la commune de Bessan (superficie totale de 40 031 m²) et plusieurs personnes privées (superficie totale de 75 127 m²) :
 - BA 129 représentant une surface de 485 m²
 - BA 130 représentant une surface de 12 380 m²
 - BA 132 représentant une surface de 7 355 m²
 - BA 133 représentant une surface de 7 033 m²
 - BA 136 représentant une surface de 9 465 m²
 - BA 137 représentant une surface de 9 471 m²
 - BA 143 représentant une surface de 5 889 m²
 - BA 144 représentant une surface de 3 322 m²
 - BA 145 représentant une surface de 6 343 m²
 - BA 146 représentant une surface de 1 101 m²
 - BA 147 représentant une surface de 1 160 m²
 - BA 151 représentant une surface de 2 452 m²
 - BA 152 représentant une surface de 8 286 m²
 - BA 153 représentant une surface de 4 119 m²
 - BA 154 représentant une surface de 4 177 m²
 - BA 155 représentant une surface de 10 771 m²
 - BA 158 représentant une surface de 8 626 m²
 - BA 159 représentant une surface de 4 786 m²
 - BA 160 représentant une surface de 7 937 m²

L'ensemble de tous les terrains composés de landes et d'anciennes terres agricoles représente une surface de 115 158 m² environ.

Le Plan prévisionnel du projet d'aménagement de l'aire de Grands passages sur la commune de Bessan se décline de la façon suivante :

- Acquisitions foncières (hors frais de notaire).....	230 316,00 € HT
- Travaux VRD (réseaux, raccordements, forage, voirie, clôture...).....	363 000,00 € HT
Total.....	596 316,00 € HT

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur la création d'une deuxième aire de grands passages des gens du voyage et d'en approuver son périmètre et à autoriser monsieur le Président à solliciter les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et du Département de l'Hérault pour l'aménagement de cette aire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Contre : **M. R. MONÉDÉRO**

- **D'APPROUVER** la création d'une deuxième aire de grands passages des gens du voyage implantée sur la commune de Bessan afin d'être en conformité au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage ;
- **D'APPROUVER** le périmètre joint à la présente délibération d'une superficie totale de 115 158 m² ;

- **D'APPROUVER** le plan prévisionnel des acquisitions foncières et des travaux VRD pour l'aménagement de la 2^{ème} aire de grands passages ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du projet d'aménagement de la 2^{ème} aire de grands passages ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès du Département de l'Hérault dans le cadre du projet d'aménagement de la 2^{ème} aire de grands passages ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée au Préfet de l'Hérault.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage : acquisitions de six parcelles cadastrées BA 137 (9 471 m²) ; BA 143 (5 889 m²) ; BA 144 (3 322 m²) ; BA 158 (8 626 m²) ; BA 159 (4 786 m²) ; BA 160 (7 937 m²) appartenant à la commune de Bessan

N° 002526

Question N°47 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage révisé par Arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-12-0819 du 27 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une Aire permanente d'accueil des gens du voyage sur Agde et une Aire de grands passages pour les gens du voyage d'une capacité maximale de 100 caravanes sur la parcelle cadastrée n°112 section DA, sise lieu-dit le Devois à Vias 34450.

Monsieur le Rapporteur expose que pour être en conformité avec le nouveau Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Hérault pour la période 2018-2024, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit créer une deuxième aire de grands passages définitive sur son territoire, d'une capacité de 200 places environ. Afin, de se conformer aux prescriptions du schéma départemental, la Communauté d'agglomération souhaite créer pour la saison estivale 2018, cette deuxième Aire de grands passages des gens du voyage.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GARRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

34_06-334-24340819-20180321-ànc1000252609

Pour se faire la Communauté d'agglomération se porte acquéreur des terrains listés ci-dessous sur la commune de Bessan au lieu-dit « Prat Crassous » dans le but de la création d'une deuxième aire de grands passages pour les Gens du Voyage.

Six parcelles appartenant à la commune de Bessan : BA 137 (9 471 m²) / BA 143 (5 889 m²) / BA 144 (3 322 m²) / BA 158 (8 626 m²) / BA 159 (4 786 m²) / BA 160 (7 937 m²), l'ensemble de ces terrains représente une superficie de 40 031 m² environ.

Les crédits pour l'acquisition de ces terrains, dont le prix est fixé à 2 € le m² seront inscrits au Budget principal de l'exercice 2019 de la CAHM :

- soit pour la parcelle BA 137....	18 942 €
- soit pour la parcelle BA 143...	11 798 €
- soit pour la parcelle BA 144...	6 614 €
- soit pour la parcelle BA 158...	17 252 €
- soit pour la parcelle BA 159...	9 572 €
- soit pour la parcelle BA 160...	15 874 €
Total.....	80 052 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces six parcelles pour un montant total de 80 052,00 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Contre : M. R. MONÉDÉRO

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°137, section n°143, section BA 144, section BA n°158, section BA n°159 et section BA n°160 pour un montant total de 80 052,00 Euros appartenant à la commune de Bessan ;
- **DIT QUE** l'acquisition de ces six parcelles permettront ainsi d'aménager la deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage dès la saison 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de l'exercice 2019 de la CAHM (acquisition et frais de notaire compris).

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage : acquisitions de deux parcelles cadastrées BA 136 (9 465 m²) et BA 151 (2 452 m²) appartenant à M. SENEGAS Daniel

N° 002527

Question N°48 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville
Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Alain RYBAUX * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMÉROL :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLONOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULES D'HÉRAULT :** M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISELLE * **SAINT-THIBERY :** Mme Joséphine CROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LÉBAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS :** M. Bernard SAUCROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180321-enc1D0025273

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage révisé par Arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-12-0819 du 27 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une Aire permanente d'accueil des gens du voyage sur Agde et une Aire de grands passages pour les gens du voyage d'une capacité maximale de 100 caravanes sur la parcelle cadastrée n°112 section DA, sise lieu-dit le Devois à Vias 34450.

Monsieur le Rapporteur expose que pour être en conformité avec le nouveau Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Hérault pour la période 2018-2024, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit créer une deuxième aire de grands passages définitive sur son territoire, d'une capacité de 200 places environ. Afin, de se conformer aux prescriptions du schéma départemental, la Communauté d'agglomération souhaite créer pour la saison estivale 2018, cette deuxième Aire de grands passages des gens du voyage.

Pour se faire la Communauté d'agglomération se porte acquéreur des terrains suivants sur la commune de Bessan au lieu-dit « Prat Crassous » dans le but de la création d'une deuxième aire de grands passages pour les Gens du Voyage. Deux parcelles appartenant à monsieur Daniel SENEGAS et madame Myriam SENEGAS, cadastrées BA 136 d'une superficie de 9 465 m² et BA 151 d'une superficie de 2 452 m², soit une surface totale de 11 917 m².

Le prix d'acquisition de ces parcelles est proposé à 2 € TTC le m² :

- soit pour la parcelle BA 136... 18 930 €
- soit pour la parcelle BA 151... 4 904 €
- Total..... 23 834 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant total de 23 834 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Contre : M. R. MONÉDÉRO

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°136 et section BA n°151 pour un montant total de 23 834,00 Euros appartenant à M. D. SENEGAS ;
- **DIT QUE** l'acquisition de ces deux parcelles permettront ainsi d'aménager la deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage dès la saison 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de l'exercice 2018 de la CAHM (acquisition et frais de notaire compris).

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage acquisitions de deux parcelles cadastrées BA 130 (12 380 m²) ; BA 129 (de 485 m²) appartenant à M. CHAR JACQUES

N° 002528

Question N°49 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE CUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith IABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUVE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_OE-034-213400813-20180321-acc10025-289

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage révisé par Arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-12-0819 du 27 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une Aire permanente d'accueil des gens du voyage sur Agde et une Aire de grands passages pour les gens du voyage d'une capacité maximale de 100 caravanes sur la parcelle cadastrée n°112 section DA, sise lieu-dit le Devois à Vias 34450.

Monsieur le Rapporteur expose que pour être en conformité avec le nouveau Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Hérault pour la période 2018-2024, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit créer une deuxième aire de grands passages définitive sur son territoire, d'une capacité de 200 places environ. Afin, de se conformer aux prescriptions du schéma départemental, la Communauté d'agglomération souhaite créer pour la saison estivale 2018, cette deuxième Aire de grands passages des gens du voyage.

Pour se faire la Communauté d'agglomération se porte acquéreur des terrains suivants sur la commune de Bessan au lieu-dit « Prat Crassous » dans le but de la création d'une deuxième aire de grands passages pour les Gens du Voyage. Deux parcelles appartenant à monsieur Jacques CHAR cadastrées, BA 130 d'une superficie de 12 380 m² ; BA 129 d'une superficie de 485 m², soit une surface totale de 12 865 m².

Le prix d'acquisition de cette parcelle est proposé à 2 € TTC le m² :

- soit pour la parcelle BA 130... 24 760 €
- soit pour la parcelle BA 129... 970 €
- Total..... 25 730 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant total de 25 730,00 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Contre : M. R. MONÉDÉRO

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°130 et section BA n°129 pour un montant total de 25 730,00 Euros appartenant à M. J. CHAR ;
- **DIT QUE** l'acquisition de ces deux parcelles permettront ainsi d'aménager la deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage dès la saison 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de l'exercice 2018 de la CAHM (acquisition et frais de notaire compris).

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage : acquisitions de trois parcelles cadastrées BA 145 (6 343 m²) BA 146 (1 101 m²) et BA 147 (superficie de 1 160 m²) appartenant à M. Jacques CHAR et Mme Christine CHAR

N° 002529

Question N°50 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRACNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAI, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTEILLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRACNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-24340819-20180321-4mc1D902529D

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage révisé par Arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-12-0819 du 27 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une Aire permanente d'accueil des gens du voyage sur Agde et une Aire de grands passages pour les gens du voyage d'une capacité maximale de 100 caravanes sur la parcelle cadastrée n°112 section DA, sise lieu-dit le Devois à Vias 34450.

Monsieur le Rapporteur expose que pour être en conformité avec le nouveau Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Hérault pour la période 2018-2024, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit créer une deuxième aire de grands passages définitive sur son territoire, d'une capacité de 200 places environ. Afin, de se conformer aux prescriptions du schéma départemental, la Communauté d'agglomération souhaite créer pour la saison estivale 2018, cette deuxième Aire de grands passages des gens du voyage.

Pour se faire la Communauté d'agglomération se porte acquéreur des terrains suivants sur la commune de Bessan au lieu-dit « Prat Crassous » dans le but de la création d'une deuxième aire de grands passages pour les Gens du Voyage. Trois parcelles appartenant à monsieur Jacques CHAR et Christine CHAR, cadastrées BA 145 d'une superficie de 6 343 m² ; BA 146 d'une superficie de 1 101 m² et BA 147 d'une superficie de 1 160 m², soit une surface totale de 8 604 m².

Le prix d'acquisition de ces parcelles est proposé à 2 € TTC le m² :

- soit pour la parcelle BA 145... 12 686 €
- soit pour la parcelle BA 146... 2 202 €
- soit pour la parcelle BA 147... 2 320 €
- Total..... 17 208 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces trois parcelles pour un montant total de 17 208 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Contre : M. R. MONÉDÉRO

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°145, section BA n°146 et section BA n°147 pour un montant total de 17 208,00 Euros appartenant à M. J. CHAR et Mme C. CHAR ;
- **DIT QUE** l'acquisition de ces trois parcelles permettront ainsi d'aménager la deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage dès la saison 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de l'exercice 2018 de la CAHM (acquisition et frais de notaire compris).

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage acquisitions de deux parcelles cadastrées BA 132 (de 7 355 m²) et BA 133 (7 033 m²) appartenant à M. Jacques CHAR et Mme Christine CHAR

N° 002530

Question N°51 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Monsieur le Vice-Président rappelle que conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage révisé par Arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-12-0819 du 27 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une Aire permanente d'accueil des gens du voyage sur Agde et une Aire de grands passages pour les gens du voyage d'une capacité maximale de 100 caravanes sur la parcelle cadastrée n°112 section DA, sise lieu-dit le Devois à Vias 34450.

Monsieur le Rapporteur expose que pour être en conformité avec le nouveau Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Hérault pour la période 2018-2024, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit créer une deuxième aire de grands passages définitive sur son territoire, d'une capacité de 200 places environ. Afin, de se conformer aux prescriptions du schéma départemental, la Communauté d'agglomération souhaite créer pour la saison estivale 2018, cette deuxième Aire de grands passages des gens du voyage.

Pour se faire la Communauté d'agglomération se porte acquéreur des terrains suivants sur la commune de Bessan au lieu-dit « Prat Crassous » dans le but de la création d'une deuxième aire de grands passages pour les Gens du Voyage.

Deux parcelles appartenant à monsieur Jacques CHAR et madame Christine CHAR, cadastrées BA 132 d'une superficie de 7 355 m² et BA 133 d'une superficie de 7 033 m², soit une surface totale de 14 388 m².

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith TABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-4oc106025300

Le prix d'acquisition de ces parcelles est proposé à 2 € TTC le m² :

- soit pour la parcelle BA 132... 14 710 €
- soit pour la parcelle BA 133... 14 066 €
- Total..... 28 776 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant total de 28 776 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Ouï l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Contre : M. R. MONÉDÉRO

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°132 et section BA n°133 pour un montant total de 28 776,00 Euros appartenant à M. J. CHAR et Mme C. CHAR ;
- **DIT QUE** l'acquisition de ces deux parcelles permettront ainsi d'aménager la deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage dès la saison 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHMsur l'exercice 2018 (acquisition et frais de notaire compris).

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage acquisitions de deux parcelles cadastrées BA 152 (8 286m²) et BA 155 (10 771 m²), appartenant à Mme Christine CHAR, M. Robert RALUY, M. Jacques CHAR et M. Rémy CHAR

N° 002531

Question N°52 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Monsieur le Vice-Président expose que conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage révisé par Arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-12-0819 du 27 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une Aire permanente d'accueil des gens du voyage sur Agde et une Aire de grands passages pour les gens du voyage d'une capacité maximale de 100 caravanes sur la parcelle cadastrée n°112 section DA, sise lieu-dit Le Devois à Vias 34450.

Monsieur le Rapporteur expose que pour être en conformité avec le nouveau Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Hérault pour la période 2018-2024, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit créer une deuxième aire de grands passages définitive sur son territoire, d'une capacité de 200 places environ. Afin, de se conformer aux prescriptions du schéma départemental, la Communauté d'agglomération souhaite créer pour la saison estivale 2018, cette deuxième Aire de grands passages des gens du voyage.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTTOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROL** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy ANIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJO, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBEAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_DE-034-243400819-20180324-mc1000253103

Pour se faire la Communauté d'agglomération se porte acquéreur des terrains suivants sur la commune de Bessan au lieu-dit « Prat Crassous » dans le but de la création d'une deuxième aire de grands passages pour les Gens du Voyage. Deux parcelles appartenant à madame Christine CHAR, monsieur Robert RALUY, monsieur Jacques CHAR, monsieur Rémy CHAR, cadastrées BA 152 d'une superficie de 8 286 m² et BA 155 d'une superficie de 10 771 m², soit une surface totale de 19 057 m².

Le prix d'acquisition de ces parcelles est proposé à 2 € TTC le m² :

- soit pour la parcelle BA 152... 16 572 €
- soit pour la parcelle BA 155... 21 542 €
- Total..... 38 114 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant total de 38 114 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Contre : M. R. MONÉDÉRO

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°152 et section BA n°155 pour un montant total de 38 114,00 Euros appartenant à Mme C. CHAR, M. R. RALUY, M. J. CHAR et M. R. CHAR ;
- **DIT QUE** l'acquisition de ces deux parcelles permettront ainsi d'aménager la deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage dès la saison 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de l'exercice 2018 de la CAHM (acquisition et frais de notaire compris).

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage : acquisitions de deux parcelles cadastrées BA 153 (4 119m²) et BA 154 (4 177 m²) appartenant à M. Jacques CHAR, Mme Jeanine FABRE, Mme Christine CHAR et M. Robert RALUY

N° 002532

Question N°53 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 3.1. Acquisition

Monsieur le Président rappelle que conformément à la loi du 5 juillet 2000 et au schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des Gens du Voyage révisé par Arrêté préfectoral n°DDTM34-2011-12-0819 du 27 décembre 2011, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a réalisé une Aire permanente d'accueil des gens du voyage sur Agde et une Aire de grands passages pour les gens du voyage d'une capacité maximale de 100 caravanes sur la parcelle cadastrée n°112 section DA, sise lieu-dit le Devois à Vias 34450.

Monsieur le Rapporteur expose que pour être en conformité avec le nouveau Schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage de l'Hérault pour la période 2018-2024, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée doit créer une deuxième aire de grands passages définitive sur son territoire, d'une capacité de 200 places environ. Afin, de se conformer aux prescriptions du schéma départemental, la Communauté d'agglomération souhaite créer pour la saison estivale 2018, cette deuxième Aire de grands passages des gens du voyage.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal CUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-4mc1D00125329)

Pour se faire la Communauté d'agglomération se porte acquéreur des terrains suivants sur la commune de Bessan au lieu-dit « Prat Crassous » dans le but de la création d'une deuxième aire de grands passages pour les Gens du Voyage. Deux parcelles appartenant à monsieur Jacques CHAR, madame Jeanine FABRE, madame Christine Char et monsieur Robert RALUY, cadastrées BA 153 d'une superficie de 4 119 m² et BA 154 d'une superficie de 4 177 m², soit une surface totale de 8 296 m².

Le prix d'acquisition de ces parcelles est proposé à 2 € TTC le m² :

- Soit pour la parcelle BA 153... 8 238 €
- Soit pour la parcelle BA 154... 8 354 €
- Total..... 16 592 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur l'acquisition de ces deux parcelles pour un montant total de 16 592 Euros.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A LA MAJORITÉ

Contre : M. R. MONÉDÉRO

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées section BA n°153 et section BA n°154 pour un montant total de 16 592,00 Euros appartenant à M. J. CHAR, Mme J. FABRE, Mme C. CHAR et M. R. RALUY ;
- **DIT QUE** l'acquisition de ces deux parcelles permettront ainsi d'aménager la deuxième aire de grands passages pour les gens du voyage dès la saison 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette acquisition ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal sur l'exercice 2018 de la CAHM (acquisition et frais de notaire compris).

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Observatoire de la délinquance ;
convention de cartographie
entre la Direction
Départementale de la Sécurité
Publique de l'Hérault (DDSP)
et la CAHM dans le cadre du
CISPDR Hérault Méditerranée

N° 002480

Question N°54 à l'O.J.

Réf : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

Délibération autorisant la signature de
convention

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien TREVY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RUGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOUX D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBEAUD donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-Annex100248009

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'observation de la délinquance ou des problématiques liées à des troubles à l'ordre public contribue à identifier les lieux où elles se concentrent. Cela permet, également, de suivre l'évolution dans le temps des faits constitutifs d'infractions, de troubles à la tranquillité publique et des incivilités commis sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Au final, cela contribue à préparer la prise de décisions des autorités et des partenaires associés et à organiser les interventions.

Monsieur le Rapporteur expose que le Conseil Intercommunal de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, dans le cadre de la Stratégie territoriale signée le 8 décembre 2016, a prévu la « création d'un Observatoire intercommunal de la Tranquillité Publique » (Axe 1 et fiche action 1.1). Cet Observatoire a pour objectif de :

- suivre l'évolution de la délinquance et des incivilités grâce à une cartographie spécifique ;
- produire des rapports et analyses régulières aux autorités et partenaires ;
- adapter les actions en fonction des observations ;
- anticiper les faits de délinquance grâce aux fonctionnalités d'un applicatif dédié.

Monsieur le Rapporteur précise qu'à ce jour, cet observatoire bénéficie d'un agent en partie affecté et d'un logiciel spécifique.

Il est proposé d'organiser l'échange d'informations, notamment, de données anonymes dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur et la sécurisation des transferts numériques de documents entre la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Hérault et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Pour ce faire, il est proposé de signer une convention de cartographie et d'analyse statistique de la délinquance avec la DDSP de l'Hérault.

L'Assemblée délibérante est invitée à approuver la mise en œuvre de ce dispositif et à autoriser son Président à signer ladite convention instaurant les modalités entre les deux parties.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la convention de cartographie et d'analyse statistique de la délinquance ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention de cartographie et d'analyse statistique de la délinquance avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique de l'Hérault ainsi que toutes les pièces administratives se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Avenant au protocole de
préfiguration « nouveau
programme national de
rénovation urbaine » :
autorisation de signature
du Président de la CAHM

N° 002533

Question N°55 à l'O.J.

Réf. : politique de la ville
Rubrique dématérialisation : I.3.1.
Délibération autorisant la signature
d'Avenant

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROL** : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOU** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane COMEZ, M. Alain CRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUVE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243406813-20180321-4inc1000253380

- ✓ Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine ;
- ✓ Vu la loi n°2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la Ville et la Rénovation urbaine, version consolidée au 29 juillet 2014 ;
- ✓ Vu le décret n°2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains ;
- ✓ Vu l'arrêté du 15 septembre 2014, publié au JO le 23 septembre 2014, portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine relatif au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de Ville et des protocoles de préfiguration des projets ;
- ✓ Vu la signature du Nouveau Contrat de Ville le 16 juillet 2015 reconnaissant le centre ancien d'Agde comme Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) ;
- ✓ Vu la signature au 01 décembre 2016 du Protocole de Préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU).

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'en date du 1^{er} décembre 2016, le protocole de préfiguration NPNRU a été signé pour 18 mois par monsieur Pierre POUËSSEL, Préfet de l'Hérault, Délégué Territorial de l'ANRU; monsieur Gilles D'ETTORE, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et Maire de la Ville d'Agde; madame Blanche GUILLEMOT, Directrice Générale de l'Agence Nationale de l'Habitat en 2016; monsieur Jean-Sébastien SAULNIER D'ANCHALD, Directeur Territorial Gard Hérault de la Caisse des Dépôts et par les bailleurs sociaux.

Ce protocole a pour ambition de définir le projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde par un programme d'études obligatoires réalisées par des Cabinets extérieurs.

A l'issue des études, ce projet sera décliné dans la convention pluriannuelle de renouvellement urbain dont la signature est prévue courant 2018 qui permettra, par la mise en œuvre de ce projet d'envergure, de redynamiser le centre-ville d'Agde.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre du protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Centre-ville d'Agde, l'article 5 « *Opérations faisant l'objet d'une autorisation anticipée de démarrage* » prévoit la prise en compte de l'opération concernée dans le cadre de la convention pluriannuelle à compter de la date de démarrage anticipé, autorisée par décision du Comité d'engagement ou du Directeur Général de l'Agence.

Au regard de cet article, trois opérations ont été inscrites par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en accord avec la Ville d'Agde, afin de démarrer les travaux pendant la période du protocole de préfiguration :

- La Maison des Projets,
- Le Pôle Culturel,
- L'Espace Lachaud.

En date du 15 février 2018, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a demandé à monsieur Pierre POUËSSEL, Préfet de l'Hérault, Délégué Territorial de l'ANRU, l'autorisation d'inscrire une quatrième opération « *Les cheminements doux: pistes cyclables/piétonnes* » à l'article 5 du protocole.

Le présent avenant a pour objet d'inscrire au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde cette opération supplémentaire.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à autoriser monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Centre-ville d'Agde dans le cadre du NPNRU, avec monsieur le Préfet de l'Hérault.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à la politique de la ville,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°1 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Centre-ville d'Agde dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ou son représentant à signer l'Avenant n°1 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du centre-ville d'Agde dans le cadre du NPNRU en inscrivant l'opération « *Les cheminements doux: pistes cyclables/piétonnes* ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Alliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Au titre du contrat de ville
et du conseil intercommunal
de sécurité, de prévention
de la délinquance et de la
radicalisation :
répartition de subventions aux
associations locales et à la ville
d'Agde et autorisation
de signature des conventions
pour chacune des actions

N° 002534

Question N°56 à l'O.J.

Réf. : Politique de la ville

Rubrique dématérialisation : 7.5.2.3.

Subventions accordées par les EPCI

Monsieur le Vice-Président rappelle La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine définit le cadre des Nouveaux Contrats de Ville pour la période 2015-2020 succédant ainsi au Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) initiés pour la période 2007-2014.

Monsieur le Rapporteur expose que l'Etat a classé le centre-ville d'Agde en territoire prioritaire Politique de la Ville se basant sur les critères de l'INSEE qui a recensé les problématiques sociales économiques et urbaines sur ce quartier.

Pour la mise en œuvre de ce Contrat de Ville, trois piliers ont été déterminés par l'Etat :

- Le Pilier cohésion Sociale
- Le Pilier Cadre de Vie et Renouvellement Urbain
- Le Pilier Développement Economique et Emploi

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rami BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONCÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean-Luc CHAILLOU, vice-président délégué à la politique de la ville

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-4vnc1D00253480

Les axes transversaux sont :

- La jeunesse
- L'égalité Femme / Homme
- La lutte contre les discriminations

Ainsi, la CAHM a lancé un appel à projets auprès des associations locales et de la Ville d'Agde dans le cadre du Contrat de Ville dont les partenaires institutionnels sont : l'Etat, la Région Occitane Midi-Pyrénées, Le Département de l'Hérault, la CAF de l'Hérault, la Ville d'Agde et la CAHM.

Pour 2018 la répartition proposée dans le cadre du contrat de ville est la suivante :

✓ **2 000 € à la Ville d'Agde pour l'action « Espace Jeunes Agathois/Allez les filles » :**

Beaucoup de femmes issues du quartier prioritaire ainsi que leurs filles n'ont pas l'opportunité d'accéder à une offre culturelle et sportive étendue (mentalité, coutume, peur de l'extérieur, place de la femme) qui sont autant de raisons qui les cantonnent souvent à certaines activités à l'intérieur du Centre ancien. Dès 2012, il a été proposé un projet d'animation autour de la découverte de l'activité physique. L'idée est de poursuivre ce travail, en mettant l'accent sur la découverte sportive et l'accès à la culture, aux loisirs mais aussi tisser un lien social et ce pour :

- inciter les jeunes filles du quartier prioritaire à s'ouvrir vers l'extérieur en favorisant la mixité et le lien social,
- lutter contre la sédentarité en proposant aux participantes un panel d'activités autour de 4 thématiques : le sport, la santé, les loisirs et la culture,
- permettre aux jeunes filles non issues du centre-ville de redécouvrir le quartier avec son histoire, sa culture et sa population.

✓ **2 000 € à la VILLE D'AGDE pour l'action « Atelier danse parents enfants » :**

Dans un double objectif d'accès à la culture et de soutien à la parentalité, les ateliers menés par la chorégraphe Kirsten Debrok de la compagnie KD Danse invitent les participants à tisser un lien parent-enfant dans la confiance mutuelle et la complicité, la douceur et l'harmonie, le contact et l'éloignement, l'accompagnement et la liberté.

L'objectif principal de l'Atelier danse parent-enfant est de promouvoir l'accès à la culture en permettant la rencontre entre la chorégraphe Kirsten Debrok et des parents et enfants inscrits dans un dispositif d'accompagnement à la parentalité. L'action donnera lieu à la conduite d'ateliers collectifs et à la réalisation d'un court film valorisant les chorégraphies imaginées par les participants.

✓ **2 000 € à la VILLE D'AGDE pour l'action Ville Vie Vacances « Nos jeunes archéologues » :**

Face à des jeunes du quartier qui partent peu en vacances et qui ont peu accès à la culture, l'Espace jeune agathois souhaite dans le cadre d'une action VVV permettre, durant une semaine, à des jeunes de sortir de leur milieu habituel de la ville d'Agde et de combler ainsi les écarts sociaux pouvant être à l'origine du manque d'accès à la culture, au patrimoine et aux activités de pleine nature.

L'objectif sera de permettre à des jeunes de découvrir une activité particulière et le patrimoine local durant une semaine des vacances scolaires de printemps.

Cette action sera valorisée par le montage d'un film ainsi qu'une exposition photos à la Maison des Savoirs d'Agde avec un vernissage et une conférence le 16 mai 2018.

Enfin, cette semaine sera également un espace d'échanges entre les jeunes afin mieux se connaître, créer du lien, se trouver des atomes crochus et rompre avec leur vie quotidienne.

✓ **1 500 € à la VILLE D'AGDE pour l'action Ville Vie Vacances « Nos jeunes et l'artisanat » :**

Le principe de cette action est de permettre à des jeunes de partir une semaine (du lundi au vendredi) en vacances en dehors de la ville d'Agde.

Pour ce faire, il est prévu de loger dans un gîte vers les Monts de Lacaune afin de découvrir le haut Languedoc.

Les jeunes découvriront les métiers de l'artisanat à travers les activités proposées par la Maison de Payrac à Nages comme la fabrication du pain ou la vannerie.

Comme la zone géographique choisie regorgeant de lacs, rivières et sentiers, les jeunes pourront aussi pratiquer les sports et activités de pleines natures comme la randonnée, le kayak ou les balades à cheval.

De plus, l'accès à la culture et à la découverte du patrimoine local sera également au rendez-vous avec, par exemple, les visites du « musée de la vie paysanne en haut Languedoc » et les « Tours du Château » de Nages, la « filature Ramond »...

Enfin, cette semaine sera également un espace d'échanges entre les jeunes afin mieux se connaître, créer du lien, se trouver des atomes crochus et rompre avec leur vie quotidienne.

✓ **1 000 € à la VILLE D'AGDE pour l'action « Un temps pour les parents » :**

L'enjeu est de se rapprocher au plus près des parents du Quartier Prioritaire de la Ville en organisant des Temps Pour Les Parents dans les écoles Jules Ferry, Anatole France, Marie Curie et Jean Moulin.

L'idée est de convier les parents à raison d'une fois par mois afin d'échanger entre eux et avec des professionnels (PJJ, CD34, Episode, Education Nationale...) sur les problèmes qu'ils peuvent rencontrer ou les solutions qu'ils ont expérimentées, leurs façons d'aborder diverses situations et d'instaurer un climat serein où l'ambiance est conviviale et chaleureuse.

Une fois par trimestre, et suivant les demandes des parents, un intervenant qualifié sera invité afin d'informer et d'aider les parents sur un thème spécifique.

Par la suite, une participation des parents (thé, gâteaux,...) sera demandée dans le but de renforcer la convivialité de ce moment.

✓ **1 000 € à l'association « TOUT SIMPLEMENT ENSEMBLE » pour l'action « Fleurissez votre rue » :**

L'action consiste à réunir, à faire participer les habitants du périmètre prioritaire pour qu'ils s'impliquent dans le fleurissement de leur quartier. Cette action s'associe pleinement au projet d'embellissement du quartier prioritaire par la ville en proposant une animation participative. Des partenariats seront recherchés avec les écoles, les centres de loisirs, les services techniques de la ville, les commerçants, le centre social Louis Vallière, le CCAS et toute association prête à s'engager sur cette action. Des animations par rue seront mises en place avec les habitants pour définir collectivement les actions à engager pour valoriser de façon adaptée leur cadre de vie.

Cette action sera réalisée sur quelques rues comme un test avant de la développer par la suite.

✓ **1 000 € à l'association « A DOMICILE HERAULT » pour l'action « Du jardin à l'assiette » :**

Ce projet est né d'une véritable volonté commune, à savoir le Centre Social Louis Vallière, le Centre Communal d'Action Sociale, Le lieu Ressource, l'Agence Départementale de la Solidarité, le Réseau parentalité 34 de la ville d'Agde, les associations de distribution de denrées alimentaires.

Le projet a pour but d'accompagner des familles dans leur parentalité en leur permettant de partager autour de préoccupations parentales communes, de s'entraider mais aussi sortir d'une certaine forme d'isolement en rencontrant d'autres parents présents sur la ville : avec comme support et comme socle commun la culture des fruits et des légumes sur l'année à travers les jardins partagés et aussi des ateliers cuisines pour accéder à une alimentation saine et équilibrée en cuisinant tous ensemble pendant des ateliers cuisines.

✓ **1 000 € à l'association « GRAINS D'ART » pour l'action « Ateliers d'illustration » :**

L'objectif stratégique de l'action est l'accès à la culture pour tous avec une proposition d'animations qui permet :

- de présenter le livre de manière ludique,
- de donner envie aux parents d'aller vers le livre et la création avec leurs enfants.

Il s'agit d'ateliers de création autour du livre qui initieront le public à la création d'illustrations sur le thème des fables, des contes, et les techniques du livre-jeu. Au fil des ateliers le public découvrira l'univers graphique de la plasticienne, Carine Fourment Hullo du site des Métiers d'arts.

✓ **5 000 € à l'association « CAPDIFE CROIX ROUGE INSERTION » pour l'action « Etude action vers une nouvelle activité d'insertion pour valoriser les produits du terroir » :**

Il s'agit de terminer l'étude engagée en 2017 qui a pour objectif de :

- développer une offre de formation et d'insertion professionnelle diversifiée adaptée aux publics prioritaires et aux besoins de l'économie locale,
- contribuer à la valorisation des produits du territoire par leur transformation et la création de nouveaux débouchés économiques.

✓ **3 000 € à la « FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION L.-R. » pour l'action « Ingénierie de Projet » :**

Les objectifs sont :

- de susciter l'émergence de nouveaux projets de création ou de développement d'activités en entreprise d'insertion ou autre SIAE sur le territoire d'Agde selon des besoins identifiés et créer des synergies partenariales entre économie et insertion professionnelle,
- de poursuivre le travail d'animation amorcé au cours du dernier trimestre 2016 par l'organisation d'une journée d'information et de sensibilisation,
- d'animer sur le territoire, en collaboration avec la CAHM, des actions de sensibilisation et de mobilisation sur le modèle de l'EI et ses pistes de développement auprès des acteurs locaux (élus, milieux économiques).

✓ **2 000 € à l'association MLI pour l'action « Parcours 2.0 » :**

Objectif : Sensibiliser les jeunes aux différents métiers de l'informatique et du numérique

Contenu :

- Atelier de Découverte des Métiers du numérique (1/2 journée)
- Visite de la Maison du numérique (ou entreprise de la FRENCH TECH) à Montpellier
- Atelier pratique ORANGE SOLIDARITE (1 journée)
- Atelier pratique NOUAS (1 journée) avec passage du PIM (Passeport Informatique et Multimédia) - découverte et l'appropriation des TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) et des principaux usages de l'internet par le grand public - Connaissances de base pour envisager un projet en informatique ou pour s'autoformer.
- Bilan (1/2 journée) et proposition de plans d'action. Bilan individuel sera proposé à chaque jeune pour envisager le projet professionnel en lien avec les conseillers Mission Locales et mettre en place un plan d'actions. Des Périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) pourront, également, être proposés pour valider le projet.

✓ **1 000 € à l'association « LEO LAGRANGE » pour l'action « Français Langue d'Insertion » :**

Le FLI tel que proposé par Léo Lagrange est une approche transversale de l'enseignement du français. Pour la Fédération, il recoupe, le FLP (Français Langue Professionnel), le FLS (Français Langue Seconde), le FLE (Français Langue Etrangère) et le FLM (Français Langue Maternelle).

Objectifs de l'action :

- Intégration sociale et/ou insertion professionnelle
- Alphabétisation
- Lutte contre l'illettrisme
- Lutte contre l'exclusion

Ce programme donne la possibilité à chacun d'améliorer son environnement social et économique :

- en préparant un concours de niveau V ou IV
- en acquérant ou en améliorant les compétences linguistiques nécessaires et spécifiques à une profession
- en comblant les lacunes pouvant gêner la progression d'un projet

✓ **3 000 € à l'association « NOUAS » pour l'action « Accompagnement renforcé vers les métiers de l'informatique »**

L'association propose à des jeunes sans projet d'insertion et rencontrant des difficultés liées à l'isolement, à la dévalorisation et/ou à des problèmes relationnels, les empêchant d'accéder de manière autonome à l'emploi, à la formation ou à la création d'activité, une action qui s'articule autour de deux axes :

- la découverte et la professionnalisation dans les métiers autour du recyclage informatique : construction des ordinateurs à partir de pièce détachées et appréhension des métiers du recyclage en se mettant en situation réelle de travail,
- un travail de leur projet professionnel au travers d'un accompagnement socio professionnel

✓ **3 000 € à l'association « ADIL » pour l'action « Renforcement des permanences logement » :**

L'action consiste à renforcer la fréquence des permanences effectuées par l'Adil dans la ville d'Agde à la MJD pour améliorer l'accès au droit dans le domaine du logement, en particulier au bénéfice des populations les plus fragiles.

Concrètement, l'Adil assure une permanence bi mensuelle à la MJD de Agde, le 1er et le 3ème mardi après-midi de chaque mois. Le 1er mardi pour des questions locatives, le 3ème pour les questions sur l'accession, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, la fiscalité...

✓ **8 000€ à l'association « LES COMPAGNONS BATISSEURS » pour l'action « ERH et ARA copropriété » :**

Mis en œuvre en 2015, l'ERH est un outil pédagogique permettant de sensibiliser les ménages aux économies d'énergies, de prévenir les risques domestiques et de les informer-conseiller sur des travaux d'amélioration, d'aménagement et d'entretien à réaliser dans leur logement. En 2018 l'enjeu sera de :

- renforcer l'activité de l'ERH (augmentation des fréquences d'animation, diversification des thèmes abordés et élargissement des publics cibles)
- travailler avec les ménages sur les moyens de réappropriation plus générale de leur logement par la réalisation de travaux collectifs-solidaires d'entretien locatifs en auto réhabilitation accompagnée (ARA)
- d'étudier de l'ARA copropriété en partie commune intérieure

- ✓ **4 000 € à l'association « TBNTB » pour l'action « Comédie musicale sur le vivre ensemble en Agde » :**
La mise en place d'ateliers d'expression artistique via le théâtre, la danse, la musique, l'écriture. Ils auront lieu deux samedi par mois de février à décembre 2018 (soit 18 séances) plus deux périodes d'une semaine pendant les vacances scolaires (printemps et automne).
L'objectif final de l'association via ses ateliers est de construire un spectacle de comédie musicale dans le courant de l'année 2019.
L'accent du travail sera porté sur le vivre ensemble, la valorisation de la diversité des parcours et origines de chaque participant. L'objectif sera de travailler sur l'estime personnelle et le travail de groupe.
Les ateliers seront animés par Benjamin Barou-Crossman, comédien et metteur en scène de la compagnie TBNTB et par des artistes et pédagogues invités ponctuellement sur certaines sessions : auteur/es, chanteurs/euses, musicien/nes, danseur/seuses. Les intervenants invités seront choisis pour leurs qualités pédagogiques
- ✓ **25 000 € à la « CAISSE DES ECOLES D'AGDE » pour le « Programme de Réussite Educative » :**
La caisse des Ecoles est la structure porteuse du PRE mis en place par la ville d'Agde en 2006 et qui s'adresse à des enfants de 2 à 16 ans ainsi qu'à leur famille. Il s'agit d'aider ces personnes à favoriser la réussite éducative de leurs enfants de leurs enfants par la mise en place d'actions spécifiques, tel que le « Tutorat ».
Cette action s'adresse à des jeunes de 6 à 16 ans relevant du PRE et scolarisés dans les établissements scolaires du quartier prioritaire et les deux collèges d'Agde avec pour objectif de :
 - Les aider à avoir accès à des activités culturelles et sportives
 - L'accompagner dans ces difficultés d'adaptation scolaires et/ou sociales
 - De soutenir ses parents dans leurs démarches vers les structures adaptés pour leurs enfants si besoin
- ✓ **6 500 € à l'association « TEAM TAVARES » pour son action « Animation Sportive » :**
L'association a pour objectif de mettre en place des animations sportives « Boxe Educative » auprès de jeunes de la ville dont ceux issus du quartier prioritaire

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer l'ensemble de ces subventions dans le cadre du contrat de ville pour un montant de 72 000 Euros.

Monsieur le Rapporteur expose, également, que dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) des actions sont mises en place depuis plusieurs années sur le territoire communautaire portées par la Ville et les associations locales.

Pour 2018 la répartition proposée dans le cadre du CISPDR est la suivante :

- ✓ **5 000 € à la VILLE D'AGDE pour le « Fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit » :**
L'objectif est de participer au fonctionnement général de la Maison de La Justice compte tenu de publics fréquentant la structure, issus de l'ensemble du territoire communautaire.
- ✓ **8 000 € à la VILLE D'AGDE pour le « Plan prévention CISPDR » :**
L'objectif est de soutenir le plan de prévention de la délinquance piloté par la MJD pour les établissements et les associations locales.
- ✓ **8 000 € à la VILLE D'AGDE pour le « Groupe de veille-ville d'Agde » :**
Il s'agit de mettre en place des actions par la ville d'AGDE autour de la prévention de la violence comme la réalisation de l'action « Graines de Médiateurs » dans les établissements scolaires du premier degré.
- ✓ **11 000 € à l'association ADIAV pour la « Permanence accueil et information des victimes » à Agde :**
L'objectif de cette action est d'accueillir, écouter, informer sur leurs droits, aider et accompagner psychologiquement et orienter les victimes d'infractions pénales sur la ville d'Agde
- ✓ **11 000 € à l'association ADIAV pour la « Permanence accueil et information des victimes » à Pézenas :**
L'objectif de cette action est d'accueillir, écouter, informer sur leurs droits, aider et accompagner psychologiquement et orienter les victimes d'infractions pénales sur l'antenne de Pézenas
- ✓ **4 000 € à l'association ADIAV pour le « Groupe de Paroles femmes victimes » :**
Il s'agit de la mise en place d'action de soutien et d'accompagnement de femmes victimes d'infractions pénales à l'âge adulte et résidant sur le territoire communautaire.

✓ **2 500 € à l'association ADIAV pour la « Sensibilisation sur le harcèlement scolaire » :**

L'objectif est de mettre en place une action de sensibilisation à destination des élèves de 6° sur le harcèlement au sens général au sein des établissements scolaires de la CAHM.

✓ **4 000 € à l'association CDAD pour les « Consultations juridiques à la Maison de la Justice et du Droit :**

Mise en place d'informations et de consultations juridiques gratuites, assurées par des avocats, notaires, huissiers, complétant la mission d'accès au droit de la MJD d'Agde. Objectifs :

- permettre à toute personne et notamment aux plus démunies, confrontées à un problème juridique ou administratif, de bénéficier en dehors de toute procédure contentieuse d'une information générale portant sur ses droits et ses obligations.
- favoriser le développement et la diversification des modes de résolution amiable des conflits

Permanences d'avocats (2 ½ journées par semaine : à noter que les permanences jusqu'en 2013 étaient au nombre de 1 ½ journée par semaine), notaires et huissiers (1 fois par mois) à la Maison de la Justice et du Droit.

✓ **1 000 € au COLLEGE RENE CASSIN pour « l'Atelier Relais :**

L'atelier relais, accueille pendant des périodes de 4 semaines les collégiens issus des collèges du territoire afin de :

- Comprendre l'origine des difficultés de l'élève et travailler avec les différents partenaires pour trouver des solutions adaptées.
- Aider l'élève à réinvestir sa scolarité et à donner du sens à sa présence à l'école.
- Proposer la reprise de la scolarité si possible dans la classe d'origine ou l'entrée en formation professionnelle.
- Au moment du retour en classe, réintégrer les élèves dans un cadre de relations sociales apaisées, respectueuses des règles de vie communes

L'objectif est donc pour la CAHM de soutenir les actions de ce dispositif qui accueille des adolescents venant de tout le territoire communautaire.

✓ **5 000 € à l'association CODES 34-48 pour « l'Unité mobile" permanence accueil de prévention addictions :**

L'objectif est de soutenir la mise en place d'actions sur les addictions (tabac, alcool et autres drogues) auprès de collégiens du territoire communautaire.

✓ **10 000 € à l'association « EPISODE » pour le « Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes » à Agde :**

L'action a pour objectifs :

- de prévenir et réduire les comportements à risque notamment les conduites addictives et autres conduites à risque.
- Apporter une réponse individuelle et personnalisée aux situations des jeunes
- Accueillir et conseiller les parents en difficultés avec leurs adolescents, les soutenir dans l'exercice de leur parentalité
- Soutenir les partenaires confrontés aux problèmes de conduites à risque chez les jeunes
- Apporter une information aux jeunes et aux parents

L'association propose :

- Un accueil individuel libre, confidentiel et gratuit des adolescents et de leurs proches
- Des actions collectives de prévention des conduites à risque des jeunes et de promotion de la santé

2 lieux de permanences mis à disposition par la ville d'Agde :

- Espace Jeunesse Agathois, dans le centre-ville d'Agde
- Bureau du CCAS

✓ **10 000 € à l'association « EPISODE » pour le « Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes » à Pézenas :**

L'action a pour objectifs :

- de prévenir et réduire les comportements à risque notamment les conduites addictives et autres conduites à risque.
- Apporter une réponse individuelle et personnalisée aux situations des jeunes
- Accueillir et conseiller les parents en difficultés avec leurs adolescents, les soutenir dans l'exercice de leur parentalité
- Soutenir les partenaires confrontés aux problèmes de conduites à risque chez les jeunes
- Apporter une information aux jeunes et aux parents

L'association propose :

- Un accueil individuel libre, confidentiel et gratuit des adolescents et de leurs proches
- Des actions collectives de prévention des conduites à risque des jeunes et de promotion de la santé

- ✓ **2 700 € à l'association « EPISODE » pour les « rencontres jeunes pour la prévention des addictions »**
Permanence interne de lutte contre les addictions aux lycées Auguste Loubatières d'Agde et Jean Moulin de Pézenas.
Public : élèves, professionnels et parents concernés par la question des addictions.
- Accueillir individuellement, gratuitement et confidentiellement les élèves et professionnels concernés au sein des établissements,
 - Sensibiliser aux conduites à risques (alcool et toxicomanie) en les informant sur leurs conséquences (isolement, précarisation, mal-être, incivilités, accident de la route, suicide, etc...),
 - Prévenir les addictions et le déni,
 - Renforcer l'expertise du personnel de santé des lycées,
 - Accompagner vers le soin,
 - Suivi de l'accompagnement (progrès, abandon du parcours...)
 - Travailler en concertation avec les équipes pluridisciplinaires des deux lycées (infirmier, médecin scolaire, assistante sociale, Conseiller principal d'éducation et proviseur).
 - Soutenir et accompagner l'entourage familial des personnes dépendantes.
- ✓ **7 000 € à l'association « CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF) pour la « Permanence Droit de la famille/travail/conseil conjugal » :**
Proposer au sein de la MJD des permanences complémentaires du CIDFF, articulées entre elles et avec l'offre de services de la Maison de la Justice et du Droit et s'articulent sur le territoire de la façon suivante :
- des permanences d'accès au droit tous les lundis de 14h à 17h assurées par une juriste
 - un accueil spécialisé « femmes victimes de violences » les 1er et 3ème Jeudis du mois
 - un doublement de la médiation familiale (4 permanences par mois)
 - une permanence mensuelle de soutien psychologique individuel au service des publics fréquentant la MJD
 - deux modules de formation à destination des professionnels sur les violences intrafamiliales
- ✓ **2 350 € à l'association « LEO LAGRANGE » pour la « Permanence droit consommation/ surendettement/ écrivain public » et « médiation locative » :**
Proposer sur la MJD des permanences hebdomadaires d'accès au droit en matière de surendettement pour les agathois et les habitants de la CAHM, fortement endettés ou présentant une créance litigieuse. Ils pourront bénéficier d'informations et de conseils juridiques et pratiques sur :
- la procédure de surendettement des particuliers,
 - la procédure d'exécution de décisions de justice rendues à leur encontre,
 - la procédure de recouvrement de créance dont ils sont débiteurs,
 - leurs droits et leurs obligations en tant que consommateurs.
 - Apporter une aide à la résolution d'un litige qui oppose un locataire à son bailleur. La médiation locative est mise en place lorsque par exemple les démarches autonomes du locataire ou les dispositifs (OPAH, PRU, Fatmee n'ont pas aboutis.
- ✓ **2 500 € à l'association « ASSOCIATION AGATHOISE DE SAUVETAGE ET DE SECOURISME » (AASS34) pour l'action « secourisme » :**
L'objectif de l'action est de dispenser des formations au secourisme aux jeunes issus de la CAHM et de mettre en place des actions de civisme et de citoyenneté.
- ✓ **11 000 € au « CENTRE DE LOISIRS JEUNES » (CLJ) de la Police Nationale :**
Mise en place d'un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) en juillet et août plage du Môle au Cap d'Agde, pour les 11/17ans en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative, les collectivités locales. Les objectifs sont :
- de lutter contre la marginalisation et le désœuvrement des jeunes pendant l'été, dont au moins 60% de jeunes issus du centre-ville d'Agde et de la CAHM ; + 40 % de jeunes touristes en vacances,
 - de faire vivre un réseau local partenarial,
 - d'initier à l'apprentissage des codes sociaux et des savoirs faire,
 - de développer les échanges avec les familles,
 - de favoriser la mixité sociale.
- ✓ **4 200 € à l'association « LA COMPAGNIE LES CINQUANTIEMES HURLANTS » pour la « Réalisation d'une vidéo sur le harcèlement scolaire » :**
Il s'agit de soutenir la réalisation d'un film sur le harcèlement scolaire qui sera diffusé en Juin 2018 et proposé aux collèges du territoire communautaire.

- ✓ **4 200 € à l'association « LA COMPAGNIE LES CINQUANTIEMES HURLANTS » pour le « théâtre forum » :**

L'objectif de l'association est de réalisation des séances de théâtre forum sur le thème de la prévention de la délinquance et de la radicalisation auprès des collégiens des classes de 6° et de 4° de la CAHM

Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer l'ensemble de ces subventions dans le cadre du CISPDR pour un montant de 113 450 €.

En conclusion, Monsieur le Président invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur l'attribution de ces subventions pour un montant total au titre du Contrat de Ville et du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour un montant total de 185 450 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à la politique de la ville

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la répartition de subventions allouées aux associations locales et à la ville d'Agde pour 2018 ;

➤ **DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE :**

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 2 000 € à la ville d'Agde pour l'action « Espace Jeunes Agathois /Allez les filles » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 2 000 € à la ville d'Agde pour l'action « Atelier danse parents enfants » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 2 000 € à la ville d'Agde pour l'action Ville Vie Vacances « Nos jeunes archéologues » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 1 500 € à la ville d'Agde pour l'action Ville Vie Vacances « Nos jeunes et l'artisanat » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 1 000 € à la ville d'Agde pour l'action « Un temps pour les parents » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 1 000 € à l'association « Tout simplement ensemble » pour l'action « Fleurissez votre rue » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 1 000 € à l'association « À domicile Hérault » pour l'action « Du jardin à l'assiette » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 1 000 € à l'association « Grains d'art » pour l'action « Ateliers d'illustration ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 5 000 € à l'association « CAPDIFE Croix Rouge Insertion » pour l'action « Etude action vers une nouvelle activité d'insertion pour valoriser les produits du terroir » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 3 000 € à la « Fédération des entreprises d'Insertion Languedoc-Roussillon » pour l'action « Ingénierie de Projet » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 2 000 € à l'association « MLI Centre Hérault » pour l'action « Parcours 2.0 » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 1 000 € à l'association « LEO LAGRANGE » pour l'action « Français Langue d'Insertion » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 3 000 € à l'association « NOUAS » pour l'action « Accompagnement renforcé vers les métiers de l'informatique » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 3 000 € à l'association ADIL pour l'action « Renforcement des permanences logement » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 8 000 € à l'association « Les Compagnons Bâtisseurs » pour l'action « actions sur les copropriétés » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 4 000 € à l'association « TBNTB » pour l'action « Comédie musicale sur le vivre ensemble en Agde » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 25 000 € à la Caisse des Ecoles d'Agde pour le « Programme de Réussite Educative » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 6 500 € à l'association « TEAM TAVARES » pour son action « Animation Sportive » ;

➤ **Dans le cadre du CISPDR :**

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 5 000 € à la ville d'Agde pour le « Fonctionnement de la MJD » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 8 000 € à la ville d'Agde pour le « Plan prévention CISPDR » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 8 000 € à la ville d'Agde pour le « Groupe de veille- ville d'Agde » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 11 000 € à l'association ADIAV pour la « Permanence accueil et information des victimes » à Agde ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 11 000 € à l'association ADIAV pour la « Permanence accueil et information des victimes » à Pézenas ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 4 000 € à l'association ADIAV pour le « Groupe de Paroles femmes victimes » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 2 500 € à l'association ADIAV pour l'action « Sensibilisation sur le harcèlement scolaire » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 4 000 € à l'association CDAD pour les « Consultations juridiques » à la MJD ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 1 000 € au Collège René Cassin pour « l'Atelier Relais » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 5 000 € à l'association « CODES 34-48 » pour « l'Unité mobile » permanence accueil de prévention addictions ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 10 000 € à l'association EPISODE pour le « Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes » à Agde ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 10 000 € à l'association EPISODE pour le « Point d'Accueil et d'Ecoute des Jeunes » à Pézenas ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 2 700 € à l'association EPISODE pour les « rencontres jeunes pour la prévention des addictions » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 7 000 € à l'association « Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles » (CIDFF) pour la « Permanence Droit de la famille /travail/conseil conjugal » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 2 350 € à l'association « LEO LAGRANGE » pour la « Permanence droit consommation/surendettement/ écrivain public/Médiation locative » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 2 500 € à l'association « Association Agathoise de Sauvetage et de Secourisme » pour l'action « secourisme » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 11 000 € au « Centre de Loisirs Jeunes » (CLJ) de la Police Nationale ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 4 200 € à l'association « La Compagnie les Cinquantième Hurlantes » pour la « réalisation d'une vidéo sur le harcèlement scolaire » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- D'allouer 4 200 € à l'association « La Compagnie les Cinquantièmes Hurlants » pour le « théâtre forum » ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'AUTORISER** monsieur le Président et monsieur le Vice-Président délégué à la Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les conventions de chacune de ces actions ainsi que toutes les pièces se rapportant à ces attributions de subventions ;

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58
En exercice : 58
Ayant pris part à la délibération : 47
- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :
Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :
10 AVR. 2018

OBJET :

Délégation des aides à la Pierre :
Avenant n°4 à la convention de
délégation des aides à la Pierre
avec l'Etat et répartition
du financement de l'Etat 2018 ;
avenant n°3 à la convention
de gestion des aides à l'habitat
privé 2018-2021 avec l'Anah

N° 002535

Question N°57 à l'O.J.

Réf. : Habitat
Rubrique, dématérialisation : 8.5. Politique
de la ville, habitat, logement

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles
D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine
VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal CUILHOU, M. Christian THERON, Mme
Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme
Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine
RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF
* LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN
L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith
TABRE, MM. Gérard DUTFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD,
Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-
THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian
JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette
BOUTELLER * CAZOUIS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD *
PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-
THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent
GAUDY, M. Alain LEBAUVE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M.
Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 10 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-934-241400119-20180321-4mct00025358

Monsieur le Vice-Président expose que dans le cadre de la délégation des aides à la pierre signée, le 13 juillet 2016,
pour la période 2016-2021 il s'agit, aujourd'hui, de passer des avenants annuels afin de définir les objectifs de
logements à financer et les enveloppes à consommer pour l'année 2018 selon la programmation arrêté en Comité
Régional de l'Habitat du 07 mars 2018.

**I. AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE DELEGATION DES AIDES A LA PIERRE AVEC
L'ETAT ET REPARTITION DU FINANCEMENT 2018 :**

▪ Parc Public : programmation 2017 (nombre de logements)	
- Prêt Locatif Aidé d'Intégration - PLAI spécifique.....	73
- Prêt Locatif à Usage Social (PLUS).....	168
- 241 logements en PLAI- PLUS qui correspondent aux opérations effectivement en cours de montage 290 PLAI - PLUS est la production PLHI.....	241
- PLS familiaux - PLS investisseurs privés.....	24
- PLS : EHPAD.....	0
- Accession sociale propriété PSLA.....	0

■ Autorisation d'Engagement :

- Etat : 549 300 € dont,
 - . 518 300 pour les PLAI
 - . 31 000 € de bonus pour les communes SRU
- CAHM : 1 047 200 € dont,
 - . 408 800 pour les PLAI
 - . 638 400 € pour les PLUS

Chaque année, l'Etat allouera au délégataire une enveloppe de droits à engagement dans les conditions suivantes :

- 60 % du montant des droits à engagements prévisionnels de l'année, à la signature de l'avenant,
- le solde des droits à engagement de l'année est notifié, au plus tard le 10 novembre et sera fonction des droits à engagement encore disponibles et des perspectives de consommation qui seront à communiquer au préfet, représentant de l'Etat dans le département, les 1^{er} mai et 1^{er} septembre.

■ Crédits de paiements pour 2018 :

Le Budget de la CAHM est engagé pour le parc public pour 701 500 €, dont :

- 600 000 € pour le logement
- 1 500 € pour l'Union Régionale des Organismes d'habitat social (URO)
- 100 000 € pour les subventions exceptionnelles (acquisitions-réhabilitations ou réhabilitations de logements anciens).

■ Montant des subventions de l'Etat :

Concernant les subventions de l'Etat à engager pour les logements en PLAI des opérations de l'année 2018, il est proposé de conserver la répartition faite par l'Etat à savoir :

Montant de la subvention Etat par PLAI :

- Classe 1 : Agde, Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Portiragnes et Vias..... 7 100,00 €
- Classe 2 : Caux, Lézignan la Cèbe, Pomérols et Saint-Thibéry..... 6 200,00 €
- Classe 3 : Adissan, Aumes, Castelnau de Guers, Cazouls d'Hérault, Nésignan l'Evêque, Nizas, Pinet, Saint-Pons de Mauchiens et Tourbes..... 5 400,00 €

Auquel s'ajoute un bonus par logements PLAI :

- 1 000 € pour les communes SRU hors communes exemptées, soit Agde.
 - 900 € pour les opérations d'acquisitions-améliorations
 - 500 € pour les PLAI structures et PLAI adaptés
- Ces bonus sont cumulables.

II. AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DES GESTION DES AIDES AU PARC PRIVE AVEC L'ANAH :

50 % de l'enveloppe Anah est déléguée en février, régularisée à hauteur de 70 % dès réception par l'Anah de l'avenant signé. Le solde est libéré en totalité ou en partie en fonction du point d'avancement en septembre.

Un avenant n°3 (annuel) à la convention de gestion des aides à l'habitat privé, pour l'année 2018, est nécessaire pour valider les engagements de l'Anah et de la CAHM en termes :

- d'objectifs de logements à réhabiliter en 2018
- d'enveloppes consacrées à cette réhabilitation

■ Objectifs initiaux de logements pour l'année 2017 :

- Logements de propriétaires bailleurs.....	28
- Logements de propriétaires occupants.....	195
dont PO LHI/LTD.....	11
dont PO ingénierie.....	135
dont PO autonomie.....	49
- Nombre de logements ou lots traités dans le cadre d'aides aux syndicats de copropriétaires (hors HI et TD).....	41
TOTAL	264
- Nombre de logements en FART (double compte).....	183

▪ Enveloppes initiales pour l'année 2018 :

A partir de 2018, le programme Habiter Mieux n'est plus financé à part dans le cadre du FART, mais il fait partie de l'enveloppe Anah.

Répartition des enveloppes :	Enveloppe initiale :
- pour Anah.....	2 250 147 €
dont ingénierie.....	163 638 €
dont Habiter Mieux.....	253 260 €
- pour CAHM.....	330 400 €
Total Parc privé 2018.....	2 580 447 €

50 % de l'enveloppe Anah est déléguée en février, régularisée à hauteur de 70 % dès réception par l'Anah de l'avenant signé. Le solde est libéré en totalité ou en partie en fonction du point d'avancement du mois de septembre.

Monsieur le Rapporteur souligne que l'Anah s'est engagée, dans le cadre du contrat d'objectifs et de performance signé avec l'Etat pour la période 2015-2017, dans une démarche d'amélioration de la qualité de service rendu aux bénéficiaires de ses subventions, à travers la simplification et la dématérialisation de ses procédures. Cette démarche vise en particulier une amélioration globale des délais de traitement des dossiers et une limitation des pièces justificatives exigées.

Pour emporter des effets réels en faveur des bénéficiaires, la CAHM s'inscrit dans cette évolution et se donne comme objectif de maintenir ses délais qui sont déjà bons selon l'évaluation des dispositifs faites en 2015.

A partir du 1^{er} Janvier 2018, tous les dossiers de demande de subvention des propriétaires occupants sont dématérialisés. Les propriétaires doivent commencer, seuls ou accompagnés par l'opérateur, leur démarche en ligne sur le site internet www.monprojetanah.gouv.fr.

Monsieur le Rapporteur invite l'Assemblée délibérante à autoriser son Président à signer l'avenant n°4 à la convention de délégation des aides à la pierre avec l'Etat et l'avenant n°3 la convention de gestion des aides à l'habitat privé (20182021) avec l'Agence nationale de l'habitat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°4 à la convention de délégation de compétence de six ans en application de l'article L.301-5-1 du Code de la construction et de l'habitation entre l'Etat et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (2018-2021) ;
- **D'APPROUVER** l'Avenant n°3 à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre l'Agence nationale de l'habitat et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (gestion des aides par le délégataire-instruction et paiement) ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer les avenants précités ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN-LA-CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Délégation des «aides à la Pierre» - programmation prévisionnelle 2018 de production de logements sociaux, accessions à la propriété et hébergements spécifiques sur le territoire de la CAHM

N° 002536

Question N°58 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 8.5 Politique de la ville, habitat, logement

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBARL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYLAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINCER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CHAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDERO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_OE-034-243408819-20180321-4mc100025360

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation des « aides à la pierre », la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est amenée à délibérer en début d'année sur la programmation prévisionnelle 2018 de production de logements sociaux, accessions et hébergements sur son territoire.

Par conséquent, monsieur le Rapporteur expose qu'à ce jour, le recensement de cette programmation fait état de la production de 241 logements locatifs sociaux répartis comme suit : 77 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), soit 32 % + 164 PLUS (Prêt Locatif Usage Social).

commune	Localisation	Opérateur	Nbr. lgts. Locatifs	Nbr. lgts PLUS/PLAI	Catégorie de financements		
					PLAI	PLUS	PLS
Agde	EDF des 7 Fonts	OPH DE SETE	50	50	16	34	
	VEFA zone des 7 Fonts	PROMOLOGIS	52	52	17	35	
Bessan	Terrain Rambier le clos du Romarin	I TOIT POUR TOUS	9	9	3	6	
Florensac	Démolition-reconstruction « Marcadal » phase 1	HERAULT HABITAT	20	20	6	14	
	VEFA Boulevard Victor Hugo	HERAULT HABITAT	20	20	6	14	
Montagnac	Le Temple EPF	FDI HABITAT	28	28	9	19	
	Réhabilitation « ancienne gendarmerie »	HERAULT HABITAT	6	6	2	4	
	Construction neuve « ancienne gendarmerie »	HERAULT HABITAT	20	20	6	14	
Pézenas	13 Chemin de Plaisance	PRIVÉ	12	0			12
Vias	VEFA « Les Ombrines »	PROMOLOGIS	36	36	12	24	
		PRIVÉ	12				12
TOTAL.....			265	241	77	164	24

Monsieur le Rapporteur précise que la présente programmation est une photographie, à ce jour, de la production prévisionnelle de logements sociaux, accession et hébergements. Sachant que celle-ci est susceptible d'évoluer en cours d'année, une délibération définitive sera proposée afin de prendre en compte les ajustements nécessaires par rapport aux décisions définitives de financement.

Il indique que cette programmation prévisionnelle permettra au Président de signer les décisions de financement au fur et à mesure de l'instruction des dossiers.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la programmation prévisionnelle de l'exercice 2018 du Parc public telle que présentée ci-dessus et autoriser son Président à signer les décisions de financement et agrément s'y rapportant.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE VALIDER** la programmation prévisionnelle 2018 du Parc public pour la production de logements sociaux, accessions et hébergements sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée telle qu'énoncée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** le Président de la CAHM à signer les décisions de financement et agrément s'y rapportant.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 -.-AVR. 2018

OBJET :

Approbation du règlement
des modalités d'attribution des
aides complémentaires dans le
cadre de l'OPAH RU multi-sites
et du PIG Hérault Méditerranée
2018-2023 (réhabilitation
et le ravalement de façades)

N° 002537

Question N°59 à l'O.J.

Réf : Habitat

Rubrique dématérialisation : 8.5 Habitat

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOTT * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOCAL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018.

VIA DOTELEC - FAST Actes

33_DE-034-243400819-20180321-4mc100025370

Monsieur le Vice-Président expose que de nouveaux dispositifs, OPAH-RU multi-sites, PIG et Action Façades (renommés « OBJECTIF RENOV' ») étant mis en place pour la période 2018-2023, ceux-ci doivent s'appuyer sur un règlement des aides de la CAHM puisque, dans ce cadre, elle subventionne un certain nombre de travaux en complément des aides de l'Anah. Celui-ci n'annule pas le précédent règlement qui concerne tous les dossiers déposés sur la période 2011-2017.

Monsieur le Rapporteur présente le récapitulatif des aides de la Communauté d'agglomération en fonction des différentes catégories de travaux :

PROPRIETAIRES BAILLEURS

	Plafond de travaux subventionnables	Aide CAHM	Taux d'aide Anah (pour information)	Aide FART (pour information)
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé	1 000 € HT/m² dans la limite de 80 m²/logement	Une prime de 2 000 € maximum par logement sauf pour les logements conventionnés intermédiaires	LCTS : 45 % LC : 40 % LI : 20 %	1 500 € par logement si 35 % d'économie d'énergie
Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	750 € HT/m² dans la limite de 80m²/logement		LCTS : 35% LC : 30% LI : 20%	
Travaux pour l'autonomie de la personne			LCTS : 35% LC : 30% LI : 20%	
Travaux pour réhabiliter un logement moyennement dégradé			LCTS : 35% LC : 30% LI : 20%	
Travaux d'amélioration de la performance énergétique			LCTS : 35% LC : 30% LI : 20%	
Travaux suite à une procédure RSD ou un contrôle de décence		LCTS : 35% LC : 30% LI : 20%		
Travaux de transformation d'usage		Une prime de 750 € par logement si le propriétaire choisi un candidat proposé par la commission logement à loyer maîtrisé	LCTS : 35% LC : 30% LI : 20%	

(*) LCTS : Logement Conventionné Très Social ; (*) LCLI : Logement Conventionné à Loyer Intermédiaire

PROPRIETAIRES OCCUPANTS

	Plafond de travaux subventionnables	Aide CAHM	Taux d'aide Anah (pour information)	Aide FART (pour information)
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne	50 000 € HT	25 % + 300 € si 25 % d'économie d'énergie	50 % très modestes 50 % modestes	10 % si 25 % d'économie d'énergie après travaux (maximum 2 000 € si très modeste et 1 600 € si modeste)
Projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement très dégradé	50 000 € HT	0 % + 300 € si 25 % d'économie d'énergie	50 % très modestes 50 % modestes	
Travaux pour l'autonomie de la personne	20 000 € HT	5 % si dossier mixte économie d'énergie et autonomie	50 % très modestes 35 % modestes	
Travaux d'amélioration de la performance énergétique		5 % + 300 € si 25 % d'économie d'énergie	50 % très modestes 35 % modestes	

+ une prime à l'accession à la propriété de 3 000 € maximum pour les propriétaires accédant à la propriété dans les communes de l'OPAH-RU (Agde pour 1 an, Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Saint-Thibéry, Vias).

SYNDICAT DE COPROPRIÉTÉ

	Plafond de travaux subventionnables	Aide CAHM	Taux d'aide Anah (pour information)	Aide FART (pour information)
Copropriétés fragiles (PIG)	15 000 € par lot d'habitation principale	2 000 € maximum par copropriété	25 %	1 500 € par lot d'habitation principale si économie d'énergie de 35 %
Copropriété dégradées (OPAH RU)	150 000 € par bâtiment + 15 000 € par lot d'habitation principale		50 % indignes	
			35 % très dégradées	

FACADES/VITRINES

	Plafond de travaux subventionnables	Taux de subvention CAHM
Aide de Base		25 %
Majoration pour les propriétaires occupants très modestes	20 000 € HT	5 %
Majoration pour Travaux d'Intérêt Patrimoniaux	6 000 € HT	40 %
Aide pour la vitrine (OPAH RU uniquement)	20 000 € HT	30 % maximum

Il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de valider le nouvel règlement des aides de la CAHM sur l'OPAH-RU, le PIG et l'Action façades, et ses annexes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** règlement des modalités d'attribution des aides intercommunales dans le cadre de l'OPAH-RU, du PIG et de l'Action façades ainsi que ses annexes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Représentant à signer la convention de réservation de logements conventionnés ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 AVR. 2018

OBJET :

Programme d'actions 2018
de la CAHM - OPAH/FIG

N° 002538

Question N°60 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Robrique, dématérialisation : 8.5. Politique
de la ville, habitat, logement

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * ACDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * PORTIRACNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy ANIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOUIS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRACNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBARBE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Monsieur le Vice-Président expose qu'au vu, des orientations de l'Anah et des enjeux du territoire, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, doit arrêter son Programme d'Action (PA) 2018 qui s'appuie sur les documents de programmation et de planification disponibles sur son territoire : Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), Plan Département de l'Habitat (PDH), conventions de délégation de compétence, connaissance du marché local.

Il est un support opérationnel pour l'attribution et la gestion des aides de l'Anah. Il se décline par territoire et constitue un cadre opposable pour formaliser la hiérarchisation des actions et les priorités d'intervention.

Par conséquent, monsieur le Rapporteur présente le contenu du Programme d'Action 2018.

▪ **Les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des projets pour 2018 sont :**

A. **Concernant les propriétaires occupants, dans l'ordre suivant :**

1. Les travaux d'économie d'énergie des propriétaires.
2. Les travaux de sortie d'insalubrité et de péril, d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme) et les travaux lourds sur les logements très dégradés.
3. Les travaux pour le maintien à domicile, l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population.
4. Les dossiers permettant de développer une offre en accession abordable qui représente un enjeu pour le devenir des centres anciens de notre territoire.

Les dossiers ne relevant pas de ce cadre ne sont pas prioritaires comme :

- les travaux dits « Autres situations »

B. Concernant les propriétaires bailleurs, dans l'ordre suivant :

1. Les sorties d'insalubrité, de péril, sur les logements très dégradés et les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)
2. Les travaux pour réhabiliter un logement dégradé incluant les travaux réalisés à la suite d'une procédure RSD (Règlement Sanitaire Départemental) ou d'un contrôle de décence.
3. Les travaux relevant de la politique en faveur du développement durable qui permettent de réaliser des économies d'énergie.
4. Les travaux de transformation d'usage d'un local.
5. Les travaux pour l'autonomie de la personne.

C. Concernant les copropriétés, dans l'ordre suivant :

1. Les travaux en copropriétés dégradées repérées dans la convention d'OPAH-RU ou faisant l'objet d'un arrêté de péril non imminent ou d'insalubrité.
2. Les travaux en copropriétés fragiles dans la convention du PIG.

Selon le CCH et les dispositions de l'Anah, il est rappelé qu'une subvention n'est pas automatique, elle est attribuée en fonction de l'intérêt économique, social, technique et environnemental des travaux projetés et des crédits disponibles, sur la base d'un programme d'actions qui fixe notamment les priorités d'intervention de l'Anah au niveau local, et les modalités financières d'attribution des aides, suivant avis de la CLAH.

▪ **les modalités financières d'interventions :**

Les modalités financières d'intervention sont définies dans :

- le règlement national de l'Anah.
- le présent Programme d'Actions 2017 *annexe I, Régimes d'aides* :
 - de l'Anah
 - de la CAHM
- le règlement des aides à la CAHM et des communes.

▪ **le dispositif relatif aux loyers conventionnés :**

A. Conventionnement avec travaux et sans travaux : actualisation en cours d'étude avec l'ADIL

Plafonds locaux 2018 en € par m² de surface habitable fiscale

Type de loyer	Zone B1 Agde - Portiragnes - Vias	Zone C - Les autres communes
Intermédiaire	8,69	-
Social	7,48	5,98
Très social	6,07	5,40

La zone C étant considérée comme « détendue » et l'écart entre le loyer intermédiaire et le loyer libre étant insuffisant, il n'est pas cohérent de pratiquer ce type de loyer sur cette zone.

La formule de calcul du loyer : coefficient multiplicateur x plafond de loyer local

On calcule en premier lieu un coefficient multiplicateur : $C_m = 0,7 + (19/S)$. Le résultat est arrondi à la deuxième décimale la plus proche et ne peut excéder 1,2.

Avec : S = Surface habitable fiscale = surface habitable + la moitié des surfaces annexes dans la limite de 8 m²

Ensuite, le coefficient obtenu est multiplié par le plafond de loyer local correspondant dans le tableau ci-dessus. Ce qui donne :

- le loyer plafond pour l'intermédiaire.
- pour le loyer social et très social, le résultat ne doit pas excéder le plafond national dérogatoire rappelé ci-dessous :

Type de loyer	Zone B1 - Agde - Portiragnes - Vias	Zone C - Les autres communes
Intermédiaire	10,07	-
Social « dérogatoire »	7,8	6,95
Très social « dérogatoire »	6,07	5,40

Sur la zone C (toutes les communes sauf Agde, Vias et Portiragnes), les propriétaires bailleurs doivent recourir à l'intermédiation locative pour bénéficier de l'avantage fiscal.

B. Loyers annexes réitérés :

En application des articles du Code de la Construction et de l'Habitation R 351-1 (annexe 1 article 9) et R 353-16 al.2, les loyers annexes ne pourront avoir de montant supérieur à ceux indiqués ci-dessous :

	Loyers social et très social	Loyer intermédiaire
Garage	35 €	40 €
Parking couvert fermé	30 €	35 €
Parking extérieur privatif	20 €	25 €
Jardin et cours jusqu'à 100 m²	10 €	15 €
Jardin et cours de plus de 100 m²	15 €	20 €

▪ **L'ingénierie et les programmes, il est à noter en particulier :**

A partir du mois de mars deux nouveaux dispositifs sont mis en place sur la CAHM pour 5 ans sous le slogan « Objectif Rénov » :

- un Programme d'Intérêt Général sur toutes les communes sauf sur les centres anciens de 7 communes qui sont concernées par :
 - une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain multi-sites (centre ancien d'Agde pour un an, Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Saint-Thibéry, Vias).
⇒ Ces deux dispositifs intègrent également une Action façades et vitrines commerciales sur chacun des centres anciens des 20 communes.
- Le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) ainsi que le dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC) se poursuivent sur le centre ancien d'Agde et sous le slogan « Allo Copro ». L'objectif est de repérer, observer les copropriétés fragiles et de faire un travail de prévention afin de les aider à s'organiser, se redresser, mieux se gérer (par exemple : établir un plan pluriannuel de travaux, mise à jour des millièmes, mise en place d'un syndic bénévole ...).
- les études sur 5 îlots dégradés du centre ancien d'Agde se poursuivent dans le cadre du protocole de préfiguration du NPNRU.

Monsieur le Vice-Président invite les membres du Conseil Communautaire à valider le Programme d'Actions 2018, opposable aux tiers, qui permettra d'engager les dossiers de demande de subventions des propriétaires qui réhabilitent leurs logements.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'ARRÊTER** le Programme d'Actions 2018 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou son Vice-Président délégué à l'habitat à signer les pièces se rapportant au dossier ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée aux communes-membres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Parc public
production de logements
et hébergement sociaux :
marges locales applicables
à partir du 1^{er} janvier 2018

N° 002539

Question N°61 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique
de la ville, habitat, logement

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALÉ * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée PONAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_05-034-243400819-20180321-4nc109025390

Monsieur le Vice-Président rappelle que les loyers maximum des logements sociaux publics sont calculés, sur la base du loyer réglementaire national revu chaque année par la circulaire des loyers. A ce loyer s'applique un coefficient de structure et un taux défini par le respect des marges locales selon les caractéristiques de chaque programme.

Le guide des marges locales incite à faire attention que les augmentations de loyers impliquées par les marges locales ne soient pas compensatoires des économies de charges réalisées.

Pour 2018 les marges locales se référeront à différents critères :

▪ **Les labels :**

- NF HABITAT qui passe de 3 % à 5 % et NF HABITAT HQE qui passent de 5 % à 7 % une augmentation due au fait que les labels ne sont plus cumulables avec la performance énergétique
- de supprimer le NF HABITAT RENO et NF HABITAT HQE RENO qui demandent trop d'investissement pour les opérations d'acquisitions amélioration

- **La performance énergétique :**
 - de diminuer le taux de la performance énergétique qui n'est plus cumulable avec les labels RT 2012-10 % de diminuer de 5 % à 3 % ou RT 2012-20 % de diminuer de 7 % à 5 % et de supprimer les bâtiments à énergie positive pour les constructions neuves
 - d'augmenter le taux pour la performance énergétique en rénovation pour le HPE RENO qui passe de 3 à 5 % et pour le BBC rénovation qui passe de 5 à 7 % du fait que celui-ci n'est pas de labélisation
- **Le chauffage économique et les énergies renouvelables :** chauffage individuel, production Eau Chaude Sanitaire individuelle, chauffage gaz, géothermie, bois ou autres technologies innovantes, récupération des eaux de pluies ce critère reste inchangé pour les constructions neuves et il vous est proposé d'appliquer les mêmes pour les acquisitions améliorations les équipements individuels permettant de faire des économies
- **Les valeurs d'usage** qui correspondent à des éléments de confort et des surfaces minimales d'habitabilité de supprimer ces critères le guide préconise de ne pas majorer des éléments d'équipements
 - la localisation géographique : les communes SRU-DALO ce critère reste inchangé
 - locaux collectifs résidentiels reste inchangéLe plafond général est de 15 au lieu de 16 % sans ascenseur, et il n'y a plus de majorations en cas d'ascenseur non obligatoire l'installation et l'entretien coûtant trop cher aux locataires.

Il est proposé de modifier ces majorations locales comme indiqué dans la grille des majorations jointes.

Ainsi le tableau des marges locales applicables sur notre territoire est proposé pour application aux projets notifiés à partir du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur l'approbation des barèmes des majorations locales pour application aux projets notifiés à partir du 1^{er} janvier 2018.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président, délégué à l'habitat

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** les barèmes des majorations de qualité et majorations locales de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour application aux projets notifiés à partir du 1^{er} janvier 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ou son Vice-Président délégué à l'habitat signer les pièces se rapportant aux dossiers.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Présentation du bilan parc privé
2017 et cumulé 2011-2017
pour l'OPAH RU et le PIG
à l'assemblée délibérante

N° 002540

Question N°62 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 8.5. Politique
de la ville, habitat, logement

Monsieur le Vice-Président rappelle :

- que les objectifs des opérations OPAH-RU et PIG 2011-2017 sont les suivants :
Repérer et lutter contre l'habitat indigne ; lutter contre la précarité énergétique ; assurer la production de logements locatifs conventionnés ; les logements au handicap et y maintenir les personnes âgées ; mettre valeur le patrimoine architectural et les façades.
- que les objectifs spécifiques à l'OPAH-RU sont les suivants :
Contribuer à la restructuration des îlots dégradés ; aider à la réhabilitation des parties communes des immeubles en copropriétés dégradées et/ou désorganisées ; favoriser l'accession abordable à la propriété.

Monsieur le Rapporteur présente aux membres du Conseil Communautaire les opérations et les actions menées sur le Parc Privé au cours de l'exercice 2017.

- 184 logements ont été financés sur la CAHM dont : 137 propriétaires occupants, 24 propriétaires bailleurs et 3 logements concernant des travaux sur les parties communes d'une copropriété. Parmi les propriétaires occupants :
 - 5 ont réalisé des travaux lourds sur un logement très dégradé voire insalubre,
 - 111 des travaux d'économie d'énergie,
 - 41 des travaux qui favorisent l'autonomie de la personne dans son logement
 24 façades ont été financées par la CAHM.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AVINIES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLONOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

VII_DE-034-243400819-20180321-enc100025400

L'Anah a mobilisé pour ces logements, 1 319 966 euros ainsi que 189 455 € pour le Programme Habiter Mieux (subvention complémentaire dès lors que le propriétaire effectue 25 % d'économie d'énergie après travaux), soit un total de 1 509 421 €.

La CAHM a mobilisé 190 351 € sur le logement et 101 873 € sur les façades.

- Résultats en logements et en façades 2011-2017 :
Au total, sur 6 ans, ce sont 1 265 logements qui ont été financés, soit 178 % des objectifs initiaux : le dispositif a surperformé, notamment, sur les catégories de travaux « économie d'énergie » et « autonomie » chez les Propriétaires Occupants avec une forte demande sur les + de 60 ans et un repérage pro-actif des partenaires et des artisans.
 - 198 logements de Propriétaires Bailleurs ont été réhabilités, en nombre important sur les deux pôles urbains Agde et Pézenas mais une offre s'est également développée sur les petites communes.
 - Egalement, 65 logements en copropriété financés sur leurs parties communes.
 - 183 façades ont été ravalées sur 6 ans, soit 61 % des objectifs. Les résultats sont en deçà des attentes malgré des actions pour dynamiser l'intervention (communication, mise en place de périmètres renforcés, réunions publiques).
- Les résultats en financements 2011-2017 :
 - Logements : plus de 13 millions d'Euros consommés par l'Anah et la CAHM en 6 ans. Avec une année record à 2,8 millions d'Euros en 2014.
 - Façades : 765 000 € ont été alloués par la CAHM soit, en moyenne, 128 000 € par an avec une année record en 2015.
 - Reste à charge : Globalement, les restes à charge pour les propriétaires sont raisonnables, cependant, pour les propriétaires très modestes, il a été nécessaire de mobiliser des dispositifs complémentaires (caisses de retraite, Région, Fondation Abbé Pierre, FDI SACICAP).
- Impact économique :
Au total, 32,5 millions d'Euros ont été investis par les propriétaires, soit 32,5 millions injectés dans l'économie locale avec des emplois créés ou maintenus dans la filière bâtiment.
Lorsque la CAHM finance 7 € de subventions, ce sont 100 € de travaux qui sont réalisés.
Au total, 32,5 millions d'euros ont été investis par les propriétaires, soit 32,5 millions injectés dans l'économie locale avec des emplois créés ou maintenus dans la filière bâtiment.
Lorsque la CAHM finance 7 € de subventions, ce sont 100 € de travaux qui sont réalisés.
- Action sur le Bâti dégradé :
En 2017, l'action sur le bâti dégradé a reçu 116 signalements de présomption d'habitat indigne dont :
 - 46 non décents (50 % sur Agde)
 - 19 en état de péril
 - 6 insalubres
 - 18 en cours d'évaluation
 - 27 sans suite
 - 6 logements classés indécents ont été mis en conformité dans l'année, 8 ont été réhabilités (dont 2 frappés d'un arrêté de péril) pour un montant global de 49 000 €. D'autres chantiers sont en cours.A noter que pour la première fois une commune, Pézenas, a mis en place des travaux d'office pour un montant de 15 900 € de travaux, subventionnés à 50 % par l'Ana
- Commission logements à loyer maîtrisé :
La plupart des logements réhabilités dans le cadre de l'OPAH-RU ou du PIG sont proposés aux travailleurs sociaux du territoire qui, à leur tour, proposent des candidats locataires.

Aussi, une commission a été organisée en 2017, 10 logements ont été proposés, 5 ont trouvé un locataire choisi par la commission. Pour les autres, soit les candidats ont trouvé un logement entre temps, soit nous n'avons pas eu le retour.

Au-delà de la commission, il arrive souvent, dans l'année, qu'un logement se libère ou soit livré, alors le rapprochement logement/candidat se fait tout de même en partenariat avec les travailleurs sociaux du territoire.

Monsieur le Vice-Président invite les membres du Conseil Communautaire à prendre acte des opérations et des actions menées en 2017 sur le Parc Privé.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,
Après en avoir délibéré,*

PREND ACTE

- **DU BILAN 2017 SUR LE PARC PRIVÉ** tel qu'exposé ci-dessus.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Octroi de « prêt travaux missions sociales et « prêt d'avance sur subventions » 2018-2023 à 0 % aux propriétaires occupants modestes : convention de partenariat avec FDSI SACICAP (Sa Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété)

N° 002541

Question N°63 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : L3.1.

Délibération autorisant la signature de convention

Monsieur le Vice-Président rappelle que :

- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée avait mis en place en 2008 un partenariat avec FDI SACICAP (Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété) pour l'octroi de prêts à 0 % aux Propriétaires Occupants (PO) modestes qui rencontrent des difficultés pour boucler le plan de financement des travaux de réhabilitation de leur logement, dossiers traités dans le cadre des opérations d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU) et du Programme d'Intérêt Général (PIG),
- ce dispositif permet de financer aux PO le reste à charge sur les travaux subventionnés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et la CAHM ainsi que l'avance des subventions,
- ce partenariat a été arrêté en 2013 du fait de la « fin » du Crédit Immobilier de France, établissement de crédit accordant les prêts.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARBUENDE, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOCEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM : Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-434-243400819-20180321-acc100025418

Monsieur le Rapporteur expose qu'FDI SACICAP a trouvé un nouvel organisme prêteur, FINANCO et propose de relancer ce partenariat indispensable puisque certains projets de Propriétaires Occupants très modestes n'ont pas pu se concrétiser faute de possibilité de financement de leur reste à charge. De plus, la partie « avance sur subvention » permettrait d'aider les artisans qui, trop souvent, jouent le rôle de banquiers en acceptant de n'encaisser le paiement du propriétaire que lorsque celui-ci a perçu sa subvention.

Sur la période expérimentale de septembre à décembre 2017, sept ménages ont été financés et dix autres sont en cours pour 9 prêts au total (7 prêts d'avance de subvention et 2 prêts sur reste à charge). Pour la partie avance de subvention environ 41 000 Euros ont été prêtés, et pour la partie prêt sur reste à charge, près de 6 000 Euros. Les ménages accompagnés ont un revenu moyen à 53 % du plafond Anah très modeste, soit pour une personne 7 700 €/an et pour deux personnes 11 245 €/an).

Aussi, afin de favoriser la réalisation de projets de réhabilitation pour lesquels les financements complémentaires indispensables au règlement de l'avance des subventions et/ou du reste à charge sont difficiles à obtenir compte tenu du caractère social des dossiers, il est proposé de renouveler la convention relative au dispositif de « *prêt de travaux missions sociales* » et de « *prêt d'avance sur subvention* » avec un taux à 0 % pour financer l'avance de subvention et un taux d'intérêt qui, pour le financement du reste à charge, est à 2,92 %, pour les Propriétaires Occupants et les copropriétés bénéficiaires d'une subvention de l'Anah sur le territoire intercommunal effectuant des travaux d'amélioration de la performance énergétique, de sortie d'insalubrité ou de péril, de réhabilitation lourde et d'autonomie.

L'enveloppe globale mobilisée par FDI SACICAP sur la période 2018 est de 100 000 €

L'Assemblée délibérante sera invitée à se prononcer sur le renouvellement de ce partenariat en 2018 et à autoriser monsieur le Président à signer la convention avec FDI SACICAP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat « missions sociales prêt travaux » et « *prêt d'avance sur subvention* » joint en annexe de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer ladite convention fixant les conditions d'attribution des interventions financières au profit des Propriétaires Occupants modestes ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9. : AVR. 2018

OBJET :

Renouvellement de la convention
avec l'Association Nationale
Compagnons Bâisseurs
établissement Languedoc-
Roussillon pour l'exercice 2018

N° 002542

Question N°64 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique, dématérialisation : 7.5.2.3.

Subventions accordées par l'EPCI

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **ACDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROL** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

89_05-434-243400819-20180321 1mrc1009254293

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre du volet « parc privé » de son Programme Local de l'Habitat Intercommunal, souhaite avoir un panel pertinent d'outils complémentaires visant à la réhabilitation de ce parc.

Ainsi, l'association des Compagnons Bâisseurs du Languedoc-Roussillon œuvrent sur le territoire communautaire depuis plus de dix ans, au titre de leur compétence spécifique sur l'auto-réhabilitation Accompagnée (ARA). Cet accompagnement destiné aux familles les plus en difficultés se fait par le biais de « chantiers propriétaires occupants ». Cette action a pour objectif de faire face aux situations de mal-logement repérées par les acteurs locaux et mobilise les dispositifs de droit commun liés à l'amélioration de l'habitat (OPAH, PIG, Anah, etc...) pour sortir des logements de l'insalubrité et de la vétusté en accompagnant, notamment, leurs propriétaires occupants.

Les objectifs de l'association sont de :

- maintenir les personnes dans leur logement,
- améliorer les conditions de l'habitat,
- lutter contre la précarité énergétique, en lien avec les nouvelles orientations de l'Anah sur cette thématique.

Les Compagnons Bâtisseurs se fixent comme objectif de faire de l'ARA-locataire sur le territoire de la CAHM en accompagnant des locataires dans la réalisation de petits travaux d'entretien. Ils proposent également dans le cadre du Quartier Prioritaire de la ville d'Agde :

- un Espace Ressource Habitat où se déroulent des ateliers bricolage de type « les éco-gestes dans le logement », « entretenir le réseau électrique du logement », « tirer une ligne électrique supplémentaire à partir du tableau électrique »...
- une ARA-copropriété afin de favoriser la cohésion au sein des copropriétés par l'accompagnement à la réalisation de travaux sur les parties communes : installation de boîtes aux lettres, mise en peinture et éclairage de la cage d'escalier...

Monsieur le Rapporteur précise qu'en 2017, les Compagnons Bâtisseurs ont accompagné 6 ménages sur le territoire de la CAHM, majoritairement bénéficiaires du RSA et 4 ménages ont sollicité les dispositifs d'OPAH RU et de PIG avec un financement des travaux réalisés en ARA par l'Anah. Sur certains dossiers, la fondation « Abbé Pierre » et la Fondation « Bruneau » ont financé l'intervention des Compagnons bâtisseurs avec pour objectif de maintenir les personnes dans leur logement et d'améliorer les conditions d'Habitat.

En conséquence, au vu du bilan 2017 et selon l'objectif quantitatif à atteindre en 2018, il est proposé de reconduire ce partenariat par convention qui prévoit une participation financière de 4 000 €.

Monsieur le Vice-Président invite les membres du Conseil Communautaire à se prononcer sur le renouvellement du partenariat avec l'Association « Les Compagnons Bâtisseurs L.-R. » en 2018 et à autoriser son Président à signer la convention d'objectifs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,

Vu l'avis favorables du Bureau réuni le 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ALLOUER** à l'Association « Les Compagnons Bâtisseurs », Etablissement Languedoc-Roussillon une subvention à hauteur de 4 000 € pour l'exercice 2018 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM à signer la convention d'objectifs ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce partenariat ;
- **DE PRÉLEVER** la dépense correspondante sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Transfert du patrimoine ILM
d'Unicil au bénéfice
de Promologis dans le cadre
de la vente du patrimoine
de l'une à l'autre de ces SA HLM

N° 002543

Question N°65 à l'O.J.

Réf. : Habitat

Rubrique dématérialisation : 7.3.3. Garanties
d'emprunts

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à
LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles
D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine
VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme
Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme
Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine
RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF
* **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN
L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYAU * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith
FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD,
Mme Marie-Aimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-
THIBÉRY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian
JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette
BOUTELLIER * **CAZOUIS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD *
PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISETTE * **SAINT-
THIBÉRY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent
GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M.
Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Stéphane PEPIN-BONET, vice-président délégué à l'habitat

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

58_DE-034-243400819-201803214mctf000254385

Monsieur le Vice-Président expose que les Sociétés d'HLM « PROMOLOGIS » et « UNICIL » (anciennement
dénommée DOMICIL), filiales immobilières d'Action Logement ont décidé de recentrer respectivement leurs activités
pour « PROMOLOGIS » sur la Région Occitanie et pour « UNICIL » sur la Région PACA afin d'optimiser leurs
interventions régionales, d'amplifier le développement de nouvelles opérations locatives sociales et de renforcer la
qualité des services aux locataires.

Pour cela un transfert de patrimoine du parc d'« UNICIL » va se réaliser au bénéfice de « PROLOGIS » pour les
résidences de logements locatifs sociaux implantées sur notre territoire :

Monsieur le Rapporteur rappelle d'une part, que la CAHM a accordé des garanties d'emprunts sur les opérations
suivantes :

- « Le presbytère » sur la commune de Castelnau de Guers,
- « Le Devois de la Garenne » sur la commune de Castelnau de Guers,
- « L'Auteur » sur la commune d'Agde.

et d'autre part, que la Commune de Saint-Thibéry a accordé des garanties d'emprunts sur l'opération « Villa Domitia »

Par conséquent, les membres du Conseil Communautaire sont invités à se prononcer sur le transfert de ce patrimoine conformément à l'article L443-7 et sur les transferts des garanties d'emprunts apportées par la CAHM sur les opérations susvisées conformément à l'article L 443-13 au Code de la construction et de l'habitation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'habitat,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE VALIDER** le transfert du patrimoine HLM d'UNICIL au Groupe immobilier de construction et gestion de logements locatifs « PROMOLOGIS » conformément à l'article L443-7 du Code de la construction et de l'habitation ;
- **DE VALIDER** les transferts des garanties d'emprunts apportées par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur les opérations susvisées selon l'article L 443-13 du Code de la construction et de l'habitation ;
- **DIT** que cette délibération sera notifiée à Groupe immobilier de construction et gestion de logements locatifs « PROMOLOGIS ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Contrat de concession
pour l'exploitation du réseau
de transport urbain de
voyageurs de la CAHM ;
définition des dessertes
prioritaires et du plan
de transport adapté en cas
de perturbation prévisible
du trafic

N° 002544

Question N°66 à l'O.J.

Réf. : Transports & mobilités

Rubrique, dématérialisation : 8.T.Transports

- Vu la loi du 21 août 2007 sur le dialogue social et la continuité de service public dans les transports terrestres réguliers visant à concilier le droit de grève, principe à valeur constitutionnelle, avec celui de la continuité du service public pour les déplacements quotidiens des usagers.

Monsieur le Vice-Président rappelle que la loi du 21 août 2007 oblige la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en tant qu'autorité organisatrice de transport, à définir ses objectifs de dessertes prioritaires et à élaborer avec l'exploitant de son réseau, un plan de transport adapté en découlant et un plan d'information usager pour toute perturbation prévisible du trafic (au plus tard 24 heures avant le début de la perturbation) applicables au contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du réseau de urbain de la CAHM (CAP'BUS) notifié à la Société CARPOSTAL-Agde en date du 18 janvier 2018 et ce, pour toute sa durée (1^{er} mars 2018 – 28 février 2025).

Les objectifs guidant la définition des dessertes prioritaires de la CAHM sont les suivants :

- Sont considérés comme prioritaires les dessertes du réseau visant à satisfaire les besoins essentiels de la population à savoir :
 - L'accès au réseau ferré
 - L'accès aux zones d'emploi
 - L'accès aux établissements scolaires (obligation légale ou conventionnelle de prise en charge de scolaires sur le réseau urbain)

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Céraldine KERVELLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOCEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM ; Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROL : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvoane KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Christian THERON, Vice-président délégué aux transports

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_CE-034-243408818-20180321-4mct08025-180

- Sont incluses dans le champ des dessertes prioritaires, les lignes structurantes du réseau intercommunal assurant la liaison entre :
 - La gare SNCF d'Agde et le Cap d'Agde,
 - La gare SNCF d'Agde et le Grau d'Agde
 - La gare SNCF d'Agde et la ville de Pézenas

Monsieur le Rapporteur précise, que compte tenu de la taille du réseau, trois niveaux de service sont définis en fonction de l'importance des perturbations attendues, à savoir :

- **Niveau 1** : il correspond à un niveau de service optimisé (trafic peu perturbé, moins de 30 % de grévistes). Maintien d'une offre de l'ordre de 70 % à 80 % du service nominal. Les heures creuses sont allégées. 70 courses sont effectuées.
- **Niveau 2** : il correspond à un niveau de service minimum (trafic perturbé, de 31 % à 70 % de grévistes). Maintien d'une offre de l'ordre de 30 % à 70 % du service nominal. Les dessertes d'intérêt local sont abandonnées. Seules les dessertes définies précédemment comme prioritaires sont maintenues. Les heures de pointe et les lignes les plus fréquentées sont privilégiées. 53 courses sont effectuées.
- **Niveau 3** : il correspond à un niveau de service minimum (trafic fortement perturbé, plus de 70 % de grévistes). Maintien d'une offre de l'ordre de 20 % à 30 % du service nominal. Maintien prioritaire de la liaison gare SNCF d'Agde et de Pézenas sur les heures de pointe de début et fin de journée. 25 courses sont effectuées.

Au-delà d'un taux de grévistes établi à 85 %, aucun service ne pourra plus être assuré par le concessionnaire, les conditions de sécurité n'étant alors plus réunies pour garantir le transport des usagers et assurer la préservation des agents de terrain et du matériel.

Après chaque perturbation, le concessionnaire communiquera à l'autorité organisatrice un bilan de l'exécution du plan de transport adapté et du plan d'information des usagers.

Une évaluation annuelle des incidences financières de l'exécution de ces plans sera intégrée dans le rapport annuel du concessionnaire.

Monsieur le Rapporteur invite les membres du Conseil Communautaire à valider le plan de transport adapté ainsi défini et détaillé en *annexe 1* de la présente délibération qui constitue, avec le plan d'information d'usager fourni par le concessionnaire dans le cadre de la procédure d'attribution, l'annexe 15 du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du réseau CAP'BUS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué aux transports,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE VALIDER** la définition des dessertes prioritaires telles que précédemment exposées ;
- **D'APPROUVER** le plan de transport adapté applicable au réseau CAP'BUS (1^{er} mars 2018 - 28 février 2025) ;
- **DIT** que cette délibération et son annexe seront notifiées aux parties signataires du contrat de concession pour la gestion et l'exploitation du réseau de transport urbains de voyageurs de la CAHM (1^{er} mars 2018 - 28 février 2025) et intégrées audit contrat.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

ZAC de « La Capucière »
à Bessan :
cession du lot n°7
(parcelle BV n°113p) d'une
superficie de 2 354 m² à la SCI
« Les Oliviers », projet
de M. LLARI Marc

N° 002545

Question N°67 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAUX :** M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC :** M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Alain RYAU * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS :** M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Bimée POMAREDE * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY :** M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL * **TOURBES :** M. Christian JANTEL * **VIAS :** M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN :** Mme Yvette BOUTELLER * **CAZOLS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD * **PEZENAS :** Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES :** M. Philippe NOISETTE * **SAINT-THIBERY :** Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC :** M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_OE-034-243400819-20180321-4ncfD0025450

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 février 2012 approuvant le dossier de création de la ZAC « La Capucière » à Bessan;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « La Capucière » ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 approuvant la grille tarifaire pour la commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière » ;
- ✓ Vu l'avis de France Domaine du 4 juillet 2017 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de sa compétence développement économique a initié la réalisation du PAEHM « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan pour proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises qui s'étend sur une superficie d'environ 34 Ha, située en entrée du territoire communautaire, au croisement de l'autoroute A9 et de la RD13. L'objectif poursuivi est de proposer un nouveau quartier d'activités bénéficiant d'un aménagement qualitatif s'appuyant sur un programme mixte d'activités.

Il souligne que les travaux d'aménagement des équipements publics ayant démarré fin mai 2017, la ZAC rentre dès lors dans sa phase opérationnelle et la commercialisation peut aujourd'hui débuter.

Monsieur le Vice-Président expose qu'afin de développer son activité de chauffagiste et disposer d'une partie administrative beaucoup plus importante, monsieur LLARI Marc, gérant de la « Société d'Exploitation Etablissement LLARI », SCI « Les Oliviers » implantée sur le site de La Grange Basse à Bessan et regroupant plusieurs activités dans le secteur de la plomberie, chauffage et sanitaire, souhaite réaliser sur le site de la ZAC de « La Capucière » un bâtiment composé en rez-de-chaussée d'un showroom/stockage pour le matériel de chauffage et à l'étage des bureaux.

Ainsi, la SCI « Les Oliviers », représentée par monsieur LLARI se porte candidate à l'acquisition du lot n°7 d'une contenance de 2 354 m² composé de la parcelle cadastrée section BV (n° cadastral 113p) pour partie, afin de réaliser son projet.

Le prix proposé pour la cession du lot n°7 d'une superficie de 2 354 m² est le suivant :

- Prix au mètre carré : 80,00 € HT/m²
- Soit un prix total du lot n°7 de : 188 320,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 23 747,15 €
- Soit un prix de vente TTC du lot n°7 de : 212 067,15 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter des frais de géomètre ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°7 d'une superficie de 2 354 m² à monsieur LLARI Marc, Gérant de la « Société d'Exploitation Etablissement LLARI » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 188 320,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 23 747,15 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 212 067,15 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. LLALRI, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** les sommes correspondantes sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

ZAC de « La Capucière »
à Bessan :
cession du lot n°10 (parcelle
BV n°113p) d'une superficie de
2 899 m² au groupe « cafés
Etienne », projet de MM.
CHAZELLE et RIEUTORT

N° 002546

Question N°68 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARRIAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENILIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOUOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-234-243400819-20180321-4mct100254600

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 février 2012 approuvant le dossier de création de la ZAC « La Capucière » à Bessan;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « La Capucière » ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 approuvant la grille tarifaire pour la commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière » ;
- ✓ Vu l'avis de France Domaine du 4 juillet 2017 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de sa compétence développement économique a initié la réalisation du PAEIM « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan pour proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises qui s'étend sur une superficie d'environ 34 Ha, située en entrée du territoire communautaire, au croisement de l'autoroute A9 et de la RD13. L'objectif poursuivi est de proposer un nouveau quartier d'activités bénéficiant d'un aménagement qualitatif s'appuyant sur un programme mixte d'activités.

Il souligne que les travaux d'aménagement des équipements publics ayant démarré fin mai 2017, la ZAC rentre dès lors dans sa phase opérationnelle et la commercialisation peut aujourd'hui débuter.

Monsieur le Vice-Président expose que messieurs CHAZELLE et RIEUTORT, gérants du groupe « CAFÉS ÉTIENNE » implanté sur Béziers est spécialisé dans la commercialisation de cafés et thés du monde via des points de vente et depuis peu sur Internet, torréfaction de cafés, concept de « Coffee shop », souhaitent s'établir sur le site de la ZAC de « La Capucière » car le bâtiment occupé actuellement pour la partie administrative et stockage de la marchandise et la partie préparation des commandes est devenu trop exigu.

Ainsi, le groupe « CAFÉS ÉTIENNE » (sarl Roasting Factory) se porte candidat à l'acquisition du lot n°10 d'une contenance de 2 899 m² composé de la parcelle cadastrée section BV (n° cadastral 113p) afin de construire un bâtiment d'environ 1 500 m². En effet, une implantation sur le site de « La Capucière » représente un positionnement stratégique pour conforter le développement du groupe sur le territoire régional et national.

Le prix proposé pour la cession du lot n°10 d'une superficie de 2 899 m² est le suivant :

- Prix au mètre carré : 60,00 € HT/m²
- Soit un prix total du lot n°10 de : 173 940,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 88 245,56 €
- Soit un prix de vente TTC du lot n°10 de : 191 589,11 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter des frais de géomètre ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°10 d'une superficie de 2 899 m² à messieurs CHAZELLE et RIEUTORT, représentant le groupe « CAFÉS ÉTIENNE » ou à toute personne morale se substituant à eux que ces derniers pourront désigner sous réserve qu'ils en soient associés au prix de 173 940,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 88 245,56 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 191 589,11 Euros. L'acquéreur devra s'acquitter des frais de géomètre ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de MM CHAZELLE et RIEUTORT soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** les sommes correspondantes sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

ZAC de « La Capucière »
à Bessan :
cession du lot n°22 (parcelle
BV n°113p) d'une superficie de
3 000 m² à la Société « SODIMA
SAS », projet de
M. BOULANGER Francis

N° 002547

Question N°69 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 février 2012 approuvant le dossier de création de la ZAC « La Capucière » à Bessan;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « La Capucière » ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 approuvant la grille tarifaire pour la commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière » ;
- ✓ Vu l'avis de France Domaine du 4 juillet 2017 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de sa compétence développement économique a initié la réalisation du PAEHM « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan pour proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises qui s'étend sur une superficie d'environ 34 Ha, située en entrée du territoire communautaire, au croisement de l'autoroute A9 et de la RD13. L'objectif poursuivi est de proposer un nouveau quartier d'activités bénéficiant d'un aménagement qualitatif s'appuyant sur un programme mixte d'activités.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal CULHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASICADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Bimée PONAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JLABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400019-20180321-enc1D00254703

Il souligne que les travaux d'aménagement des équipements publics ayant démarré fin mai 2017, la ZAC rentre dès lors dans sa phase opérationnelle et la commercialisation peut aujourd'hui débuter.

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur BOULANGER Francis, Président de la Société « SODIMA SAS » implantée sur la commune d'Agde, spécialisée dans le ravalement (imperméabilité, isolation thermique, rénovation de façade,...) souhaite réaliser sur le site de la ZAC de « La Capucière » un bâtiment regroupant une partie administrative et une partie atelier/dépôt afin de conforter le développement de son entreprise de ravalement sur la région.

Ainsi, la Société « SODIMA SAS » se porte candidate à l'acquisition du lot n°22 d'une contenance de 3 000 m² composé de la parcelle cadastrée section BV (n° cadastral 113p) pour partie, afin de réaliser son projet.

Le prix proposé pour la cession du lot n°22 d'une superficie de 3 000 m² est le suivant :

- Prix au mètre carré : 50,00 € HT/m²
- Soit un prix total du lot n°22 de : 150 000,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 12 264,00 €
- Soit un prix de vente TTC du lot n°22 de : 162 264,00 € TTC

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente et devra en outre s'acquitter des frais de géomètre..

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°22 d'une superficie de 3 000 m² à monsieur BOULANGER Francis, Président de la Société « SODIMA SAS » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 150 000,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 12 264,00 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 162 264,00 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. BOULANGER, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désigna sous réserve qu'il en soient associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** les sommes correspondantes sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

ZAC de « La Capucière »

à Bessan ;

cession du lot n°23 (parcelle
BV n°113p) d'une superficie de
4 527 m² à la Société PLAYER

5M, projet de

M. QUANTIN Ludovic

N° 002548

Question N°70 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine HERVELLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * CAZOUOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LÉBAUBE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_0E-434-243400019-20180321-mmc100025480

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 février 2012 approuvant le dossier de création de la ZAC « La Capucière » à Bessan ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « La Capucière » ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 approuvant la grille tarifaire pour la commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière » ;
- ✓ Vu l'avis de France Domaine du 4 juillet 2017 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de sa compétence développement économique a initié la réalisation du PAEHM « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan pour proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises qui s'étend sur une superficie d'environ 34 Ha, située en entrée du territoire communautaire, au croisement de l'autoroute A9 et de la RD13. L'objectif poursuivi est de proposer un nouveau quartier d'activités bénéficiant d'un aménagement qualitatif s'appuyant sur un programme mixte d'activités.

Il souligne que les travaux d'aménagement des équipements publics ayant démarré fin mai 2017, la ZAC rentre dès lors dans sa phase opérationnelle et la commercialisation peut aujourd'hui débiter.

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur QUANTIN Ludovic, Président de la Société « PLAYER 5M » implantée sur la commune de Saint-Thibéry dans un bâtiment en location manque de place, aussi souhaite-t-il construire sur le site de la ZAC de « La Capucière » un nouveau bâtiment pour son entreprise d'une superficie d'environ 1 800 m². Les multi-activités proposées seront en complément du foot en salle, cœur de métier de la Société, à savoir un espace pour des cours de remise en forme, un terrain de padel, du squash et un espace bar-restauration.

Ainsi, la Société « PLAYER 5M » se porte candidate à l'acquisition du lot n°23 d'une contenance de 4 527 m² composé de la parcelle cadastrée section BV (n° cadastral 113p) pour partie, afin de réaliser son projet.

Le prix proposé pour la cession du lot n°23 d'une superficie de 4 527 m² est le suivant :

- Prix au mètre carré : 50,00 € HT/m²
- Soit un prix total du lot n°23 de : 226 350,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 18 506,38 €
- Soit un prix de vente TTC du lot n°23 de : 244 856,38 € TTC

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente et devra en outre s'acquitter des frais de géomètre..

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°23 d'une superficie de 4 527 m² à monsieur QUANTIN Ludovic, président de la Société « PLAYER 5M » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 226 350,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 18 506,38 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 244 856,38 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. QUANTIN soit au profit de toute personne morale que ce dernier désigna sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** les sommes correspondantes sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **LÉZIGNAN LA CÈBE** (salle polyvalente), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE, Président**.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

ZAC de « La Capucière »
à Bessan ;
cession du lot n°25 (parcelle
BV n°113p) d'une superficie de
3 195 m² à la Société « ASG 34 »,
projet de
M. LANCELOT Jérôme

N° 002549

Question N°71 à l'O.J.

RÉE : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAUX** : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * **FLORENSAC** : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA * **MONTAGNAC** : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Alain RYBAUX * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMÉROLS** : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Eimée POMAREDE * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * **SAINT-THIBERY** : M. Guy AMIEL * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL * **TOURBES** : M. Christian JANTEL * **VIAS** : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy CLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * **BESSAN** : Mme Yvette BOUTELLIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE** : M. Edgar SICARD * **PEZENAS** : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * **PORTIRAGNES** : M. Philippe NOISSETTE * **SAINT-THIBERY** : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * **MONTAGNAC** : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400019-20180321-smc100025499

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06 février 2012 approuvant le dossier de création de la ZAC « La Capucière » à Bessan;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 28 octobre 2013 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC « La Capucière » ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2017 approuvant la grille tarifaire pour la commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière » ;
- ✓ Vu l'avis de France Domaine du 4 juillet 2017 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée dans le cadre de sa compétence développement économique a initié la réalisation du PAEHM « La Capucière » sous forme de Zone d'Aménagement Concerté sur la commune de Bessan pour proposer une offre de foncier économique pouvant accueillir des entreprises qui s'étend sur une superficie d'environ 34 Ha, située en entrée du territoire communautaire, au croisement de l'autoroute A9 et de la RD13. L'objectif poursuivi est de proposer un nouveau quartier d'activités bénéficiant d'un aménagement qualitatif s'appuyant sur un programme mixte d'activités.

Il souligne que les travaux d'aménagement des équipements publics ayant démarré fin mai 2017, la ZAC rentre dès lors dans sa phase opérationnelle et la commercialisation peut aujourd'hui débiter.

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur LANCELOT, gérant de la Société « ASG 34 », implantée sur la commune de Saint-Thibéry en fort développement, vend et loue des structures et jeux gonflables. Le site occupé actuellement est trop exigu pour répondre à la forte demande de la clientèle et n'offre pas de possibilité d'agrandissement des locaux. Dès lors connaissant bien le secteur Agde-Pézenas, M. LANCELOT souhaite construire sur le site de la ZAC de « La Capucière » un bâtiment avec davantage de superficie regroupant la partie administrative et la partie showroom/atelier/stockage.

Ainsi, la Société « ASG 34 » se porte candidate à l'acquisition du lot n°25 d'une contenance de 3 195 m² composé de la parcelle cadastrée section BV (n° cadastral 113p) pour partie, afin de réaliser son projet. En effet, la position géographique de la ZAC de « La Capucière » est en cohérence avec le rayonnement qui est amenée effectuer de très nombreux déplacements de l'entreprise sur l'ensemble de l'arc méditerranéen.

Le prix proposé pour la cession du lot n°25 d'une superficie de 3 195 m² est le suivant :

- Prix au mètre carré : 50,00 € HT/m²
- Soit un prix total du lot n°25 de : 159 750,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 13 061,16 €
- Soit un prix de vente TTC du lot n°25 de : 172 811,16 € TTC

L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente et devra en outre s'acquitter des frais de géomètre.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Qui l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°25 d'une superficie de 3 195 m² à monsieur LANCELOT Jérôme, gérant de la Société « ASG 34 » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 159 750,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 13 061,16 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 172 811,16 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. LANCELOT, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** les sommes correspondantes sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Capucière ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

PAEHM « L'Audacieux »
à Florensac :
cession du lot n°11 (section AS
n° cadastral 152) d'une
superficie de 1 090 m² à
M. VALLEJO Marc, Gérant de
la SCI « FAFUR » (annule et
remplace la délibération n°2123
du 27/02/2017)

N° 002550

Question N°72 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités.

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYLAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CHIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTCL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIUS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane COMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_05-434-2434000119-201803214m0100025560

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2012 et l'avis de France Domaine du 27 mars 2013 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » à Florensac,
- ✓ Vu le désistement de M. Mme GRIMAL pour le lot n°11 d'une superficie de 1 090 m² sur le PAEHM « L'Audacieux » à Florensac ;
- ✓ Considérant qu'il convient d'annuler la délibération n°2123 du 27 février 2017.

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur Marc VALLEJO, masseur kinésithérapeute, gérant de la SCI « FAFUR » a son cabinet paramédical installé en limite du PAEHM « L'Audacieux » qui accueille des infirmiers, kinésithérapeutes, ostéopathes.

En complément de ce cabinet déjà existant, M. VALLEJO se porte candidat à l'acquisition du lot n°11 d'une superficie de 1 090 m² sur le PAEHM « L'Audacieux » situé à proximité de son cabinet actuel pour construire un bâtiment proposant un espace de sport et bien être qui lui permettrait, non seulement, de créer un parking plus grand pour accueillir la clientèle de l'espace « bien-être » mais, également, la clientèle du cabinet actuel.

Le prix proposé pour la cession du lot n°11 d'une superficie de 1 090 m² :

- Prix au mètre carré : 47,00 € HT/m²
- Soit un prix total du lot n°11 de : 51 230,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 7 967,90 €
- Soit un prix de vente TTC du lot n°11 de : 59 197,90 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global TTC au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,
Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'ANNULER** la délibération n° 2123 du 27 février 2017 ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°11 d'une superficie de 1 090 m² à monsieur VALLEJO Marc, gérant de la SCI « FAFUR » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 51 230,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 7 967,90 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 59 197,90 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. VALLEJO, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE, sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

PAEHM « L'Audacieux »
à Florensac :
cession du lot n°17 (section AS
n° cadastral 158) d'une
superficie de 1 347 m² à
M. SERRATO Mathieu, Gérant
de la Société « MATSE »

N° 002551

Question N°73 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * RUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYLAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM ; Gérard DUTFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWER * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CRZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISSETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

93_DE-034-243400019-20180321Ann100025510

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2012 et l'avis de France Domaine du 27 mars 2013 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » à Florensac.

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur SERRATO Mathieu, gérant de la SAS « MATSE » créée récemment pour racheter une partie du fonds de commerce de la Société « LOCA LOISIRS » et ainsi continuer à accroître l'activité déjà développée par « LOCA LOISIRS » en matière de gestion et d'entretien de distributeur automatique de boissons/confiserie, souhaite construire sur le PAEHM « L'Audacieux » un entrepôt dans lequel il pourra stocker les distributeurs de boisson en maintenance ou en attente de livraison ainsi que la marchandise qui les alimente.

Ainsi, la Société « MATSE » qui dispose d'une quarantaine de distributeurs dont une trentaine déjà en location et installés auprès de la clientèle professionnelle se porte candidate à l'acquisition du lot n°17 d'une contenance de 1 347 m² afin de réaliser son projet.

Le prix proposé pour la cession du lot n°17 d'une superficie de 1 347 m² :

- Prix au mètre carré : 47,00 € HT/m²
- Soit un prix total du lot n°17 de : 63 309,00 € HT
- Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 9 846,57 €
- Soit un prix de vente TTC du lot n°17 de : 73 155,57 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global TTC au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°17 d'une superficie de 1 347 m² à monsieur SERRATO Mathieu, gérant de la SAS « MATSE » ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 63 309,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 9 846,57 Euros, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 73 155,57 Euros.
 - L'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.
 - L'acquéreur devra supporter des frais de géomètre.
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. SERRATO, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux ».

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

PAEHM « L'Audacieux »

à Florensac :

cession du lot n°20 (section AS

n° cadastral 161) d'une

superficie de 1 829 m², et du lot

n°21 d'une superficie de 1 974

m² (section AS n° cadastral 162)

à M. BERRABAH Younès

N° 002552

Question N°74 à l'O.J.

Réf. : Développement des zones
d'activités

Rubrique dématérialisation : 3.2. Aliénation

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVELLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE CUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RIAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOCEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUTOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Jean MARTINEZ, Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321 4m100025520

- ✓ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 juin 2012 et l'avis de France Domaine du 27 mars 2013 fixant le prix de commercialisation des lots du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux » à Florensac.

Monsieur le Vice-Président expose que monsieur BERRABAH Younès souhaite implanter sur le PAEHM « L'Audacieux » son entreprise de transport routier de marchandises et une entreprise de prestations de travaux agricoles qu'il s'engage à créer dans le cadre d'une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) dans les quatre mois à compter de la date de la présente délibération.

Monsieur le Rapporteur précise que la création de la SASU qui est une société commerciale qui ne comporte qu'un seul associé unique constitue une condition *sine qua non* de signature du compromis de vente.

Dans le cadre de cette implantation, il est envisagé la création de 4 emplois à court terme et de 2 emplois à moyen terme.

Dans ces conditions, monsieur BERRABAH se porte candidat à l'acquisition du lot n°20 (section AS n° cadastral 161) d'une superficie de 1 829 m² et du lot n°21 (section AS n° cadastral 162) d'une superficie de 1 974 m² afin de réaliser son projet.

Le prix proposé pour la cession du lot n°20 d'une superficie de 1 829 m² :

▪ Prix au mètre carré : 47,00 € HT/m²

Soit un prix total du lot n°20 de : 85 963,00 € HT

▪ Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 13 369,99 €

Soit un prix de vente TTC du lot n°20 de : 99 332,99 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le prix proposé pour la cession du lot n°21 d'une superficie de 1 974 m² :

▪ Prix au mètre carré : 47,00 € HT/m²

Soit un prix total du lot n°21 de : 92 778,00 € HT

▪ Auquel il convient de rajouter la T.V.A sur la marge d'un montant de 14 429,94 €

Soit un prix de vente TTC du lot n°21 de : 107 207,94 € TTC

L'acquéreur devra en outre s'acquitter des frais de géomètre d'un montant de 475,14 € T.T.C. ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

L'acquéreur s'engage à payer le montant global TTC au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer sur la cession dudit lot.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement et au développement économique,

Vu l'avis du Bureau communautaire réuni le 19 mars 2018,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** la vente du lot n°20 d'une superficie de 1 829 m² à monsieur BERRABAH Younès ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 85 963,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 13 369,99 €, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 99 332,99 Euros. ;
- **D'APPROUVER** la vente du lot n°21 d'une superficie de 1 974 m² à monsieur BERRABAH Younès ou à toute personne morale se substituant à lui que ce dernier pourra désigner sous réserve qu'il en soit associé au prix de 92 778,00 € HT auquel il convient de rajouter la TVA sur la marge d'un montant de 14 429,94 €, soit un prix de vente TVA sur la marge comprise de 107 207,94 Euros. ;
- **DIT QUE** l'acquéreur s'engage à payer le montant global au comptant à la signature de l'acte authentique ainsi que tous les frais, droits et honoraires pour l'acte de vente ainsi que les frais de géomètre ;

- **DIT QUE** l'acquéreur s'engage à créer dans le cadre d'une SASU (société par actions simplifiée unipersonnelle) dans les quatre mois à compter de la date de la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir soit au profit de M. BERRABAH, soit au profit de toute personne morale que ce dernier désignera sous réserve qu'il en soit associé, ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette cession ;
- **D'ENCAISSER** la somme correspondante sur le Budget annexe du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'Audacieux ».

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président.*

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42
- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Participation de la CAIIM au fonctionnement de la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault pour 2018 et autorisation de signature de la convention d'objectifs

N° 002553

Question N°75 à l'O.J.

Réf. : Emploi & formation

Rubrique dématérialisation : 1.3.1.

« Délibération autorisant la signature de convention »

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * ACDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent GAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARQUENDA, Mme Murielle LE GOFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYBAUX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CLAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

ACDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTILLER * CAZOLS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

ACDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Vincent GAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

W_CE-034-243400R15-20180321-4mc100025530

Monsieur le Président rappelle que la Mission Locale d'Insertion (MLI) du Centre Hérault a pour mission de mettre en œuvre les politiques d'insertion définies par l'Etat, les collectivités territoriales et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents.

La MLI Centre Hérault a pour objectif d'accueillir, d'informer, d'orienter, d'accompagner les jeunes concernés afin de permettre leur insertion socio professionnelle en prenant en considération l'ensemble des problématiques qu'ils peuvent rencontrer dans tous les domaines de la vie quotidienne qui sont susceptibles de constituer des freins au parcours d'insertion professionnelle et sociale.

La Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault s'engage à :

- aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information et d'accompagnement (en 2017, 1 132 jeunes dont 670 de l'agglomération ont été reçus en 1^{er} accueil) ;
- favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment, pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;

- contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concernée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- développer une intervention de proximité facilitant l'information, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi (*4 023 jeunes dont 3 328 de l'agglomération sont en contact*) en maintenant un lien privilégié avec le SEFI, le PLIE Hérault Méditerranée et la Maison du Travail Saisonnier (*214 jeunes ont bénéficié de la Garantie Jeunes ont 113 jeunes de l'agglomération*).

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de ses compétences en matière « *d'animation et de coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance* », et afin de pérenniser le travail engagé par la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault, il est proposé de poursuivre la participation -pour l'exercice 2018- au fonctionnement de la structure dont le montant de la cotisation allouée s'élève à 107 080,40 € (soit 1,40 € pour 76 486 habitants) d'une part et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention d'objectifs correspondante qui définit les rapports et les obligations respectives entre les deux structures.

Il convient de préciser que la MLI Centre Hérault paiera à la CA Hérault Méditerranée une redevance pour les fluides et charges liées à l'occupation des bureaux qu'elle occupe à Agde sis, rue Jean Jacques Rousseau, appartenant à l'agglomération. Ce montant est fixé à 4 000 Euros (eau, électricité, téléphone).

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une subvention et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention d'objectifs avec la MLI Centre Hérault afin d'orienter ses actions sur le territoire et les publics ciblés dans le cadre des prescriptions inhérentes à la subvention annuelle de fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **D'OCTROYER** pour l'année 2018 une participation financière de 107 080,40 € à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention d'objectifs entre la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et la MLI du Centre Hérault ainsi que tout document nécessaire s'y rapportant ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président à procéder au mandatement correspondant sur le Budget principal de la CAHM ;
- **D'INSCRIRE** la recette sur le Budget principal de la CA Hérault Méditerranée correspondant à la redevance pour les fluides et charges liés à l'occupation des bureaux qu'occupe la MLI Centre Hérault à Agde.

Fait et délibéré à LÉZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt-six mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE, Président*.

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - AVR. 2018

OBJET :

Compte rendu au Conseil des
Décisions prises par le Président
sur délégation

N° 002554

Question N°76 à l'O.J.

Réf. : commande publique

Rubrique dématérialisation : 1.7.1.

Commande publique. Acte simple

intéressant la commande publique locale

- ✓ Vu l'article L 5 211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu la délibération prise en séance du 14 avril 2014 ;
- ✓ Vu la délibération prise en séance du 24 avril 2014 ;
- ✓ Vu la délibération prise en séance du 29 juin 2015 ;
- ✓ Vu la délibération prise en séance du 19 septembre 2016.

Conformément à la réglementation en vigueur, monsieur le Président présente les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

Décisions prises du 19/07/2017 au 13/11/2017 (n°1371 au n°1420)

N°001371 → Convention de prestations de services pour la surveillance et la maintenance des installations de production, de stockage de l'eau potable avec le cabinet BRL « EXPLOITATION » : avenant n°1.

Considérant que la Communauté d'agglomération devra remettre en concurrence la surveillance et la maintenance des installations de production, de stockage de l'eau potable pour la commune de Bessan et qu'afin d'assurer la continuité du service, un avenant n°1 à la convention a été passé avec le Cabinet BRL EXPLOITATION domicilié à 1105, avenue Pierre Mendès France (Nîmes) afin de prolonger la convention de six mois.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIBAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILLOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVILLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre MARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RIGAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAU * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM : Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert CAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTEILLER * CAZOUIS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUGONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice NUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

98_OE-034-243400819-20180321 Doc100255430

N°001376 → *Marché 16025, mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une pépinière/hôtel d'entreprises « Héliopôle : avenant n°1.*

Considérant que la CAHM souhaite intégrer au projet de création d'une pépinière d'entreprises, l'éco label « Bâtiments Durables Méditerranéens » et que cette démarche doit être réalisée par le maître d'œuvre, un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le Cabinet « BF ARCHITECTURE » afin que ce dernier gère l'enregistrement du projet et dépose les justificatifs sur le site WEB de BDM pour un montant 3 800 € HT.

N°001377 → *Marché 2014-051, fourniture de graviers-sables, galets pouzzolane, terre végétale et sables siliceux pour le service espaces verts et bâtiments : lot 2 « sables siliceux » : avenant n°1.*

Considérant que le marché 2014-051 lot 2 « sables siliceux » a été attribué en date du 28 février 2014 à l'Entreprise « SEGA » et que cette dernière a fait l'objet d'une fusion absorption en date du 1^{er} juillet par la Société « LANGUEDOCIENNE D'AGREGATS » et considérant que le montant maximum de ce lot 2 a été atteint, un avenant n°1 a été passé afin de prendre en compte d'une part, le nouveau co-contractant du marché (la Société « LANGUEDOCIENNE D'AGREGATS ») et d'autre part, d'augmenter le montant maximum annuel de 1 800 € HT.

N°001378 → *Marché 17089 et 170902, fourniture de produits spécifiques pour les services propreté voirie et garage : attribution des marchés.*

Considérant que le marché de produits spécifiques pour les services propreté voirie et garage est arrivé à son terme, une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée. A l'issue de celle-ci, le lot 1 « produits pour balayeuses » a été attribué à la Société « SARL SUD SERVICE INDUSTRIE », domiciliée à Béziers pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT et le lot 2 « produits spécifiques de voirie et garage » a été attribué à la Société « SARL METROLA » domiciliée à Villeneuve Sur Yonne (89 500) pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT.

N°001381 → *Création d'une pépinière d'entreprise : choix des titulaires.*

Considérant que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a souhaité créer sur la commune de Saint-Thibéry une pépinière d'entreprises, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée.

A l'issue de celle-ci, le lot 1 « Démolition Gros œuvre » a été attribué à la Société « SARL MEDITRAG », domiciliée à Saint-Thibéry pour un montant de 151 076,21 € HT ; le lot 2 « charpente couverture » a été attribué à la société « SARL MEDITRAG » domiciliée à Saint-Thibéry pour un montant de 116 809,84 € HT ; le lot 4 « plâtrerie-doublage-cloisons » a été attribué à la Société « SARL EASYTEC » domiciliée à Caux pour un montant de 32 793,10 € HT ; le lot 5 « plomberie-sanitaire » a été attribué à la Société « SAS MESURON » domiciliée à Florensac pour un montant de 3 008,04 € HT ; le lot 6 « revêtements de sols » a été attribué à la Société « SARL MOUYSSSET » domiciliée à Agde pour un montant de 13 710,00 € HT ; le lot 7 « peinture » a été attribué à la Société « SARL MOUYSSSET » domiciliée à Agde pour un montant de 15 260,00 € HT.

Les lots 3 « menuiseries intérieures/extérieures-placards-cuisine » et lot 8 « courant fort et faible-chauffage » ont été déclarés infructueux.

N°001385 → *Marché 17092, mise en place d'un schéma doux : attribution du marché à la Société « ITEM ».*

Considérant que la Communauté d'agglomération a souhaité dans le cadre de ses compétences en matière de transport mettre en place un schéma mode doux, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée. A l'issue de celle-ci le marché a été attribué au Cabinet « ITEM » domiciliée à Besançon (25 000) pour un montant global de 44 800 € HT.

N°001391 → *Création d'une pépinière d'entreprise : choix des titulaires.*

Considérant que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, la Communauté d'agglomération a souhaité créer sur la commune de Saint-Thibéry une pépinière d'entreprises. Suite à une procédure infructueuse, une nouvelle consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée. A l'issue de celle-ci le lot 3 « menuiseries intérieures-extérieures » a été attribué à la Société « SARL MEDITRAG » domiciliée à Saint-Thibéry pour un montant de 49 607,72 € HT, le lot 8 « courant fort-courant faible-chauffage » a été attribué à la Société « SAS SEEG » domiciliée à Agde pour un montant de 66 170,00 € HT.

N°001397 → *Marché de maîtrise d'œuvre, projet éco Bagnas sur le site du Bagnas : avenant n°1 avec « Alexandre SENAC » : modification de la décision n°2014001360.*

Considérant qu'une mission de muséographie a été rajoutée par avenant au marché de maîtrise d'œuvre du Bagnas pour un montant de 19 800 € TTC et considérant qu'une des deux sommes qui correspondait à deux phases de travaux ne comportait pas de TVA, la décomposition du prix global et forfaitaire est décomposé comme suit : phase 1 définition du programme muséographique pour un montant de 7 800 € net et phase 2 production des contenus pour un montant de 10 000 € HT.

N°001404 → *Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens de la côte Ouest de Vias* - mission d'élaboration de suivi et de mise en œuvre d'un plan guide pour la côte Ouest de Vias dans le cadre d'une démarche de co-production : Marché subséquent 2017-08 validation méthodologique d'un plan guide avec le Cabinet « OBRAS ARCHITECTURES » domiciliée 450, avenue de l'Europe Montbonnot Saint-Martin » (38 330) pour un montant de 44 700 € HT.

N°001405 → *Marché 2015-10, expérimentation de la relocalisation des activités et des biens de la côte Ouest de Vias* - mission d'élaboration de suivi et de mise en œuvre d'un plan guide pour la côte Ouest de Vias dans le cadre d'une démarche de co-production : avenant n°1 avec le cabinet « OBRAS ARCHITECTURES ».

Considérant que pour réaliser le plan guide, des prestations juridiques doivent être réalisées par un cabinet juridique. Un avenant n°1 a été passé avec le Cabinet « OBRAS ARCHITECTURES » afin de rajouter au marché de maîtrise d'œuvre une mission juridique. Ces prestations seront confiées au Cabinet « LAZARE AVOCATS » domicilié 60, rue de Londres à Paris (75 008).

N°001406 → *Création d'une bergerie sur la commune de Castelnaud de Guers* : étude géotechnique d'avant-projet G2-AVP confiée après une consultation auprès de plusieurs bureaux spécialisés au Cabinet « SUD GEOTECHNIQUE » domicilié 11, rue Claude François, Parc 2000 à Montpellier (34 080) pour un montant de 1 200 € TTC.

N°001408 → *Marché 17053, fournitures de pièces AEP et assainissement Lot 2 « pièces assainissement »* : avenant n°1. Considérant que dans le cadre de l'exécution du marché, de nouveaux besoins sont apparus, un avenant n°1 a été passé avec la Société « BAURES » domicilié, ZAC du Capiscot, 24 rue Martin Luther King, Béziers (34513) afin de rajouter au bordereau de prix de nouvelles références.

N°001413 → *Accord cadre pour l'acquisition de véhicules neufs de moins de 3,5 tonnes. Marchés subséquents n°17100 lot 2 « véhicule du segment B citadine polyvalente »* : choix du titulaire.

Considérant que la Communauté d'agglomération a décidé de faire l'acquisition de plusieurs véhicules, une consultation sous forme de marché subséquent été envoyé auprès des attributaires de l'accord cadre. A l'issue de celle-ci, le marché subséquent 17100 a été attribué à l'Entreprise OCCITANE AUTOMOBILES, domiciliée à PEZENAS pour un montant de 61 043.83 € HT correspondant à l'achat de six véhicules.

N°001415 → *Aménagement d'une bergerie sur la commune de Castelnaud de Guers* : mission partielle de maîtrise d'œuvre confiée après une consultation auprès de plusieurs maîtres d'œuvres au Cabinet « SOCIETE NOUVELLE BEL » domicilié 8, rue Joseph Chauvet à Agde (34 300) pour un montant de 16 800 € HT.

N°001416 → *Aménagement d'un éco-accueil sur le site du Bagnas* : mission de contrôle technique confiée après une consultation auprès de plusieurs bureaux spécialisés au Cabinet « APAVE » domicilié Espace Jean Moulin, 44 avenue Jean Moulin à Béziers (34 500) pour un montant de 17 850 € TTC.

N°001420 → *Marché 17103, vérification réglementaire des installations électriques et gaz des bâtiments communaux* : attribution du marché à la Société « APAVE SUD EUROPE ».

Considérant que le marché relatif à la vérification réglementaire des installations électriques et gaz des bâtiments communaux de la Communauté d'agglomération est arrivé à son terme, une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée. A l'issue de celle-ci l'accord cadre a été attribué au Cabinet « APAVE SUD EUROPE », domiciliée à Saint-Aunès (34 130) pour un montant maximum annuel de 13 000 € HT et 56,25 € HT du coût horaire pour des besoins spécifiques.

HONORAIRES - PRESTATIONS - FACTURES :

N°001372 → *Acquisition de deux aspirateurs « Glutton » pour le service propreté voirie auprès de la Société « UGAP »*. Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite acquérir des aspirateurs de déchets qui permettraient un gain de temps, un confort de travail et proposeraient des solutions écologiques pour nettoyer les cœurs de ville. Deux aspirateurs « Glutton » ont été achetés auprès de la Société « UGAP » domicilié à Marne La Vallée (77 444) pour un montant global de 28 500.26 € HT qui correspond à l'acquisition de deux aspirateurs d'un montant de 24 315.48 € HT auquel se rajoute le kit de désherbage d'un montant de 243.48 € HT et l'achat de deux remorques « Glutton » d'un montant de 3 941,30 € HT.

N°001375 → *Reconnaissance d'une démarche en bâtiment Durable Méditerranéens sur le parc d'activités « La Capucière » sur la commune de Bessan avec l'association « ECOBATP L.-R. »*

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite que la pépinière d'Entreprises « HELIOPÔLE » soit reconnu Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM). Une mission a été confiée à l'association « ECOBATP L.-R », domiciliée à Montpellier afin que ce dernier instruisse le dossier de reconnaissance et obtienne l'éco label. Le montant de cette prestation s'élève à la somme de 5 024 € HT.

N°001388 → *Opération de promotion de l'Agglomération Hérault Méditerranée lors de la fêria de Béziers 2017.*
Considérant que la Communauté d'agglomération a souhaité promouvoir son image en termes de développement économique auprès de futurs investisseurs et réaliser par la même occasion une opération de marketing oenotouristique aussi, une loge a été louée lors de la fêria de Béziers pour un montant de 9 066 net.

N°001392 → *Païement facture honoraire au Cabinet « CGCB » (consultation mise en place CAP).*
Considérant que la collectivité a souhaité une analyse juridique concernant la mise en place de sa propre CAP. Le Cabinet « CGCB » domicilié à Montpellier a réalisé cette prestation pour un montant de 2 000 € HT.

N°001393 → *Centre aquatique de l'archipel - expertise baie vitrée : paiement honoraires avocats.*
Considérant que suite aux dysfonctionnements des baies vitrées du Centre aquatique, la Communauté d'agglomération a lancé une expertise. Pour se faire, la CAHM a souhaité se faire assister du Cabinet « CGCB » à Montpellier afin que ce dernier l'accompagne tout au long de cette procédure.

N°001394 → *Centre aquatique de l'archipel - bassin inox : paiement des honoraires d'avocats.*
Considérant qu'un des bassins inox est endommagé, la Communauté d'agglomération a lancé une expertise. Pour se faire, la CAHM a souhaité se faire assister du Cabinet « CGCB » à Montpellier afin que ce dernier l'accompagne tout au long de cette procédure.

N°001395 → *Aménagement numérique phases 2 et 3 : mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet « LM INGENIERIE » domicilié à Clapiers.*
Considérant qu'un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le Cabinet « LM INGENIERIE » pour la phase 1 des travaux d'aménagement numérique et considérant que la Communauté d'agglomération souhaite poursuivre les études et le suivi des travaux correspondant aux travaux de la phase 2 et 3, la CAHM a passé avec ce cabinet une mission complémentaire pour un montant de 25 000 € HT.

N°001399 → *Déploiement et maintenance du logiciel « collector » : mission accessoire accordée à monsieur Christophe BERENGUER.*
Considérant que compte tenu de la conception et de la spécificité du logiciel, le déploiement et la maintenance doit être exécuté par une personne qui en possède la maîtrise. Une mission accessoire a été accordée à monsieur Christophe BERENGUER pour un montant mensuel brut de 326 €.

N°001400 → *Remboursement d'un barnum suite à son vol survenu lors de la fête du fleuve à l'Association Développement Economique.*
Considérant que lors du démontage de la manifestation, le responsable du site s'est aperçu que le barnum avait été dérobé. Ce vol n'ayant pas été pris en charge par l'assurance de la Communauté d'agglomération un remboursement a été fait auprès de l'association pour un montant de 2 294.33 € TTC.

N°001403 → *Exposition « TrèsOR » organisation de conférences : paiement d'une nuit d'hôtel pour M. FLEURY, peintre verrier pour un montant de 66.49 € TTC.*

N°001409 → *Formation destiné aux créateurs d'entreprises Nathalie JEAN : formation de boat relooking avec la « SELLERIE COSTE » domiciliée à Agde.*
Considérant que dans le cadre de l'accompagnement et le financement des entreprises, la CAHM aide les entreprises dans leurs projets de création en proposant une formation. Une convention a été passée avec la « SELLERIE COSTE » afin que cette dernière forme Mme JEAN sur le boat relooking et, plus précisément, sur la sellerie et l'ameublement dans le domaine du nautisme pour un montant de 3 024 € TTC.

N°001414 → *Mission accessoire - gestion des équipements sportifs d'intérêts communautaires et des activités sportives de la CAHM : renouvellement de la mission de monsieur Yannick HIVIN à compter du 1^{er} novembre 2017.*

N°001417 → *Vente du véhicule utilitaire immatriculé 871 AEE 34 et retrait de l'actif.*
Considérant que le véhicule immatriculé 871 AEE 34 est devenu trop vétuste pour un fonctionnement optimal, le service maintenance a procédé à la vente dudit véhicule auprès d'un particulier pour un montant de 1 500 €.

CONTRATS :

N°001374 → *Contrat d'abonnement : gestion de la dette avec l'application WEBDETTE avec la Société « SELDON FINANCE ».*
Considérant que le service finance recherche une application qui permettrait d'externaliser et de gérer les emprunts de la Communauté d'agglomération. Cet outil est proposé par le Cabinet « SELDON FINANCE », domicilié à Bidart (64 210). Un contrat d'abonnement a été passé avec cette société pour un montant annuel de 3 150 € HT, le paramétrage s'élève à la somme de 2 000 € HT (forfait) et une journée de formation à 1 300 € HT.

N°001379 → *« La Méditerranéenne »* : remboursement anticipé du contrat de la Caisse d'Epargne LR n°A171408U000 d'un montant de 491 052,04 € et mise en place d'un nouvel emprunt de 500 000 € sur une durée de 12 ans aux conditions financières EURIBOR 3 mois (Flooré à 0) + marge 1,30 %

N°001380 → *Préfinancement ZAC « Plein Sud » à Tourbes.*

Considérant que la Communauté d'Agglomération souhaite recourir à un prêt relais de 1 000 000 € pour le PAE « Plein Sud ». Après plusieurs consultations auprès d'organismes bancaires, la Communauté d'Agglomération a signé le contrat du prêt relais avec la Banque Postale pour une durée de 3 ans au taux fixe de 0,36 %.

N°001384 → *Contrat de prestations de services* : renouvellement de la maintenance du logiciel BUSINESS OBJECTS avec la Société « DECIVISION » domiciliée à Toulouse (31 000) pour un montant de 3 570,34 € HT.

N°001386 → *Contrat de prestations de service avec la Société « ACTIVANOS ».*

Considérant que la Communauté d'Agglomération a souhaité faire appel à la société ACTIVANOS afin que cette dernière puisse garantir le bon fonctionnement des logiciels assurant l'infrastructure de cloud privé, de la forêt active directory et la messagerie exchange 2016. Un contrat a été passé avec la société ACTIVANOS domiciliée à Paris (75 008) pour un montant forfaitaire de 24 990 € HT.

N°001387 → *Contrat de prestation : mise en place et animation de la marque.*

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite créer et développer la marque « Invest Cap d'Agde Pézenas ». Un contrat de prestation service a été passé avec le Cabinet « VISIONARI » domicilié à Saint-Just (34400) afin de réaliser un programme d'actions pour fédérer et dynamiser l'ensemble du territoire intercommunal autour de cette marque pour un montant de 24 800 € HT.

N°001389 → *Locaux abritant les services techniques de la CAHM : contrat de location de locaux avec la mairie de Florensac.*

Considérant que les services techniques de la Communauté d'agglomération ont besoin d'entreposer pour leur fonctionnement du matériel et de stocker des produits de traitements agricoles et horticoles. Un contrat de location de locaux a été signé avec la mairie de Florensac pour un montant mensuel de 488,25 € TTC.

N°001390 → *PAEHM « La Méditerranéenne : acquisitions et aménagement.*

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite recourir à un emprunt de 1 500 000 € pour le PAE « La Méditerranéenne » et après plusieurs consultations auprès d'organismes bancaires, la CAHM a signé l'emprunt avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Languedoc.

N°001398 → *Contrat de prestation de service avec la Société « ALLIANCE ENVIRONNEMENT » pour la revalorisation des boues de la station d'épuration de Pinet-Pomérols.*

Considérant que suite à un contrôle de la station d'épuration de Pinet-Pomérols un rapport a été dressé au motif de non-respect du niveau de rejet. Aussi, afin de procéder à la revalorisation des boues de cette station, un contrat de prestation de service avec la Société « ALLIANCE ENVIRONNEMENT » domicilié à Lunel a été passé pour un montant de 88 450 € HT.

N°001401 → *Analyse des impacts comptables pour la réalisation de la pépinière d'entreprise « Héliopôle » avec le Cabinet « STRATORIAL FINANCES ».*

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite gérer administrativement le bâtiment « Héliopôle » et considérant que le service économique souhaite suivre annuellement les opérations d'investissement et de fonctionnement, un contrat a été passé avec le Cabinet « STRATORIAL FINANCES » domicilié à Voiron (38 509) pour un montant de 3 880 € HT afin d'accompagner le service économique dans cette gestion.

N°001402 → *Construction d'un hôtel d'Entreprises « Héliopôle » sur la ZAC « La Capucière » à Bessan : mission CSPS avec le Cabinet « VERITAS » domicilié à Montpellier pour un montant de 8 212,50 € TTC.*

N°001410 → *Contrat de services « BERGER LEVRAULT » échanges sécurisés.*

Considérant que le service finance doit échanger des données comptables et que cet échange doit être sécurisé, la Société « BERGER LEVRAULT » propose par le biais d'un module cette prestation qui est compatible et interopérable avec le système de gestion financier utilisé par le service comptable. Un contrat pour un montant annuel de 210 € HT et une mise en service du module pour un montant de 680 € HT a été passé avec la Société « BERGER LEVRAULT » domicilié à Labège (31 670) afin d'utiliser le module PES V2 Hélios.

N°001411 → *Financement de l'investissement exercice 2017.*

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite recourir à un prêt composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire d'un montant de 2 000 000 € pour financer l'investissement de l'exercice 2017. Après plusieurs consultations auprès d'organismes bancaires, la Communauté d'agglomération a signé le contrat de prêt avec la Banque Postale.

N°001412 → *Maintenance/assistance et accompagnement méthodologique du logiciel REGARD : renouvellement de la maintenance du logiciel REGARD avec la Société « RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES » domiciliée à Toulouse (31 000) pour un montant de 3 946,21 € HT pour la redevance forfaitaire et un montant de 2 235,04 € HT pour la redevance annuelle due au titre de l'accompagnement méthodologique.*

N°001419 → *Financement de l'investissement exercice 2017.*

Considérant que la Communauté d'agglomération souhaite recourir à un prêt de 1 000 000 € pour financer l'investissement de l'exercice 2017 et après plusieurs consultations auprès d'organismes bancaires, la Communauté d'agglomération a signé le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Languedoc-Roussillon pour une durée de 240 mois au taux fixe de 1,75 %.

CONVENTIONS :

N°001373 → *Convention de formation professionnelle avec « L'AUTO FEU VERT » : permis remorque B96.*
Considérant que la Communauté d'agglomération s'engage à assurer la formation professionnelle de ses agents aussi une convention a été signée avec l'auto-école « FEU VERT » domicilié à Pézenas afin que six agents puissent obtenir le permis remorque B96. Le montant global de cette formation s'élève à la somme de 1 440 € TTC.

N°001382 → *Convention de formation professionnelle avec « L'AUTO FEU VERT » : permis remorque BE.*
Considérant que la Communauté d'agglomération s'engage à assurer la formation professionnelle de ses agents aussi une convention a été signée avec l'auto-école « FEU VERT » domicilié à Pézenas afin que six agents puissent obtenir le permis remorque BE. Le montant global de cette formation s'élève à la somme de 1 200 € HT.

N°001383 → *Convention d'assistance juridique : ZAC « La Capucière » - suivi de l'opération : suivi des dossiers administratifs et juridiques.*

Considérant que la Communauté d'agglomération fait appel tout au long de l'année au Cabinet CGCB domicilié à Montpellier pour le suivi de la ZAC de « La Capucière » et, notamment, pour la gestion des dossiers administratifs et juridiques aussi une convention d'assistance juridique a été signée avec ce dernier.

N°001396 → *Convention pour la formation professionnelle avec « ECR ANDRE » pour le permis poids lourd.*
Considérant que la Communauté d'agglomération s'engage à assurer la formation professionnelle de ses agents aussi une convention a été signée avec l'auto-école « ECR ANDRE » domicilié à Paulhan afin que six agents puissent obtenir le permis poids lourd. Le montant global de cette formation s'élève à la somme de 1 580 € TTC (code+ permis C) pour quatre agents et 1 500 € TTC (permis C) pour deux agents.

N°001407 → *Mission de conseil : régularisation de TVA par le biais du FCTVA.*

Considérant que la Communauté d'agglomération pourrait prétendre à des éventuelles régularisations de reversement de TVA par le biais du FCTVA, une convention a été passée avec le Cabinet « OXIA FINANCE » domicilié 1, esplanade Compans Caffarelli à Toulouse (31 000) afin que ce dernier réalise une analyse sur les éventuelles régularisations de reversements de TVA par le biais de FCTVA.

N°001418 → *Convention de mise à disposition d'une partie des Ateliers des « champs blancs » avec l'association Comité des Fêtes d'Agde.*

Les membres du Conseil Communautaire sont amenés à prendre acte des décisions prises par monsieur le Président, en application du CGCT.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Président,

PREND ACTE des Décisions prises par monsieur le Président en application de l'article L 5 211-10 et dont il doit rendre compte à l'Assemblée en vertu de l'article L. 2122-23 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CEBE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Affiliés au Conseil : 58

En exercice : 58

Ayant pris part à la délibération : 47

- Présents : 42

- Pouvoirs : 05

Date de convocation :

Mardi 20 Mars 2018

Affichage effectué le :

9 - .AVR. 2018

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 002555

Question N°77 à l'O.J.

Réf. : Assemblées

Rubrique dématérialisation : 5.2

Fonctionnement des Assemblées

L'an deux mille dix-huit et le lundi vingt mars à dix-huit heures.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à LÉZIGNAN LA CÈBE (salle polyvalente), sous la présidence de monsieur Gilles D'ETTORE, Président.

Présents :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Carole RAYNAUD, M. Sébastien FREY, Mme Martine VIDAREL-CARREAU, M. Jean-Luc CHAILLOU, Mmes Christine ANTOINE, Chantal GUILHOU, M. Christian THERON, Mme Géraldine KERVALLA, M. Gérard REY * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : M. Stéphane PEPIN-BONET, Mme Laurence THOMAS * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAUX : M. Jean MARTINEZ, Mme Catherine RASIGADE * FLORENSAC : M. Vincent CAUDY, Mme Noëlle MARTINEZ, M. Pierre NARHUENDA, Mme Marielle LE COFF * LÉZIGNAN LA CÈBE : M. Rémi BOUYALA * MONTAGNAC : M. Yann LLOPIS, Mme Nicole RICAUD * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Alain RYAX * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Mme Edith FABRE, MM. Gérard DUFFOUR, Armand RIVIERE * PINET : M. Gérard BARRAU * POMÉROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Marie-Aimée POMAREDE * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, M. Philippe CALAS * SAINT-THIBERY : M. Guy AMIEL * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme Christine PRADEL * TOURBES : M. Christian JANTEL * VIAS : M. Jordan DARTIER, Mmes Catherine CORBIER, Pascale GENIEIS-TORAL, M. Richard MONÉDÉRO.

Absents Excusés :

AGDE : Mme Yvonne KELLER, MM. Louis BENTAJOU, Rémy GLOMOT, Mme Corinne SEIWERT * BESSAN : Mme Yvette BOUTELLER * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE : M. Edgar SICARD * PEZENAS : Mme Christiane GOMEZ, M. Alain GRENIER * PORTIRAGNES : M. Philippe NOISETTE * SAINT-THIBERY : Mme Joséphine GROLEAU.

Mandants et Mandataires :

AGDE : M. Stéphane HUCCONNET donne pouvoir à M. Gilles D'ETTORE, M. Fabrice MUR donne pouvoir à M. Vincent CAUDY, M. Alain LEBAUDE donne pouvoir à M. Gérard REY * MONTAGNAC : M. Alain JALABERT donne pouvoir à M. Armand RIVIERE * VIAS : M. Bernard SAUCEROTTE donne pouvoir à M. Jordan DARTIER.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : M. Gilles D'ETTORE, Président de la CANN

RECU EN PREFECTURE

Le 09 avril 2018

VIA DOTELEC - FAST Actes

99_DE-034-243400819-20180321-4mc1D00255550

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les Conseillers Communautaires de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la CA Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la prochaine séance du Conseil Communautaire de l'exercice 2018.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer suite à la proposition de monsieur Jordan DARTIER, Maire de la commune de VIAS.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- **DE FIXER** le lieu de la prochaine séance du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée sur la commune de VIAS (*date prévisionnelle le mardi 29 mai 2018*).

Fait et délibéré à LEZIGNAN LA CÈBE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE